

PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

**COFINANCES PAR L'ANRU
DANS LE CADRE DU NPNRU**

**POUR MARSEILLE
METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE**



SOMMAIRE

SIGNATAIRES DU PROTOCOLE.....	4
PRÉAMBULE.....	5
LES DÉFINITIONS	13
Article 1. Quartiers d'intervention	14
Article 2. Objectifs poursuivis dans les quartiers visés au présent protocole de préfiguration	15
Article 2.1. Orientations stratégiques du contrat de ville	15
Article 2.2. Premiers objectifs en matière de renouvellement urbain	15
Article 3. Points d'attention et demandes d'approfondissement souhaitées par l'Anru dans le cadre du protocole de préfiguration.....	19
Article 4. Programme de travail à réaliser au titre du protocole de préfiguration	22
Article 5. Opération(s) non financées par l'Anru faisant l'objet d'une autorisation anticipée de démarrage	34
Article 5.1 Opérations d'investissement non financées par l'Anru dans le présent protocole mais dont le lancement opérationnel (cf. jalons opérationnels de l'annexe 2 du règlement financier) pourrait s'effectuer pendant la phase de préfiguration.....	34
Article 5.2 Opérations d'investissement non financées par l'Anru dans le présent protocole dont le démarrage des actions préparatoires et directement liées aux travaux à mener (études préalables et pré opérationnelles, actions de concertation, préparatifs au relogement des ménages le cas échéant) pourrait s'effectuer pendant la phase de préfiguration	36
Article 6. Association des habitants et des usagers au projet de renouvellement urbain.....	36
Article 7. Articulation avec la convention intercommunale prévue à l'article 8 de la Loi du 21 février 2014.....	38
Article 8. Gouvernance et conduite de projet	39
Article 8.1. Gouvernance	39
Article 8.2. Conduite de projet	42
Article 8.3. Association des maîtres d'ouvrage et des futurs investisseurs privés.....	44
Article 9. Opérations d'ingénierie financées au titre du programme de travail	45
Article 9.1. Modalités de financement par l'Anru de la conduite du projet de renouvellement urbain	45
Article 9.2. Modalités de financement par l'Anru des études, expertises et moyens d'accompagnement du projet et accompagnement des ménages, prévus dans le programme de travail	46
Article 9.2.1 Les études, expertises et moyens d'accompagnement du projet	46
Article 9.3. Modalités de financement par l'Anah des études et des expertises du programme de travail.....	50
Article 9.4. Modalités de financement par la Caisse des Dépôts du programme de travail.....	51
Article 9.5. Modalités de financement du programme de travail par d'autres partenaires.....	52
Article 10 Opérations d'investissement financées dans le protocole de préfiguration.....	54
Article 10.1 Opérations financées par l'Anru.....	54
Article 11. Durée du protocole de préfiguration.....	57
Article 11.1 La durée d'exécution du programme physique	57
Article 11.2 La durée administrative du protocole de préfiguration	57
Article 12. Conditions de finalisation du projet de convention pluriannuelle de renouvellement urbain - points de rendez-vous avec l'Anru	57

Article 13. Conditions juridiques de mise en œuvre et d'application du protocole de préfiguration	57
Article 13.1. Contreparties mises à disposition d'UESL-Action Logement.....	57
Article 13.2. Intégration des exigences d'insertion des habitants des QPV dans les marchés publics, notamment destinées aux opérations du protocole.....	58
Article 13.3. Le financement des opérations contractualisées dans le protocole	58
Article 13.3.1 Le financement des opérations par l'Anru.....	58
Article 13.3.2 Le financement des opérations par l'Anah.....	58
Article 13.3.3. Le financement des opérations par la Caisse des Dépôts.....	59
Article 13.4 Le respect des règlements de l'Anru.....	59
Article 13.5. Contrôle et audits	59
Article 13.6. Conséquences du non-respect des engagements	59
Article 13.7. Clause de renégociation du protocole et modification du protocole	59
Article 13.8. Traitement des litiges	60
Article 13.9. Conditions d'attribution des concours financiers de l'Agence.....	60
Article 14. Dispositions diverses.....	60
Article 14.1 La mobilisation du porteur de projet et des maîtres d'ouvrage dans le cadre d'actions initiées par l'Anru.....	60
Article 14.2 La signalétique des chantiers.....	60
ANNEXES.....	63

**Vu le règlement général de l'Anru (RGA) relatif au NPNRU en vigueur,
Vu le règlement financier (RF) de l'Anru relatif au NPNRU en vigueur,**

SIGNATAIRES DU PROTOCOLE

Il est convenu entre,

- L'État, représenté par le Préfet de département et responsable de la mise en œuvre du renouvellement urbain dans le département,
- L'Agence nationale pour la rénovation urbaine, désignée ci-après « l'Agence » ou « l'Anru », représentée par son directeur général, ou par délégation, par son délégué territorial dans le département,
- La Métropole Aix-Marseille Provence (EPCI), représentée par son président, ci-après nommée le porteur de projet,
- La commune de Marseille, comprenant les 15 quartiers inscrits à l'article 1 de la présente convention pluriannuelle, représentée par le Maire,
- L'Agence nationale de l'habitat (Anah), représentée par sa directrice générale,
- La Caisse des Dépôts, représentée par son directeur régional,

Les autres maîtres d'ouvrage des opérations programmées dans la présente convention de protocole,

- Habitat Marseille Provence HMP, représenté par son président
- 13 Habitat, représenté par son président
- UNICIL, pour la Phocéenne d'Habitation et la Société Nouvelle SNHM, représenté par son président
- Logirem, représenté par son directeur
- Erilia, représenté par son président
- Marseille Habitat, représenté par sa Présidente
- L'Etablissement Public d'Aménagement Euro Méditerranée EPAEM, représenté par sa présidente
- Le GIP Marseille Rénovation Urbaine, représenté par sa présidente

Les autres collectivités locales concernées,

- le Conseil régional, représenté par son président
- le Conseil départemental, représenté par sa présidente

Ce qui suit :

PRÉAMBULE

Le présent protocole de préfiguration porté par la Métropole Aix-Marseille Provence pour Marseille s'appuie sur le dossier, élaboré conformément au dossier type prévu à l'annexe I du RGA relatif au NPNRU, examiné :

- par le **comité d'engagement du 12 décembre 2016**

Le présent protocole de préfiguration, sur lequel s'engagent les parties, s'appuie sur le dossier de présentation présenté en Comité d'Engagement, notamment les éléments de diagnostic et la présentation complète des orientations stratégiques portées par la collectivité ; il en reprend les principales caractéristiques :

Une construction partenariale :

Le travail sur le protocole de préfiguration de Marseille est engagé depuis 2015, avec des étapes formalisées dans le cadre

- d'une part du bilan du PNRU 1, présenté dès le CA de l'ANRU en mars 2015 puis dans un « Document cadre » délibéré par la Ville et la Communauté urbaine en le 3 juillet 2015,
- d'autre part dans le Contrat de Ville, signé le 17 juillet 2015

Outre les travaux réguliers menés avec les maîtres d'ouvrages et dans le cadre des Comités de Pilotage du Contrat de Ville, avant puis après les RTP de juin 2016, il s'appuie sur des ateliers par secteur qui se sont déroulés au 1^{er} semestre 2016 avec l'ensemble des partenaires.

Le contexte Métropolitain : un projet récent, en cours de construction

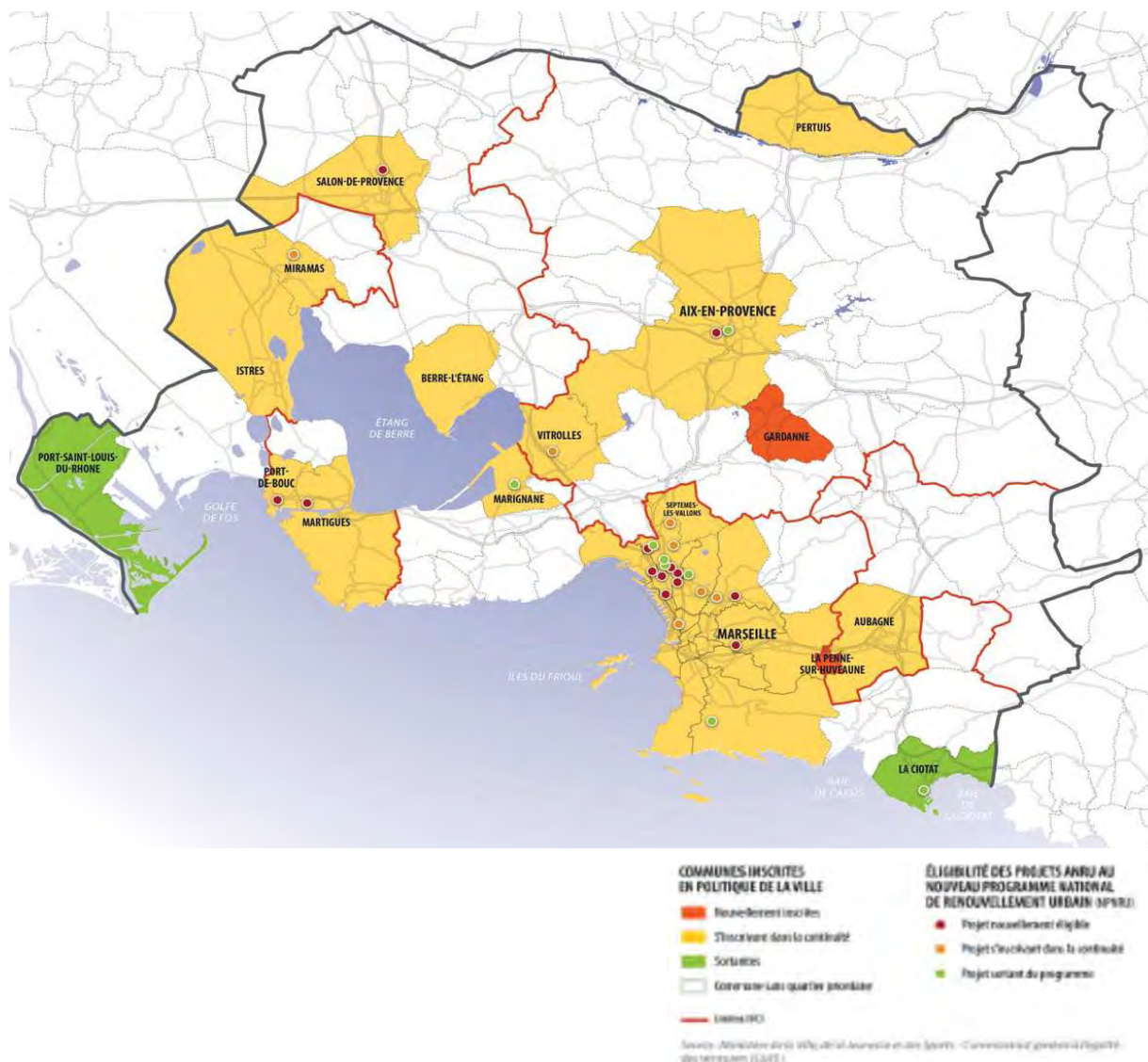
Mise en place au 1^{er} janvier 2016, la Métropole Aix-Marseille Provence est un vaste territoire de 3150 km², constitué de 92 communes, et regroupant 1,83 millions d'habitants. Malgré une croissance démographique faible de 2007 à 2012 (+ 0,1% par an) la métropole représente une échelle de contexte urbain en mutation dans une réelle dynamique positive en termes économique et en termes d'emploi (+0,5 % par an de 2007 à 2012), qui permet de confirmer la tendance d'inversion du déclin des décennies antérieures.

Les projections de l'INSEE prévoient 200 000 habitants supplémentaires pour la Métropole à l'horizon 2030 et le SCOT 2012 retenait comme objectif pour le territoire, malgré un contexte de rareté foncière, le choix de « tirer » le développement de la Métropole, avec des centralités métropolitaines, des centralités structurantes, des centralités de proximité, dont plusieurs impactent directement les quartiers concernés par le Contrat de Ville. Cette stratégie de développement économique et de rééquilibrage des territoires, s'accompagne d'un objectif de construction de 80 000 logements.

Sur ces bases, la collectivité est aujourd'hui en cours de renouvellement de ses documents de stratégie territoriale : PLUi, SCOT et Projet Métropolitain sont en cours de construction, le PLH métropolitain a été engagé en juin 2016. Par ailleurs, le chantier prioritaire de la Métropole, sur les transports et les déplacements, a pris la forme d'un agenda des mobilités présenté fin 2016, qui reconstruit un schéma de mobilité à l'échelle de la Métropole, axé sur la mobilité vers l'emploi.

Un rappel synthétique du diagnostic, des enjeux et des grandes orientations du contrat de Ville est précisé ci-après :

La démarche de la Métropole pour le renouvellement urbain : vers une croissance inclusive et soutenable du territoire



Signé en juillet 2015, le Contrat de Ville concerne 58 QPV sur la Métropole, dont 35 pour la seule ville de Marseille. 11 QPV sont désignés comme d'intérêt national au titre du NPNRU et 10 d'intérêt régional – soit 21 quartiers, dont 14 à Marseille : 9 PRIN et 5 PRIR.

Commune	CT	PRIN	PRIR	Signature du Protocole de Préfiguration
Martigues	6		1	25/11/2016
Port de Bouc		1	1	
Miramas	5	1		22/09/2016
Salon de Provence	3		1	23/12/2015
Aix-en-Provence	2		1	18/12/2015
Vitrolles			1	
Marseille	1	9	5	
Total		11	10	

Le diagnostic dressé dans le Contrat de ville à l'échelle de la Métropole constitue le socle des interventions à venir dans le cadre du NPNRU. Il met en exergue une dynamique économique réelle mais qui bénéficie peu aux territoires et populations les plus fragiles soulignant en particulier :

Sur le volet emploi, mobilité, dynamiques socio-territoriales :

- Des situations de pauvreté concentrées sur Marseille, particulièrement sur les quartiers Nord et le Centre Ville
- Un clivage fort entre le lieu de résidence et le lieu de travail, qui devrait s'accroître d'ici 2030
- Des quartiers parfois « coupés de la ville » malgré un maillage historique de centralités et des points d'appui disséminés sur le territoire
- Un budget mobilité qui peut exclure les ménages modestes des offres d'emploi
- De nombreux secteurs accueillant des emplois pourtant à proximité directe des territoires prioritaires

Sur le volet habitat et logement social :

- Un accès au logement qui reste difficile pour les revenus faibles et moyens
- Une offre en logement social concentrée à 89 % sur Marseille à l'échelle du Conseil de territoire n°1, dont plus de 60 % sur les quartiers prioritaires
- Une inadéquation du parc à l'évolution des ménages, avec une insuffisance de petits logements et une insuffisance relative de grands logements dans le parc public et privé et une obsolescence de ces bâtiments à la typologie de grands immeubles, tours et barres.
- Un parc privé dégradé qui constitue souvent un parc social de fait très important sur les Centres-villes de Marseille, Marignane et La Ciotat
- Une production neuve active, quasi à hauteur des objectifs du PLH et des objectifs SRU. Mais la forte progression relative à la production de logements sociaux s'est concentrée sur quelques territoires déjà fortement dotés (partie nord de Marseille, La Ciotat)

Le marché de l'Habitat à Marseille

Le marché de l'habitat sur Marseille se caractérise par une croissance principalement endogène et, à l'image du constat métropolitain, une question centrée sur l'attractivité à construire pour accueillir des jeunes actifs.

Le marché de la revente et de l'accession libre se stabilise : Les chiffres à fin 2014 sont de 2500 €/m² pour la revente et 3784 €/m² pour l'accession libre. Des prix de vente à Marseille équivalents à la moyenne départementale, mais très contrastés entre le Sud et le Nord de la Ville, nécessitant une approche différenciée par territoire.

Une requalification du parc existant, particulièrement dans le centre et sur les copropriétés fragiles, qui demande un investissement exceptionnel de tous les partenaires.

Une production de logements active, qui permet d'atteindre les objectifs du PLH pour Marseille : 5 000 logements nouveaux, dont 1 400 locatifs sociaux. Mais des taux « SRU » avec de fortes disparités infra-communales et une nécessaire orientation qualitative de l'offre pour une adaptation du patrimoine social des années 60/70 à l'évolution de la demande et aux défis de la précarité énergétique

Un marché très tendu dans le parc social : 1 attribution pour 7,6 demandes en instance, et un taux de rotation dans le parc social très faible (5,5 % pour un taux moyen français de 10%), nécessitant de réamorcer des parcours résidentiels au sein et en dehors du parc social.

Les enjeux prioritaires du Contrat de Ville sont ainsi bien identifiés :

- Une amélioration attendue de la qualité urbaine des quartiers prioritaires et de leur rôle dans les parcours résidentiels à l'échelle du Conseil de territoire n°1
- Des politiques de développement social et humain à consolider, sur des thèmes majeurs : Éducation, lien social et citoyenneté, insécurité, inégalités sociales et territoriales en matière de santé, place des habitants... avec un travail spécifique sur le manque ou l'état des équipements – scolaires et éducatifs en particulier - et services
- Une approche intégrée du développement économique et de l'emploi à conforter
- La mobilité, un enjeu central de l'intégration des quartiers prioritaires et de leurs habitants dans la ville

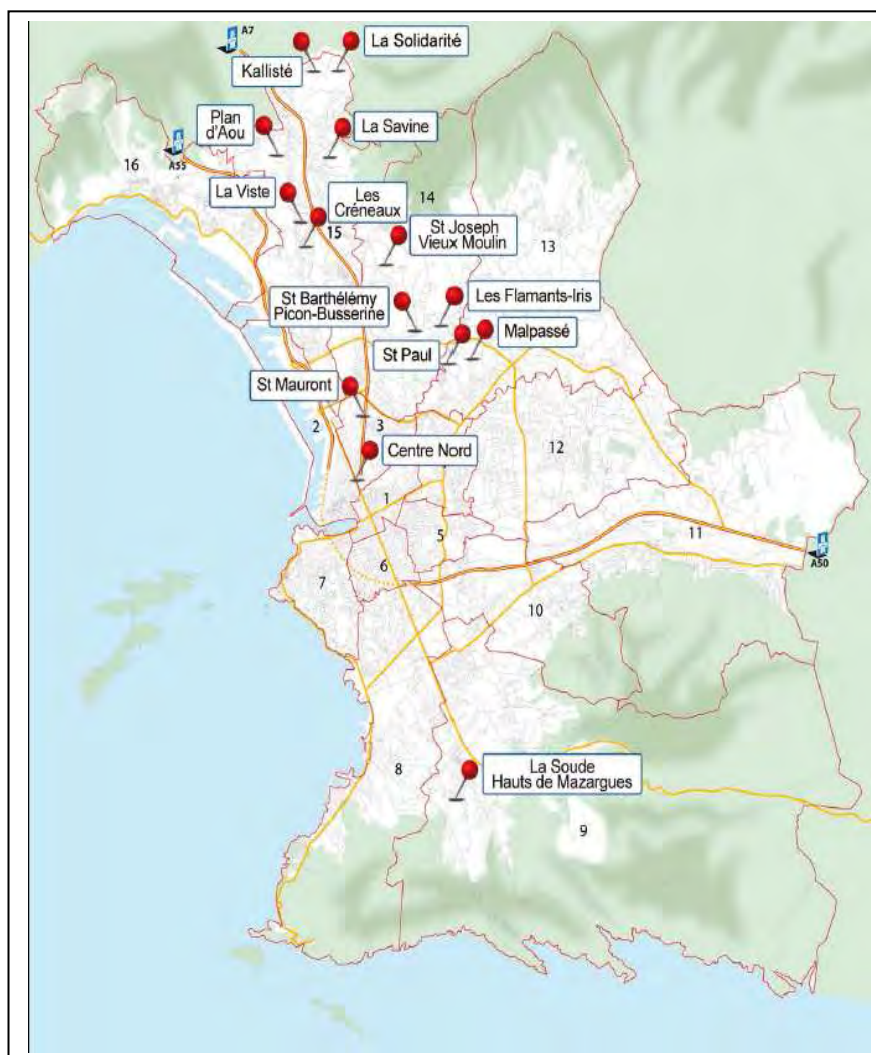
Les actions engagées et en cours dans le cadre du programme national de rénovation urbaine (PNRU), y compris les interventions sur le parc privé, sur les quartiers concernés par le présent protocole, sont rappelées ci-après dans leurs objectifs et avancement. (cf. annexe 6)

Les projets portés par la Ville de Marseille dans le cadre du PNRU : 14 PRU, opérationnellement engagés à 82% (au 30/03/2017)

Dans le cadre du PNRU, 15 conventions ANRU ont été signées sur Marseille, concernant 14 sites sur les 18 sites métropolitains, pour un montant de travaux de plus de 1,2 milliards d'euros et 305 millions de subventions ANRU.

Commune	Nombre de PRU	Investissement en Mio d'€	Subvention ANRU en Mio d'€
La Ciotat	1	26	7
Vitrolles	1	51	10
Marignane	1	16	2
Miramas	1	68	11
Marseille	14	1227	305
Aix-en-Provence/Opérations isolées		100	20
Total		1488	355

Sur ces 14 sites Marseillais, encore en travaux, et dont les avancements respectifs ont été précisés en Comité d'Engagement, 10 sont concernés par le NPNRU



Les PRU du premier PNRU

Les objectifs et moyens mis en œuvre sur ces PRU première génération ont été développés dans l'approche par quartier du document de présentation du protocole. Ils sont ici regroupés par grands secteurs, dans la même démarche que celle retenue pour les sites en NPNRU et développée plus loin, pour permettre une lecture des actions déjà engagées articulée avec les nouveaux projets, et en cohérence avec la vocation des secteurs et les enjeux du Contrat de Ville, tout particulièrement en termes urbains.

Cadran Nord-Est/ L2 : 5 PRU dont 4 en QPV éligible NPNRU

Saint Barthélémy, Picon Busserine - Le remodelage de trois quartiers, en contact avec la L2

Signé en octobre 2011 - 128 Md€ d'investissement - Avancement opérationnel engagé à 88%

- Un projet comprenant des actes majeurs pour la refonte de la trame viaire, des démolitions à la clef (1/3 exigé par la L2), un programme de réhabilitation porté par Logirem et HMP et des reconstitutions à 75% hors site
- Un taux d'avancement élevé sur tous les fronts. La résidentialisation démarrera après les aménagements d'espace public,
- Une volonté de valorisation de la halte ferroviaire et des dessertes par les transports en commun
- Une ambition difficile : l'intégration de la L2 dans la requalification urbaine

Saint Paul - L'ouverture du Vallon

Signé en décembre 2006 - 31 Md€ d'investissement - Avancement opérationnel engagé à 89%

- Le désenclavement réussi d'une petite cité HLM, avec une voie nouvelle, des démolitions, et une reconstruction sur site à 60%. Les équipements publics à livrer
- Au-delà, une requalification pérenne du quartier impose une intervention lourde sur la copropriété du parc Corot, 376 logements, contigus au patrimoine HLM. Ingénierie et procédures engagées

Flamants-Iris - Un nouveau Projet Urbain

Signé en septembre 2005 - 157 Md€ d'investissement - Avancement opérationnel engagé à 81%

- Un projet totalement recomposé après l'arrêt des réhabilitations en 2010, lié à la découverte d'amiante, entraînant 223 démolitions supplémentaires
- La réalisation d'un pôle de services reconvertissant un tripode d'habitations en bureaux, avec deux instituts de formation supérieure
- Un projet urbain qui permet désormais de reconfigurer totalement cette entrée de l'ex ZUP n°1

Malpassé - La Mutation d'un quartier d'habitat social

Signé en juin 2010 - 184 Md€ d'investissement - Avancement opérationnel engagé à 71%

- Un projet fortement remanié après la découverte de traces d'amiante, conduisant à démolir 100 logements de plus (569 au total).
- Une voie nouvelle ouverte en 2012, permettant l'implantation d'activités, médicales essentiellement)
- Une évolution de la concession d'aménagement pour élargir le périmètre et les ambitions (intégration d'un Centre Commercial en déclin)
- Une diversification à réussir, enjeux des deux années à venir

Seul le **PRU Saint Joseph** n'est pas en QPV éligible au NPNRU. Signé en décembre 2006, 19 Md€ d'investissement, un avancement opérationnel engagé à 70%, il s'agit de la **restructuration d'une cité d'urgence**, avec démolition/reconstruction d'un habitat vétuste, en marge de la ville, avec une proportion importante de population d'origine Tsigane, un cheminement progressif, tant pour le relogement que pour les aménagements et une reconnexion aux quartiers voisins désormais possible.

Le secteur Hôpital Nord Saint Antoine Mourepiane : 6 PRU dont 4 en QPV éligible NPNRU

La Savine – L'ouverture d'une citadelle

Signé en mars 2009 - 136 Md'€ d'investissement - Avancement opérationnel engagé à 46%

- Totalement reconfiguré en 2015, passant de 81 Md'€ à 136, avec la nécessaire démolition de 80% du patrimoine amianté, désormais
- Le relogement de plus de 1000 locataires, moitié sur site, moitié hors site
- Un projet urbain à long terme, avec une concession d'aménagement qui désurbanise les sites les plus excentrés, et reconfigurera un quartier plus mélangé, dans une topographie contraignante
- La valorisation d'un cadre naturel riche, pour relier et non plus pour segmenter

La Solidarité – la requalification d'une cite éloignée de la ville

Signé en juin 2010 - 53 Md'€ d'investissement - Avancement opérationnel engagé à 75%

- La réhabilitation du parc social et une nouvelle voie pour permettre une diversification de l'offre, pour recoudre une urbanisation disparate, et mettre mieux en relation ce quartier avec le pôle de développement de l'Hôpital Nord
- Une intervention en cours sur les équipements publics (école + crèche)

Kallisté – Une intervention publique dans une copropriété

Signé en octobre 2011 - 30 Md'€ d'investissement - Avancement opérationnel engagé à 47%

- Une DUP pour carence récemment signée pour le bâtiment B, après l'ordonnance de carence d'avril 2015 : une guérilla juridique de 5 ans, avec, à la clef, une concession d'aménagement mise en place par la Ville de Marseille sur un périmètre et un calendrier plus large que le seul PRU
- Mise en place en mai 2016 d'un Plan de Sauvegarde sur les bâtiments susceptibles d'être redressés
- Une action à poursuivre dans le NPNRU

La Castellane – L'essor du territoire et l'ouverture du labyrinthe

Un protocole de préfiguration signé en janvier 2015, pour engager de premiers travaux - 6 Md'€ d'investissement sur le PNRU - Avancement opérationnel engagé à 55%

- Le chantier sur les invariants du projet (l'axe est-ouest) est engagé depuis février 2016
- Un projet d'ensemble de renouvellement urbain et de développement social, sur le grand territoire sera proposé au NPNRU, en intégrant les fruits des débats en cours

Le PRU St Antoine / Plan d'Aou / La Viste se termine et ne figure pas en tant que QPV éligible au NPNRU. Signé en septembre 2005, et son avenant La Viste en juin 2010 pour un total de 152 Md'€ d'investissement, son avancement opérationnel est engagé à 75% L'objectif de **reconnexion à la ville** a donné lieu à une démolition de 90% de la cité originelle, et la reconstitution d'un quartier ouvert, plus diversifié, accueillant des locaux artisanaux, et, sur ses franges, des équipements publics renouvelés (centre social, crèche, école, médiathèque) et une diversification réussie : AFL livrée depuis 2014, accession et locatif social, avec une diversité de bailleurs. La trame viaire reconnecte le quartier à la Ville et le rend perméable. Les enjeux du noyau villageois ont été intégrés, avec la plateforme multimodale de Saint Antoine, qui arrime le quartier à la desserte ferroviaire Aix-Marseille. Un PRU très explicite sur l'effet levier à moyen terme de l'action publique.

Sur La Viste, il s'agissait d'un projet 100% réhabilitation de ce patrimoine conçu par G. Candilis, et d'une valorisation du noyau villageois, avec des programmes mixtes accession/locatif. Reste à réaliser la réhabilitation du groupe scolaire

Le PRU des Créneaux enfin, signé en décembre 2006 pour 32 Md'€ d'investissement, est terminé. Significatif du **parcours logement**, il a vu la démolition de la totalité d'un patrimoine de 134 logements vétustes et excentrés, avec la reconstitution dans le tissu urbain de la Viste ou de Saint Louis, de petites résidences, pour reloger 90% des anciens locataires. La Métropole réalisera à terme une cité artisanale sur cette emprise, avec la poursuite d'une action pour la maîtrise de friches industrielles.

Le secteur Sud – Vallée de l'Huveaune

Seul PRU de ce secteur sur le PNRU, **La Soude les Hauts de Mazargues** n'est pas en QPV éligible au NPNRU. Signé en octobre 2011, pour 75 Md€ d'investissement, son avancement opérationnel est engagé à 93% Il s'agissait ici de miser sur **l'espace public pour assembler le puzzle** : Un projet de revalorisation de l'habitat avec un grand programme de réhabilitation, très peu de démolitions, des programmes d'accession à la propriété, dans un secteur dynamique sur le plan de la promotion immobilière. Et surtout, la création d'une trame verte, liaison de déplacement doux, des plages du Prado aux Calanques de Sormiou et Morgiou, la création et modernisation des équipements publics, l'aménagement des terrains délaissés pour reprendre la gestion de l'espace public et faciliter le lien social.

La démarche **EcoQuartier** sur le PRU, élargie à la ZAC voisine, portée par les habitants et les partenaires locaux, a été reconnue « engagé dans la labellisation ».

Le secteur Grand Centre Ville –GPMM : 2 PRU sur ce grand QPV éligible NPNRU

Centre Nord – Un projet atypique en quartier ancien dégradé

Signé en juin 2010 - 138 Md€ d'investissement - - Avancement opérationnel engagé à 58%

- Une mosaïque d'interventions dans 4 pôles de projets : Velten-Belsunce, Panier-République, Joliette-Bon Pasteur et Hoche-Caire-Villette
- Création de nouveaux logements sociaux, en substitution de logements dégradés, indécents ou indignes ;
- Requalification des îlots et revalorisation patrimoniale ;
- Développement des équipements publics, notamment dédiés aux jeunes

Saint – Mauront : La transformation d'un faubourg paupérisé

Signé en décembre 2009 - 63,9 Md€ d'investissement - - Avancement opérationnel engagé à 87%

- Objectif : insérer Saint-Mauront dans la dynamique du Grand Centre Ville
- Des conditions d'habitat améliorées et le développement de l'offre en habitat social, locatif libre et accession
- Des équipements neufs ou réhabilités
- Des voies nouvelles pour faciliter l'accessibilité du quartier

Stratégies pour l'Habitat

La politique de l'Habitat sur la Métropole Aix Marseille Provence nécessite une approche différenciée par territoire et un dispositif à construire pour attirer de jeunes actifs, en lien avec les évolutions du PLH.

Sur Marseille, 40 ans d'actions publiques pour impulser un redressement initiées par la Ville et, depuis 20 ans, avec Euromed et l'Etat ont permis de réelles avancées sur le secteur Centre Ville. Le travail de la Ville sur l'Habitat Privé potentiellement dégradé s'est engagé depuis 1995 dans un emboîtement des dispositifs et des opérateurs - et s'oriente vers des interventions coordonnées sur l'habitat.

un enjeu spécifique est affirmé pour « passer à la vitesse supérieure » dans la requalification du parc privé existant ; et en particulier les copropriétés fragiles. L'engagement de la municipalité sur le logement, le nouveau protocole d'Eradication de l'Habitat Indigne – EHI – et l'Accord Partenarial sont autant de contractualisation favorisant la nécessaire dynamique et la mobilisation de tous les moyens pour progresser sur un parc social de fait, concentré en particulier sur le grand secteur Centre Ville. et sur des copropriétés identifiées.

Des dispositifs spécifiques seront proposés pour favoriser les parcours résidentiels

Pour les bailleurs sociaux, les enjeux seront ceux de l'adaptation du patrimoine social des années 60/70 à l'évolution de la demande, aux besoins de diversification et aux défis de la précarité énergétique

Le Bilan et les axes stratégiques pour le NPNRU

14 PRU aujourd'hui administrativement engagés à 100% : ces 10 années de mobilisation sur les quartiers ont permis la construction d'un partenariat éprouvé, une montée en compétence des acteurs et des organisations sur le champ du renouvellement urbain.

Le changement d'image engagé sur les quartiers a permis de tirer un premier bilan quantitatif et qualitatif positif, et de tirer des enseignements pour le NPNRU :

En nombre de logements :

- 85% des opérations de reconstitutions de LLS livrées ou en chantier
- 92% des relogements réalisés
- 64 % des démolitions réalisées ou en cours
- 100% des réhabilitations engagées et 79% des résidentialisations
- 49% des opérations de logement privé réalisées ou en cours

En millions d'euros engagés :

- 65% des équipements publics
- 91% des travaux d'aménagement réalisés ou en cours

Chiffres extraits de la mise à jour trimestrielle MRU / Mars 2017

Des avancées à conforter :

- La diversification de l'habitat : proposer toute la gamme de l'offre, maisons et appartements, accession, locatif social, locatif libre
- La réouverture du choix : transformer l'épreuve du relogement en une opportunité avec des démarches de relogement positives, réamorçant des parcours résidentiels
- La modernisation des équipements et le réinvestissement des institutions : s'ouvrir à un public plus large, avec des centres sociaux/maisons de quartier, placés désormais à l'articulation des quartiers
- La participation habitante : développer de multiples initiatives, adaptées à chaque situation, en mobilisant aussi des prestataires extérieurs pour permettre une montée en compétence de tous les acteurs
- Du locatif social mieux intégré dans la ville et mieux réparti : les démolitions sur 10 sites de grands ensembles dans les 4 arrondissements Nord de Marseille ont été reconstituées en 120 opérations, dont 80 de moins de 30 logements, et à plus de 50% en dehors de ces arrondissements.

Les améliorations à apporter

- Mieux organiser la gouvernance et la programmation
- Renforcer l'ingénierie et le rôle des architectes urbanistes pour tenir la cohérence des projets dans la durée
- Conduire les réflexions sur les stratégies patrimoniales des bailleurs sociaux, pour diversifier l'offre locative
- Créer plus de synergie entre projets urbains et actions d'accompagnement social
- Définir plus en amont les outils, réglementaires et techniques, nécessaires à la mise en œuvre

LES DÉFINITIONS

- Le « **porteur de projet** » est le responsable de la stratégie d'intervention globale à l'échelle du contrat de ville et de sa déclinaison dans chaque projet de renouvellement urbain.
- Le « **projet de renouvellement urbain** », ou « **projet** », représente, à l'échelle de la convention pluriannuelle, l'ensemble des actions qui concourent à la transformation en profondeur du quartier, à son inscription dans les objectifs de développement durable de l'agglomération, et à l'accompagnement du changement.
- Le « **programme de travail** » ou « **programme** » est constitué de l'ensemble des opérations d'ingénierie, et le cas échéant d'investissement, du protocole de préfiguration approuvées par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru, ou par délégation par le délégué territorial de l'Anru, qu'elles soient financées ou non par l'Anru.
- L'« **opération** », action physique ou prestation intellectuelle, est identifiée au sein du programme par un maître d'ouvrage unique, une nature donnée, un objet précis, et un calendrier réaliste de réalisation qui précise le lancement opérationnel, la durée, et son éventuel phasage.
- Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), **les concours financiers de l'Anru**, programmés au sein d'un protocole de préfiguration des projets, sont octroyés sous la forme de subventions attribuées et distribuées par l'Anru, et le cas échéant sous la forme de prêts bonifiés autorisés par l'Anru et distribués par Action Logement, conformément aux modalités prévues dans les règlements de l'Anru relatifs au NPNRU et dans la convention tripartite État - Anru - UESL Action Logement portant sur le NPNRU.

Article 1. Quartiers d'intervention

Le contrat de ville identifie les quartiers qui peuvent faire l'objet d'un projet de renouvellement urbain cofinancé par l'Agence (cf. annexes 1 et 2). Il développe la stratégie d'intervention relative au devenir de ces quartiers qui oriente la définition des programmes urbains.

Le protocole de préfiguration liste les quartiers ayant vocation à bénéficier d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain avec l'ANRU, sur le territoire de la Métropole Aix Marseille Provence, et en particulier de la Ville de Marseille.

- Les **9 quartiers d'intérêt national**, identifiés dans l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain sont les suivants :

CODE QUARTIER (cf. décrets n° <u>2014-1750</u> et n° <u>2014-1751</u>)	COMMUNES CONCERNÉES (cf. décrets n° <u>2014-1750</u> et n° <u>2014-1751</u>)	QUARTIERS (cf. décrets n° <u>2014-1750</u> et n° <u>2014-1751</u>)
QP013032	Marseille 3e arrondissement, Marseille 1er arrondissement, Marseille 2e arrondissement, Marseille 14e arrondissement, Marseille 6e arrondissement, Marseille 15e arrondissement	Centre-ville Canet Arnavaux Jean Jaurès
QP013038	Marseille 11e arrondissement, Marseille 12e arrondissement, Marseille 10e arrondissement	Air Bel
QP013042	Marseille 13e arrondissement	Malpassé Corot
QP013044	Marseille 13e arrondissement	Frais vallon Le Clos la Rose
QP013049	Marseille 14e arrondissement, Marseille 13e arrondissement	Bon Secours Les Rosiers Marine Bleue Grand Saint Barthélémy Saint Jérôme
QP013051	Marseille 15e arrondissement, Marseille 16e arrondissement	La Castellane La Bricarde Plan d'Aou Saint-Antoine
QP013055	Marseille 15e arrondissement	Kalliste la Granière la Solidarité
QP013056	Marseille 15e arrondissement	La Savine
QP013058	Marseille 15e arrondissement, Marseille 2e arrondissement	La Cabucelle

- Les 5 quartiers d'intérêt régional sont les suivants :

QP013052	Marseille 15e arrondissement, Marseille 16e arrondissement	Consolat Ruisseau Mirabeau
QP013053	Marseille 15e arrondissement	La Calade Campagne Lévêque
QP013054	Marseille 15e arrondissement	Les Aygalades
QP013057	Marseille 15e arrondissement	Les Tilleuls La Maurelette
QP013059	Marseille 14e arrondissement, Marseille 15e arrondissement	La Visitation - Bassens

- Le porteur de projet porte également, en cohérence avec les interventions prévues sur Frais-Vallon, Le Clos, La Rose, une intervention de renouvellement urbain sur le quartier prioritaire du Petit Séminaire.

QP013045	Marseille 13e arrondissement, Marseille 12e arrondissement	Le Petit Séminaire
----------	---	--------------------

Article 2. Objectifs poursuivis dans les quartiers visés au présent protocole de préfiguration

Article 2.1. Orientations stratégiques du contrat de ville

Le dossier de présentation en Comité d'Engagement, nourri des politiques plus larges d'agglomération et issu du travail partenarial mené sur le long terme, décline une vision de la vocation et du rôle des quartiers à moyen terme (15 ans), notamment sous la forme de représentations cartographiques traduisant spatialement les intentions stratégiques pour ces quartiers dans leur environnement (Cf. annexe 3)

Compte tenu du diagnostic posé sur le territoire aux différentes échelles, l'ensemble des partenaires s'est accordé dans le Contrat de Ville signé le 17 juillet 2015, sur une feuille de route stratégique pour la période 2015-2020.

Cette feuille de route couvre les quatre piliers attendus pour les Contrats de ville intercommunaux :

- Cohésion sociale ;
- Cadre de vie renouvellement urbain ;
- Développement économique et emploi ;
- Valeurs de la République et Citoyenneté ;

Elle est assise sur huit orientations prioritaires pour l'action publique à l'horizon 2020 :

1	Une vie locale qui s'appuie sur un cadre de vie rénové, des espaces publics réappropriés et l'accès à une offre de services (sociale, culturelle, sportive, de promotion de la santé, associative) adaptée
2	Des quartiers et des habitants qui participent, chacun à leur niveau, au développement économique et de l'emploi
3	Une offre de logements améliorée et diversifiée dans les quartiers prioritaires, qui contribue à la remise en mouvement les parcours résidentiels des ménages
4	Les moyens d'une résorption significative de l'habitat privé dégradé, dans les quartiers anciens comme dans les grandes copropriétés
5	Le développement de l'offre de transports répondant aux enjeux de développement durable, au bénéfice d'une meilleure mobilité des habitants et d'une meilleure intégration des quartiers au fonctionnement du territoire
6	Une responsabilité partagée envers l'enfance et la jeunesse
7	Une action publique qui s'adapte à la diversité des publics des quartiers prioritaires, tout en valorisant leurs atouts
8	Le retour du droit dans les quartiers prioritaires, symbole et « preuve » de l'investissement de la puissance publique et condition de rénovation de la vie citoyenne

Article 2.2. Premiers objectifs en matière de renouvellement urbain

Le programme de travail inscrit au protocole de préfiguration va permettre d'affiner les objectifs précisés ci-après, en cohérence avec les objectifs poursuivis au titre du volet urbain du contrat de ville et ayant vocation à être contractualisés à terme avec l'Anru dans le cadre de conventions pluriannuelles de renouvellement urbain et en prenant en compte les objectifs incontournables, tels que définis au titre I du règlement général de l'Anru relatif au NPNRU.

Le protocole de préfiguration propose, sur la base du bilan du PNRU, neuf orientations stratégiques pour le NPNRU, déterminantes dans l'organisation du programme d'études et d'ingénierie présenté.

1. Politique de l'habitat : la production neuve

Réussir le renouvellement urbain suppose :

- Tenir un volume de production élevé, conformément au PLH Métropolitain en cours d'élaboration ; (en statut d'occupation, en forme d'habitat)
- Assurer une diversité de l'offre pour permettre des parcours résidentiels choisis ;
- Poursuivre le rééquilibrage territorial de toute la gamme de l'offre : seul gage d'une maîtrise des prix et des loyers, et de la fluidité du marché ;

2. Politique de l'habitat : la mobilité résidentielle

La fonction d'accueil du parc locatif est entravée, il s'agit de faciliter le mouvement :

- Accompagner ceux qui ont une envie de mobilité ;
- Favoriser les mutations, qui rééquilibrent sur-occupation, et sous-occupation, avec la plateforme de relogement notamment ;
- Élaborer des stratégies de peuplement pour éviter la ghettoïsation.

3. Une action renforcée sur le parc ancien du centre et des faubourgs, et sur les copropriétés

La construction Métropolitaine suppose des centres urbains actifs

et attractifs :

- Renforcer les moyens d'impulsion et d'intervention sur le patrimoine privé
- Mettre en place le 3^e protocole pour l'Eradication de l'Habitat Indigne et l'accord partenarial pour les copropriétés
- Inscrire la requalification de l'habitat dans une stratégie d'offre urbaine renouvelée : services, gestion, espaces publics

4. Le désenclavement et les transports

Faible densité, forte dissociation habitat/emploi, contraintes topographiques, faible autonomie des ménages :

- Un désenclavement nécessaire, en renforçant le réseau des Transports collectifs, articulé avec les projets structurants de la Métropole
- Un développement de la trame viaire pour ouvrir les quartiers
- Un développement de multiples dispositifs, centrale de mobilité, covoiturage, modes doux...

5. Le développement économique et l'emploi

Un enjeu décisif : réduire le chômage, renforcer l'emploi privé :

- Faciliter l'accès aux pôles d'emplois de la Métropole
- Développer l'implantation d'activités dans les quartiers, et valoriser celles qui existent
- Faire émerger et accompagner les initiatives issues des territoires
- Renforcer les dispositifs de formation / requalification professionnelle

6. L'armature d'équipements et de services, et leur accessibilité

Investir et gérer, pour :

- Un rattrapage quantitatif,
- Une remise à niveau,
- Une meilleure efficacité de l'existant,
- Une réflexion « bassin de vie »/ « accès aux services publics et privés »

7. Pour une ville durable

Des Projets urbains plus performants :

- Pour maîtriser les dépenses d'énergie,
- Pour gérer la propreté et recycler les déchets
- Pour valoriser la richesse environnementale de Marseille
- Pour se déplacer davantage, en consommant moins !

8. Stratégie urbaine à moyen terme

Des projets inscrits dans le réseau des centralités Métropolitaines

- Pour structurer une offre en équipements et services
- Pour bien prendre en compte la trame commerciale
- Pour s'appuyer sur l'attractivité des pôles de développement
- 4 grands secteurs géographiques pour élaborer les PRU

9. L'implication des habitants :

Pour une dynamique de projets participatifs...

- Pour capitaliser sur les expériences du premier PNRU ;
- Pour renforcer l'expertise d'usage des habitants ;
- Pour développer au sein des Maîtres d'ouvrage, une culture de concertation et de participation ;
- Pour faire naître des initiatives et faciliter la mise en mouvement.

... avec, désormais, les conseils citoyens

Spécifiquement sur l'habitat social, le porteur de projet a pour objectif de recréer de la mobilité, à minima par l'adéquation entre les structure des ménages et la typologie des logements, de diversifier l'offre sur le parc existant, par des réhabilitations d'ampleur variable, d'intégrer les stratégies des réservations employeur et de proposer des stratégies différenciées et d'améliorer la performance énergétique du parc.

Concernant l'habitat privé, le porteur de projet a élaboré un nouveau protocole d'éradication de l'habitat indigne (EHI), dont les études pré-opérationnelles spécifiques au QPV figurent au protocole. En parallèle, la stratégie d'intervention sur les copropriétés est déclinée dans le cadre d'un accord partenarial, qui a permis dans un premier temps un travail de recensement de 63 copropriétés, la mise en place d'un dispositif de veille et d'observation élargi des copropriétés, et le lancement, financé dans le protocole, d'études sur 11 copropriétés prioritaires : Maison Blanche, Bel Horizon, Le Mail, les Rosiers, Consolat, La Rose, la Maurelette et la Granière, Bellevue, Kallisté, Corot, ainsi que sur Versailles et Plombières. La Métropole porte le dispositif : pilotage partenarial des différents dispositifs mis en œuvre, mobilisation des opérateurs, construction de plans de financement, et engagement d'actions en justice dans la limite de ses compétences. La Métropole met ainsi en œuvre les différentes actions décidées au sein des dispositifs partenariaux (protocole EHI, accord partenarial sur les copropriétés) ainsi que le VOC avec l'appui des opérateurs et des actions relevant de ses compétences."

Une approche par grands secteurs

Le bilan du PNRU1 a montré qu'à partir du cadre contractuel restreint, les projets se sont développés vers leurs franges, et les études urbaines ont nécessairement dépassé la notion de périmètre pour aborder les questions de désenclavement en cohérence avec le tissu urbain environnant et les stratégies développées à l'échelle de la Ville.

Le Contrat de Ville souligne la couverture territoriale importante mais pointilliste du découpage des QPV, exigeant une ambition d'intervention plus large, qui distingue les enjeux communs à tout le territoire et les enjeux spécifiques à chaque quartier.

C'est donc logiquement à l'échelle de grands secteurs d'intervention que les potentiels de développement des 9 quartiers d'intérêt national et des 5 quartiers d'intérêt régional proposés au PNRU pour Marseille ont été approchés. Dans une démarche intégrée, cette proposition s'appuie sur deux orientations prioritaires du Contrat de Ville pour lesquelles le travail est nécessairement spatialisé à une échelle plus large que le quartier lui-même : l'offre de transports, au bénéfice d'une meilleure mobilité des habitants ; et le développement économique et de l'emploi. Elle ne préjuge pas du nombre de conventions PRU à venir qui sera lui déterminé au fil des études réalisées dans le cadre du protocole. En cohérence avec les périmètres des QPV, permettant de décliner le choix d'indicateurs, et donc avec les diagnostics territorialisés du Contrat de Ville et les projets de territoire, documents de référence du présent Protocole quatre grands secteurs sont ainsi présentés, dont l'intitulé est volontairement détaché du nom des cités en QPV, pour être rattaché à une dynamique économique et de développement :

- Le secteur « Cadran Nord-Est - L2 »

A vocation essentiellement résidentielle, marqué par le poids du parc de logement sociaux, dans un tissu urbain particulièrement décousu, ce secteur bénéficie d'une dynamique de transformation urbaine initiée dans le cadre du PNRU1 et d'un potentiel de développement et d'accès à la mobilité grâce à de grandes infrastructures de desserte - L2 et métro - et à la proximité de pôles de rayonnement métropolitain - Technopole, MIN, Merlan...

– Le secteur « Hôpital Nord - Saint-Antoine - Mourepiane »

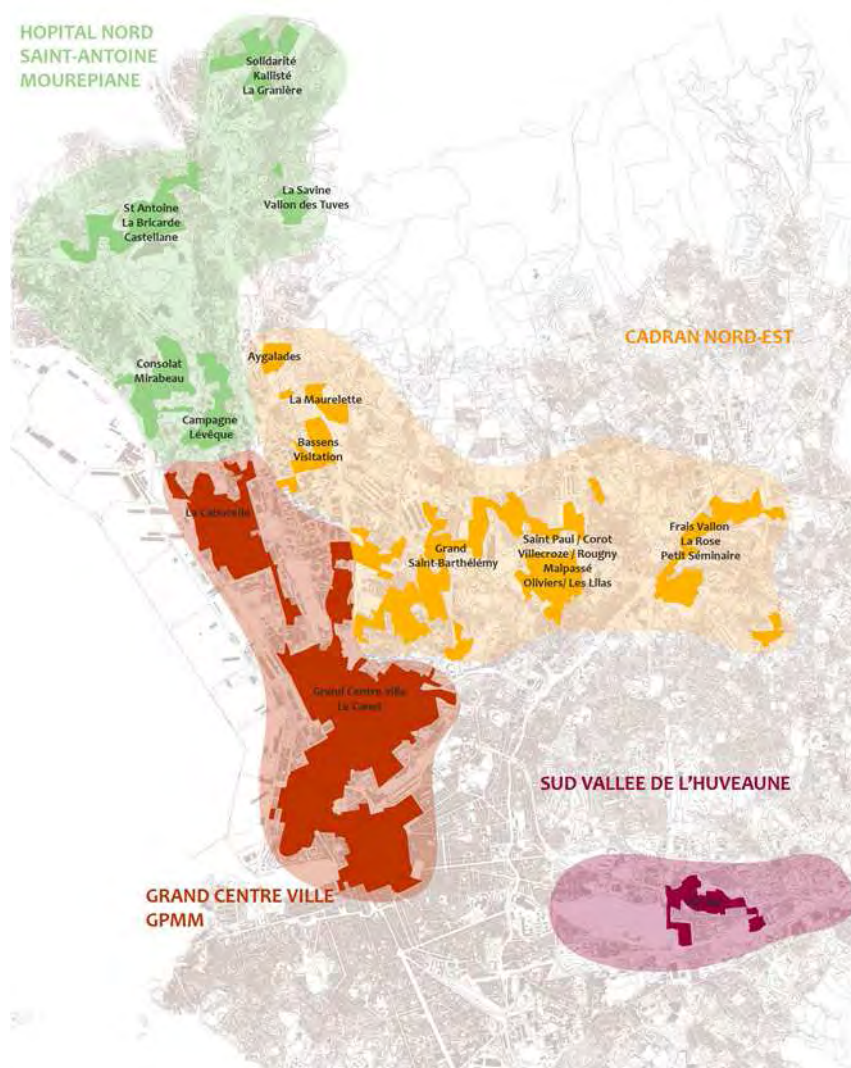
Territoire de porte d'entrée de la Ville, relié et naturellement positionné pour un développement métropolitain et les dynamiques aux abords de l'Etang de Berre, ce secteur doit concilier une double vocation économique et résidentielle mais aussi parvenir à inverser la stigmatisation « quartier nord » en un marketing territorial attractif, appuyé entre autre sur les atouts paysagers du secteur - vues mer, massif de l'Etoile et de la Nerthe...

– Le secteur « Sud - Vallée de l'Huveaune »

La vallée de l'Huveaune est un secteur à vocation de développement économique à l'échelle Métropolitaine. Son territoire géographiquement contraint - risque d'inondation - et l'histoire de son développement industriel puis commercial, définissent de nouvelles orientations d'aménagement vers une vallée habitée, interconnectée et intensifiée, qui devrait favoriser la réintégration des quartiers en QPV à leur environnement

– Le secteur Grand Centre-Ville - Grand port Maritime de Marseille »

Un secteur emblématique, profondément modifié par les récentes interventions urbaines requalifiant sa façade maritime - Vieux Port, Mucem, Terrasses... - bien irrigué en transports en commun, où l'enjeu de coordination des différents processus mis en place – Euroméditerranée, Opération Grand Centre-Ville, etc. - reste majeur. Tissu urbain historique, faubourgs de la ville, ces quartiers doivent relever le défi de la requalification du parc privé ancien - et des dysfonctionnements en matière de propreté et gestion des espaces publics - pour retrouver une qualité résidentielle décente, et une attractivité pour tous.



Article 3. Points d'attention et demandes d'approfondissement souhaitées par l'Anru dans le cadre du protocole de préfiguration

Les partenaires ont exprimé un certain nombre de remarques à l'issue du Comité d'Engagement du 12/12/2016. Reprises ci-après, elles ont été intégrées, pour répondre aux attentes, dans le programme de travail définitif acté au présent protocole de préfiguration :

Les partenaires ont souligné le bénéfice de ce processus long mené par le porteur de projet pour construire Le protocole avec l'ensemble des acteurs, et qui a porté ses fruits dans un document de présentation intégrant l'inscription dans une logique métropolitaine, une approche pertinente par grands secteurs, un travail de structuration du programme d'étude appuyé sur le bilan du PNRU et sur les orientations du Contrat de Ville et une proposition de gouvernance, affirmée au niveau du nouvel EPCI.

Dans le temps du Protocole, il est convenu entre le porteur de projet et les partenaires ANRU, que le programme de travail validé dans ce présent protocole répond aux attentes suivantes des partenaires :

- La poursuite du travail de bilan engagé dans la cadre de l'élaboration du présent protocole, et son prolongement, particulièrement sur les thématiques qui restent à développer : de la diversification de l'habitat, de la programmation des équipements, et du rééquilibrage de l'offre sociale,
- L'articulation efficiente du programme d'études proposées, celles-ci devant contribuer à la définition puis la mise en œuvre de projets intégrés et intégrants,
- La clarification de la stratégie habitat métropolitaine aujourd'hui en cours d'élaboration, et l'expression de l'articulation du NPNRU avec celle-ci, notamment la place de la reconstitution dans le rééquilibrage de l'offre, et la capacité de diversification de l'habitat dans les quartiers prioritaires au regard de leur attractivité et de leur accessibilité (lien emploi / logement) ;
- L'impératif d'élaboration d'une stratégie d'ensemble sur le secteur Grand Centre-Ville GPMM permettant de cibler des pôles prioritaires d'intervention sur ce périmètre.
- Le respect des attentes spécifiques concernant le contenu ou les modalités de mise en œuvre de certaines études

Numéro	Nom de L'étude	Attendus des partenaires,
A1 (+ B7)	« Stratégie patrimoniale et stratégie de peuplement »	Étude transversale visant à aider à l'élaboration d'une stratégie de peuplement, de reconstitution de l'offre de logements sociaux, en cohérence avec le PLH à l'échelle des communes comme à celle des arrondissements marseillais. Elle devra s'articuler avec les études similaires conduites dans les autres territoires métropolitains et devra alimenter en amont les études patrimoniales et les PSP des bailleurs. Cette étude comprendra une partie spécifique sur les LLS en centre ancien et situés en faubourgs. À l'issue du protocole, le volet diversification, devra donner de la visibilité sur la capacité des quartiers à muter et identifier les conditions pour exploiter leur potentiel de diversification.
A2	« Coordination générale des interventions sur les copropriétés »	Intégrée à l'accord partenarial sur les copropriétés, les personnes référentes devront être identifiées.
A4	« AMO Sécurité »	Cette démarche sera impérativement conduite en lien étroit avec les services compétents de l'Etat (DDSP).
A6	« Stratégie de concertation et de communication »	L'étude sera portée par les équipes métropolitaines de la Politique de la Ville.

A7 (+B8)	« Gestion Urbaine de proximité / méthode et organisation » :	Le portage direct par la Métropole qui a récupéré les effectifs du GIP Politique de la Ville est attendu. Une coordination particulière sera à rechercher avec les conventions d'abattement TFPB, dont le bilan est attendu pour le premier semestre 2017. L'étude comprendra un volet spécifique pour assurer une GUP renforcée et innovante sur le tissu ancien et faubourg
B1	« Dynamiques urbaines / programmation par grand secteur »	Cette étude doit garantir la cohérence programmatique à l'échelle des grands secteurs. L'étude sera confiée à un prestataire extérieur après mise en concurrence. La contribution de l'AGAM à cette étude est entendue comme condition majeure de l'atteinte des objectifs.
B3	« Optimisation des équipements et services publics, mutualisation »	Compte tenu de l'enjeu d'ores et déjà identifié sur ce territoire, l'étude priorisera le volet scolaire, en lien avec les démarches conduites par les acteurs locaux (Ville de Marseille, Éducation Nationale), pour aboutir à des propositions ambitieuses dans le cadre des projets futurs.
B4	« Enjeux de mobilité propres aux quartiers »	Les partenaires insistent sur les enjeux de mobilité et demandent à ce que la Métropole conduise l'étude en lien avec la thématique logement/emploi et en articulation avec les études urbaines pour éviter une étude « hors sol ».
B5 (+ B6)	« Cohérence et programmation des projets Grand Centre-Ville et GPMM »	L'étude devra aller au-delà d'une simple étude de recollement et d'analyse sociologique pour permettre l'élaboration d'une stratégie d'ensemble, la priorisation de secteurs d'intervention sur le critère d'état dégradé de l'habitat, la place de l'ANRU comme levier d'action et la clarification de la gouvernance entre les acteurs multiples sur le secteur Des « Zooms pré-opérationnels des projets GCV-GPMM » découleront de l'identification des interventions programmatiques. Le volet « repérage » insistera davantage sur le repérage des îlots plutôt que sur l'accompagnement des opérateurs de sortie.

A l'issue du protocole, il est également convenu que La Métropole, porteur de projet, ait stabilisé une gouvernance spécifique du NPNRU. Cette gouvernance s'adossera au système d'instances de pilotage de suivi, stratégiques et techniques, décrit dans le présent protocole et dont la mise en œuvre progressive est attendue dès le démarrage du protocole. Concernant le parc privé, il est attendu que le pilotage de la stratégie en matière d'habitat privé (notamment sur les copropriétés) sous la responsabilité de la Métropole soit lisible et effectif, avec un référent désigné en son sein pour le suivi de ce sujet, dans le cadre de l'accord partenarial.

En parallèle de la conduite du protocole de préfiguration, il est convenu que le porteur de projet poursuive un suivi vigilant de l'engagement des opérations conventionnées dans le PNRU, en s'appuyant sur les outils mis en place et le travail de suivi fin et régulier mené depuis 2015.

Enfin, au vu des avancements différenciés des études territorialisées sur les différents sites et des premiers éléments de projets présentés, des attentes ont également été exprimées concernant certains sites et futures conventions :

- **Sur le cadran Hopital Nord**, il est attendu la mise en place et la signature d'un protocole foncier entre la Métropole, la Ville et Logirem sur la friche de la Savine Haute.

- **Sur La Bricarde / La Castellane**, le programme d'études sera coordonné sur les deux sites et permettra d'aboutir à la présentation d'un seul projet d'ensemble. Des scénarios urbains ambitieux en terme d'ouverture et de diversification à plus long terme devront être élaborés.
- **Sur Air Bel**, poursuivre la réflexion urbaine sur un niveau d'ambition plus élevé proposant plusieurs scénarios urbains, étudiant notamment des démolitions supplémentaires (dont la démolition des passages sous porches), la possibilité de construire un maillage plus fin de la trame viaire publique, et également la capacité du bâti à évoluer, assis sur un diagnostic multicritère du patrimoine (qualité intrinsèque des bâtiments, à réhabiliter, restructurer ou transformer, et leurs caractéristiques valorisables) ainsi que des éléments précis sur l'occupation des logements, permettant un travail fin sur le peuplement et les parcours résidentiels
- **Sur le secteur du Grand Centre-Ville GPMM** : les partenaires attendent un affichage clair d'une gouvernance lisible et d'un portage d'ensemble sous responsabilité de la Métropole permettant de cibler des pôles prioritaires. Les cahiers des charges des études sur ce secteur seront transmis à l'ANRU et à sa délégation territoriale

Il est convenu qu'un Comité d'Engagement intermédiaire soit organisé à 1 an du démarrage du protocole, afin de faire un point d'avancement sur les sujets de vigilance énoncés par les partenaires :

- Présentation des premières orientations du futur PLH d'agglomération et de l'avancement de la convention intercommunale d'attribution
- Présentation des premiers résultats de l'étude sur la stratégie habitat, à savoir les éléments patrimoniaux, la politique d'attribution et les orientations concernant la reconstitution de l'offre (produits, localisation)
- Mise en œuvre des instances de pilotage du PNRU1, et du système de suivi des études du protocole
- Présentation des évolutions de structuration de la Métropole, et en particulier de la DGA Aménagement et de son fonctionnement avec les Conseils de Territoires.

Ce Comité d'Engagement à mi-parcours définira les conditions d'examen par l'agence des premières conventions de renouvellement urbain au titre du NPNRU pour validation.

Article 4. Programme de travail à réaliser au titre du protocole de préfiguration

Les engagements des signataires du Contrat de Ville, les enseignements tirés du premier bilan et le travail partenarial mené en ateliers, ont permis de décliner les axes stratégiques pour le NPNRU en plans d'actions, méthodologies et structuration des équipes, besoins en missions d'ingénieries, qui sont inscrites au Protocole.

La Métropole AMP est le porteur de projet. C'est la Direction Générale Adjointe Développement Urbain de la métropole qui assure la coordination et le pilotage de ce programme de travail, réparti en maîtrise d'ouvrage ou service conducteur entre ses propres services compétents, mais également entre les différentes Directions des services de la Ville, l'ensemble des outils et opérateurs dédiés (le GIP MRU, l'Agence d'urbanisme, les aménageurs...) et l'EPAEM, pour lancer, dans le partenariat le plus large et le plus efficace possible, les missions d'ingénierie nécessaires pour préparer les conventions ANRU.

L'approche macro proposée par grands secteurs s'appuie sur la nécessité soulignée par l'ensemble des acteurs du renouvellement urbain, d'élargir l'échelle de réflexion, pour sortir des PRU1, trop cantonnés à leurs périmètres, et de faire le lien entre les projets pour impulser une dynamique globale, et sans préjuger, à ce stade, des périmètres des futures conventions. Ces études sur les grands secteurs s'appliqueront à mettre en exergue leurs atouts et faiblesses pour construire ensuite le marketing territorial approprié.

4.1 Les études transversales thématiques et par grands secteurs

Le programme de travail est structuré en 7 études transversales thématiques portées par la Métropole et MRU, pour inscrire les NPNRU dans les stratégies urbaines plus larges, et 7 études par grand secteur, portée par la Métropole, la Ville ou MRU, pour garantir la cohérence territoriale et faire le lien entre les projets, impulsant des dynamiques globales et créant des synergies.

Ces 14 missions requièrent des financements ANRU pour 10 d'entre elles, des financements ANAH pour une et des financements CDC pour 4 d'entre elles

Ces missions, outre leur approche transversale stratégique, intègrent pour la plupart des missions « à bon de commande », déclinables en tant que de besoin au fil du lancement des études urbaines pour alimenter l'élaboration des PRU.

Le détail des enjeux, du contenu de ces études, de leur articulation avec les études existantes, est décrit dans les fiches opérations en annexe.

A ces 14 missions s'ajoute l'opération Maisons mobiles du projet qui ne peut pas être financée en équipement de proximité mais sur une ligne d'ingénierie relative aux actions de co-construction et de participation des habitants.

Etudes transversales thématiques :

A1 – Stratégies patrimoniales / Stratégies de peuplement

Le PNRU I, dans le cadre des 14 PRU marseillais, a permis d'enclencher une réelle dynamique de renouvellement et de réhabilitation de patrimoines HLM, et a facilité les parcours résidentiels des ménages concernés par les relogements. Il s'agit de bâtir un socle de références pour les nouveaux PRU en matière de stratégie patrimoniale, et de politique de peuplement, et de diversification de l'offre. La mission s'organisera en 3 volets

1. Bilan - Diagnostic, et mise en place d'une stratégie d'action

Il s'agit d'établir une connaissance globale et partagée du fonctionnement du marché locatif social de Marseille, bâtie sur cinq clés d'entrée, avec notamment une étude statistique approfondie :

- Bilan des actions du PNRU 1 : Rols, relogement, diversification, réhabilitation
- Patrimoine / Qualité intrinsèque du bâti / potentiel de réhabilitation, d'adaptabilité...
- Fonctionnement social et marché locatif social (mobilité, attractivité, spécialisations...)
- Qualité du cadre de vie (services, accessibilité, mobilités, image...)
- Diagnostic des structures et gouvernance (fonctionnement des instances, dispositifs de relogements - CAL, stratégies d'acteurs, réservataires, bailleurs...)

Ce travail devra aboutir d'une part, à une analyse globale sur la place du parc social dans le marché de l'immobilier : création d'indicateurs permettant d'identifier les dynamiques de peuplement à l'œuvre sur le territoire, les stratégies et besoins des réservataires (notamment action logement), et les trajectoires résidentielles public/privé. D'autre part, à la définition de grandes stratégies par secteur, pour rendre l'offre plus attractive, plus diversifiée, plus apte à répondre aux besoins des locataires HLM, et ceux qui aimeraient y accéder. L'étude alimentera les études patrimoniales des bailleurs financées dans le protocole et sera lancée en amont de celles-ci.

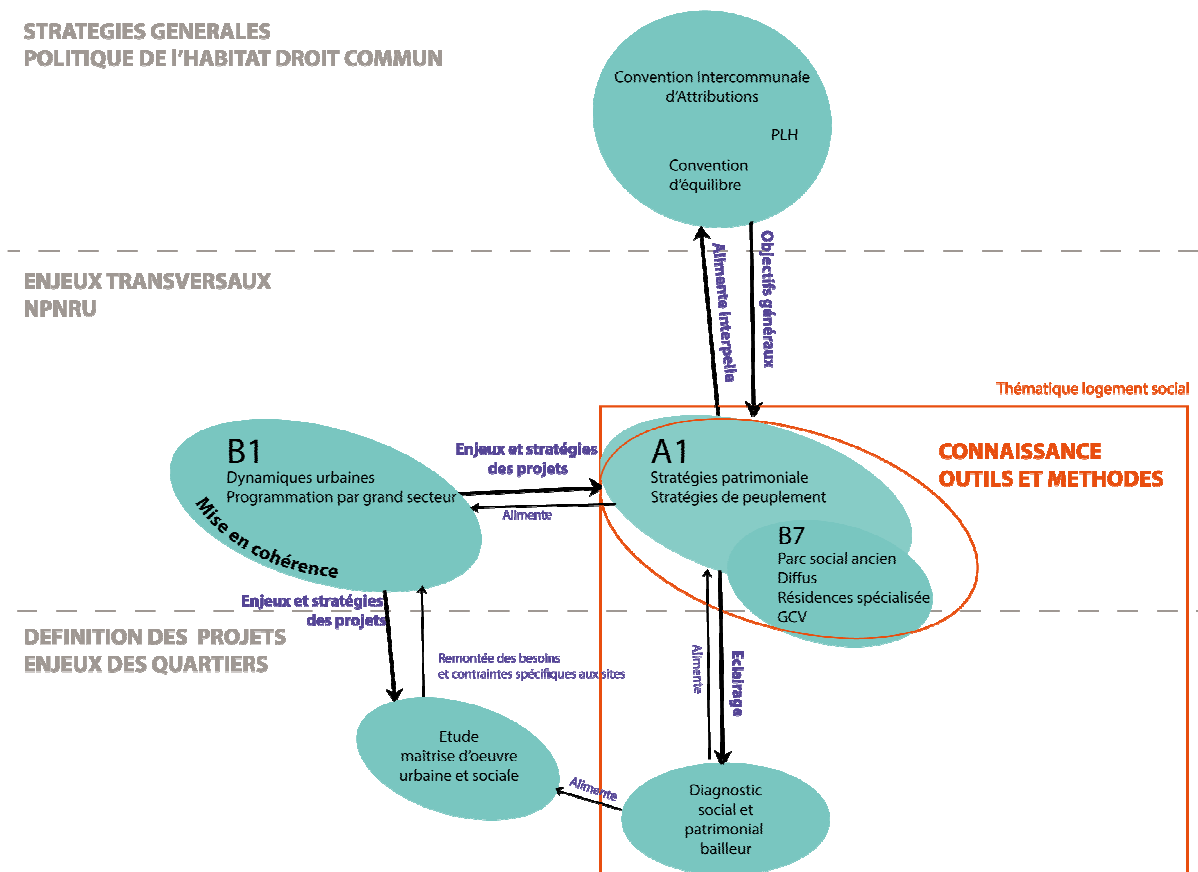
Un volet spécifique concernera le Grand Centre-Ville et les spécificités de ces quartiers centres et faubourgs

2. Disposer d'une analyse du marché immobilier par grand secteur, permettant de donner de la visibilité sur la capacité des quartiers à muter et leur potentiel de diversification sur site, en précisant les conditions de leur attractivité.: livraisons récentes dans le privé, potentiel de développement dans les périmètres de TVA à taux réduit, impact des politiques « sectorielles » : accession sociale, chèque 1er logement. – Des zooms par quartier seront programmés au fil des besoins.

Croisé avec le PLH métropolitain et en tenant compte de l'enjeu de rééquilibrage de l'offre, ce travail alimentera les stratégies et orientations en terme de reconstitution de l'offre, précisant les intentions en terme de production et de localisation, tant à l'échelle des communes que des arrondissements marseillais.

3. Structurer, grâce à un accompagnement méthodologique, la mise en place d'instances de travail partenariales, en cohérence avec la politique de l'habitat élaborée sur le territoire de la Métropole : Optimisation des outils existants (ROLS, relogement), et de leur gouvernance ; Articulation de la réglementation liée au NPNRU avec l'élaboration de la politique de l'habitat droit commun : convention intercommunale d'attribution, CIL, PLH intercommunal ; Aide au développement et mobilisation d'outils de prospection foncière.

Le travail d'articulation avec les autres études sera ici particulièrement déterminant. Cette cohérence est assurée par un pilotage Métropole, au niveau de sa Direction Générale Adjointe Développement Urbain, légitime à initier les réunions particulières adéquates : réunions thématiques ou de coordination en lien avec les pilotes des stratégies générales de droit commun ou avec des objectifs cadres issus des études de stratégie pour le NPNRU, et une AMO assurée à ses côtés par MRU garantissant le lien avec les équipes des études urbaines et sociales. Le pilotage des études transversales est développé à l'article 8. Le travail partenarial avec les bailleurs, dans le cadre de leurs diagnostics sociaux et patrimoniaux sur les quartiers et avec l'ARHLM, seront ici déterminants



L'articulation des études sur la thématique habitat et peuplement

A2 – Coordination copropriétés

Cette mission, prévue dans l'Accord Partenarial, s'inscrit dans un enjeu qui trouve une résonance particulièrement forte localement compte tenu de l'importance du parc privé dégradé marseillais et du nombre de copropriétés de plus de 100 lots qui rencontrent des difficultés. Un important travail d'analyse, de priorisations et de mise au point d'une stratégie a été mené dans le cadre de l'accord partenarial sur les copropriétés. En cohérence avec les études et actions déjà menées par les partenaires dans le cadre des premiers PRU et de l'observatoire AGAM, des études sectorielles sont déjà programmées dans le cadre de cet Accord, en particulier sur les copropriétés du cercle n°1.

Cette mission d'ingénierie, prestation externalisée suivie par le référent habitat privé au sein de la Métropole, doit permettre de développer les moyens pour une équipe dédiée au sein de la Métropole, assurant une mission générale de coordination de l'ensemble des interventions sur les copropriétés réparties entre différents maîtres d'ouvrages, et d'aide à la décision des instances partenariales.

Elle comprendra, outre les travaux de secrétariat du Comité de suivi de l'accord partenarial, ceux

- de pilotage, préparation, analyse et visa des stratégies d'intervention, des projets et des propositions de suivi (cahiers des charges des études et expertises, des marchés de suivi animation, projets de plan de sauvegarde, documents contractuels – ORCOD, OPAH-CD - , opérations de portage ciblé ou massif, accompagnement préventif, aide au redressement ou recyclage, projets de démolitions), des copropriétés issues du repérage de l'observatoire,
- d'élaboration et de suivi des tableaux de bords et indicateurs d'avancement et d'évaluation des opérations
- d'animation d'une instance partenariale réunissant les principaux maîtres d'ouvrages d'opérations concernés (MRU, EPAEM, SOLEAM, VILLE, ...)
- de contribution au pilotage général des projets urbains intégrant des problématiques copropriétés, pour assurer une articulation des temporalités d'intervention

A3 – Projets durable

Cette étude, pilotée par la direction de l'environnement et de l'écologie urbaine de la Métropole AMP, sera menée conjointement avec le travail de coordination par grand secteur puis les études urbaines assurées par MRU sur les PRU.

Elle a pour objectifs de

- Réaliser un état des lieux des initiatives et démarches mises en place dans les différents projets, pour tirer de ces éléments, un diagnostic partagé et une analyse qualitative faisant ressortir les forces et les faiblesses des projets mais également les leviers à tirer, les freins à lever ou encore les ressources et les outils et acteurs utiles à mobiliser.
- Mettre en place des méthodologies capables d'amplifier la durabilité des projets de renouvellement urbain, à toutes échelles. Et en même temps, répondre à l'ambition de qualité architecturale et environnementale attendue par l'ANRU.
- Mise en place et animation d'une (de) communauté(s) de pratiques projets Durables visant à inciter les maîtres d'ouvrages des opérations en NPNRU à l'ambition en termes de qualité architecturale et environnementale et à l'innovation, sociales, économique et environnementale.

Elle se développera en 2 phases :

1. Un tronc commun transversal : diagnostic, stratégie générale, méthodologie, encadrement de la mise en œuvre à l'échelle urbaine, communauté de pratiques
2. Des missions de Conseil et appui opérationnel sur les différents NPRU, en s'adaptant au plus près des besoins des différents projets et aux contextes, pour construire l'adhésion dans une recherche de solutions adaptées à chaque territoire.

A4 – Sécurité

Cette mission s'inscrit dans le contexte du « Dispositif Ras le vol » de Prévention et de lutte contre le blocage des chantiers de construction du BTP ou de rénovation urbaine, et elle s'appuie sur l'expérience de la mission d'appui mise en place par l'ANRU sur le PRU La Castellane dans le cadre du PNRU1. Elle a pour objectifs d'intégrer les enjeux et outils de la prévention situationnelle dans les études de maîtrise d'œuvre urbaine, pour s'assurer de la prise en compte de la sécurité dans la conception urbaine générale, dans les aménagements des espaces publics ou privés et dans la gestion urbaine de proximité et de définir de premières interventions légères et efficaces. Elle doit par ailleurs permettre de clarifier les rôles auprès des maîtres d'ouvrages et de formaliser des processus partagés pour assurer la sécurité des chantiers. Ainsi que souligné par les partenaires de l'ANRU, la mission sera impérativement conduite en lien étroit avec les services compétents de l'Etat (DDSP).

Cette mission d'AMO sera articulée en deux lots :

1. Prévention situationnelle : Développer auprès des services des collectivités, des bailleurs, des équipes de maîtrise d'œuvre, la culture de la prévention situationnelle. Au fil des études de maîtrise d'œuvre urbaine sur chaque territoire, apporter des données sur le diagnostic puis analyser les propositions des projets urbains
2. Sécurité des chantiers : A partir du bilan du dispositif Ras-le-vol piloté par la Préfecture avec le FédéBTP13 et le CLSPD et de sa mise en œuvre dans les PRU, formaliser pour MRU et les maîtres d'ouvrages, une carte des acteurs et des processus. Ponctuellement, si besoin, sur des démarrages de chantier à risques, produire une note d'analyse des risques et préconisations pour l'organisation et la sécurité du chantier, interactions avec les riverains, gestion des nuisances (mission à bons de commande)

A5 – Mise en place et suivi des outils de pilotage

La mission d'appui mise en place par l'ANRU à la fin du PNRU1 et confiée à FCL - PERSUS, a permis de poser les bases d'un outil de suivi transversal pour le porteur de projet pour l'ensemble des PRU marseillais ; outils que se sont bien appropriés les différents maîtres d'ouvrage.

La mission proposée au protocole consiste donc à consolider, développer et adapter cet outil pour le protocole et les futures conventions, pour une mise en œuvre opérationnelle optimale dès le lancement des premières conventions NPRU

Cet outil de suivi est distinct de missions de type OPC Urbain ou Inter chantier par PRU, qui seront mise en place selon les spécificités des projets au fil des études urbaines et des conventionnements. Mais il pourra être alimenté par ces OPC U, de même qu'il est alimenté par les outils de suivi Anru (AGORA ou DDTM)

La mission est proposée en 4 volets :

1. Analyse/adaptation/modifications/consolidation des outils actuels
2. Développement de l'outil en croisement avec les outils de suivi des différents financeurs,
3. Mise en place/saisie/ajustements de l'outil sur le protocole ; puis sur les nouvelles conventions, avec phases de test et accompagnement
4. Accompagnement / formation à la prise en main des outils

A6 – Stratégie de concertation et de communication

Les démarches de concertation et de participation des habitants engagées dans le PNRU ont favorisé l'émergence d'une expertise d'usage, et un foisonnement d'initiatives participatives diverses. Il convient, dans la perspective du NPNRU, de développer cette implication et de poursuivre l'accompagnement des acteurs locaux, tout particulièrement dans le cadre des Conseils Citoyens désormais associés aux instances de pilotage de la politique de la ville et de la rénovation urbaine.

Il s'agira en premier lieu de tirer le bilan des démarches menées jusqu'ici, tant en matière de communication que de concertation et de participation des habitants, et de définir la stratégie générale de concertation et de communication pour le NPNRU, différenciée en fonction des particularités de chaque grand secteur (hors secteur Grand Centre-Ville, traité dans une étude spécifique). Elle s'intéressera aux méthodologies mises en œuvre, comme aux outils d'information et de communication déployés.

De manière à ce que la dynamique de projets se nourrisse le mieux possible des attentes et des propositions des habitants et utilisateurs des sites, il conviendra bien sûr de bâtir un dispositif adapté à chaque configuration sociale et urbaine, à chaque histoire locale des relations entre un territoire, ses habitants, et les institutions. C'est donc largement au sein même de chaque projet, en lien avec le travail territorial au quotidien des équipes politique de la Ville et cohésion sociale de la Métropole, que devront être dégagés les moyens pour répondre à cet impératif, dans le cadre des études territorialisées.

Mais, dans le temps du protocole, il paraît utile de disposer aussi d'une expertise transversale sur ces questions, riche d'une expérience acquise dans différentes régions.

Enfin, cette mission prévoit aussi la poursuite de l'animation, co-pilotée depuis plusieurs années par le GIP MRU et les équipes de la politique de la ville, d'une communauté de pratiques des techniciens de la rénovation urbaine et des projets d'aménagement urbain en QPV, afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques, la co-formation, et d'alimenter les stratégies de la Métropole et les pratiques de MRU dans ce domaine.

Cette mission peut se décomposer en trois volets :

- La stratégie de communication : outils à développer pour plus d'efficience
- La stratégie de concertation et les dispositifs participatifs, tenant compte des orientations du Contrat de Ville, et de la mise en place des conseils citoyens / les maisons de projets.
- L'animation d'une communauté de pratiques : échanges d'expériences et montées en compétences

Cette approche stratégique et transversale se nourrit d'une indispensable présence sur le terrain, condition sine qua non pour permettre la mobilisation des habitants et construire les bases d'un travail de concertation

A7 – Gestion Urbaine de proximité : Méthode et organisation

Depuis 2008, une quinzaine de chartes de Gestion Urbaine de Proximité ont été élaborées sur le territoire de MPM à Marseille et la Ciotat, et mise en œuvre avec les équipes Politique de la Ville.

Toutefois, les signataires du Contrat de Ville ont souligné des démarches de GUP relativement récentes et l'enjeu de les conduire de manière plus efficace. Il s'agira pour cela de favoriser :

- Le portage de la gouvernance des enjeux de gestion urbaine sur la durée des projets urbains
- La maîtrise du partenariat, et la réunion des acteurs concernés
- La définition des modalités de suivi et d'évaluation
- La définition opérationnelle des budgets à réserver à la mise en œuvre des projets de gestion

Pour outiller et accompagner l'animation territoriale quotidienne par les équipes Politique de la Ville et Cohésion sociale de la Métropole et le nécessaire reporting régulier à mettre en place auprès de la gouvernance stratégique, la mobilisation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage unique pour l'ensemble du territoire est indispensable. Elle apportera aux équipes projet :

- Le bilan des chartes élaborées sur les secteurs du PNRU1, en s'appuyant sur les éléments de bilan des démarches GUP et les préconisations déjà formalisées par les équipes de la politique de la ville
- L'identification des services compétents et la mobilisation de l'encadrement supérieur
- L'analyse des programmes d'actions d'abattement TFPB des bailleurs, soulignée par partenaires lors du CE ANRU
- Le lancement de démarches structurées, autour du partenariat local.

A ce titre, et en accord avec les attentes exprimées suite au CE par les partenaires, elle développera tout particulièrement un volet singulier sur le Grand Centre-Ville, en lien avec l'AMO Gestion Urbaine de proximité sur St Mauront et Centre Nord, lancée par le GIP MRU en septembre 2017 dans le cadre des premiers PRU, pour impulser une gestion urbaine innovante dans les quartiers historiques et les faubourgs. C'est une priorité pour tous, résidents, usagers, entreprises et commerces. C'est une condition essentielle pour la réussite d'un projet ambitieux afin que ce territoire assure son rôle à l'échelle de la Métropole.

Etudes par grand secteur :

B1 – Dynamiques urbaines / programmation par grands secteurs

Il s'agit par le biais de cette étude de Programmation à l'échelle des grands secteurs NPNRU, pilotée par la métropole avec les responsables de pôles de MRU, d'organiser la mise en cohérence des éléments liés au renouvellement urbain, et de garantir l'intégration des futurs projets de renouvellement urbain dans leur territoire et leur contexte. L'étude aura pour objet de mettre en lumière toutes les dynamiques urbaines, et sociales, pouvant impacter les projets de renouvellement urbain, pour permettre de réinterroger d'une part les stratégies et politiques transversales au regard des enjeux du renouvellement urbain, et d'autre part fournir un cadre aux projets de renouvellement urbain particuliers.

- Les données exogènes : dynamiques urbaines macro et stratégies générales de droit commun, sur les enjeux de mobilité, le marché immobilier, le développement économique, les enjeux liés à l'éducation etc.
- Les données endogènes aux sites de RU, qui émaneront pour la plupart des études menées sur les quartiers (études urbaines et sociales, diagnostics bailleurs, diagnostics copropriétés...)

Le volet programmation, confié par Appel d'offre à un collège d'experts urbanistes/programmistes, constituera l'essentiel de la mission pour permettre de dessiner une cohérence programmatique du renouvellement à l'échelle des 3 grands secteurs et de jouer un rôle d'ensemblier des études urbaines menées par sous-secteur. L'étude B5-(+B6) propre au secteur Grand Centre-Ville –GPMM, s'articule en cohérence, en terme de référent métropolitain comme de livrables.

Une contribution spécifique de l'AGAM à ces études par secteur s'avèrera indispensable pour fournir les entrants, rassembler et mettre en relation toutes les données et en faire ressortir une formulation des enjeux liés au NPNRU qui nourrisse la réflexion des programmistes missionnés par grand secteur.

L'objectif de ces missions réside dans l'expression et la synthèse des dynamiques urbaines pour préciser des éléments de programmation par grands secteurs et dans la production de notes d'interpellations thématiques (et/ou sur un périmètre géographique), pour alimenter les stratégies générales d'une part, les études urbaines et sociales par site d'autre part.

Pour une bonne articulation des démarches, la première étape de synthèse et mise en regard des données par grand secteur sera engagée parallèlement avec la consultation de programmiste. Une priorisation des travaux sera nécessaire pour questionner les NPRU déjà à l'étude :

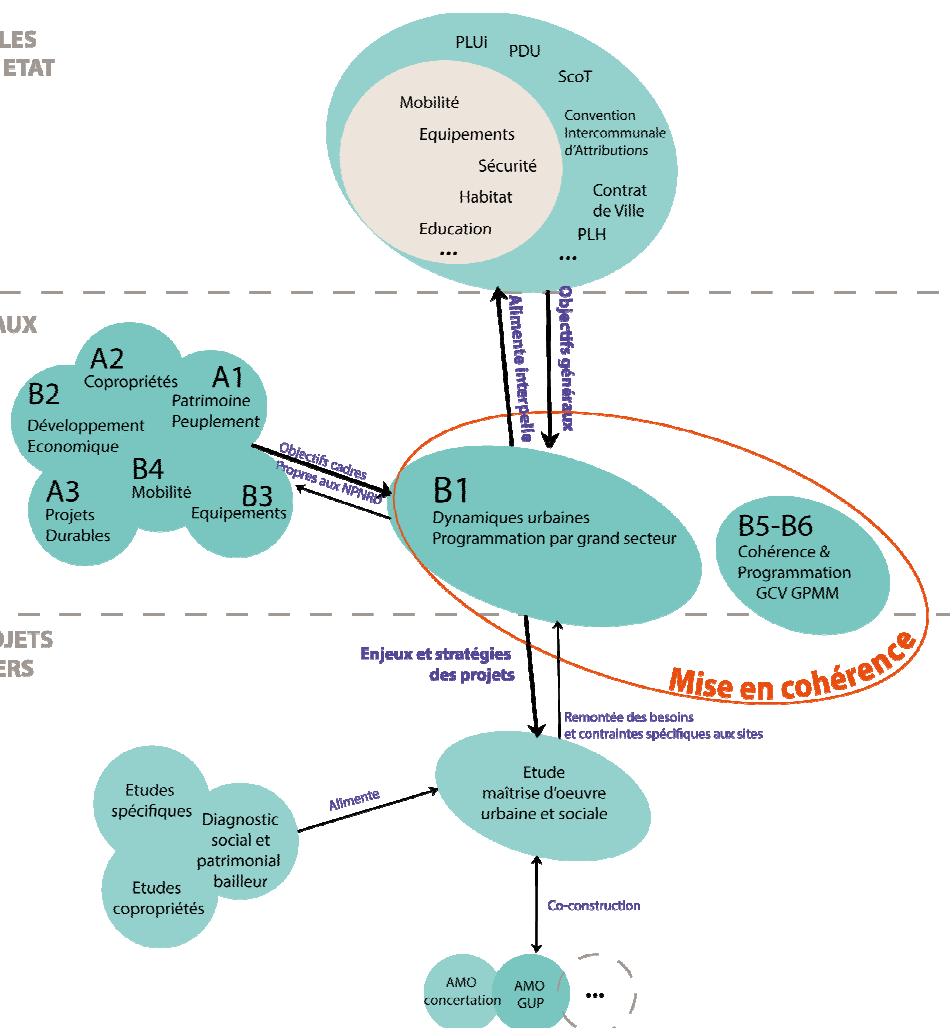
- Le Grand Sud Huveaune en articulation avec les études Air Bel déjà largement engagées
- Les réflexions entamées sur le secteur Hôpital Nord, autour du Boulevard Barnier
- Le secteur Nord-Est L2, en relation avec le calendrier des études Frais Vallon/La Rose.

STRATEGIES GENERALES METROPOLE / VILLE / ETAT

ENJEUX TRANSVERSAUX NPNRU

DEFINITION DES PROJETS ENJEUX DES QUARTIERS

ANIMATION



B2a – Potentiels de développement économique

En lien avec le volet économique du Contrat de Ville, pour renforcer l'activité, et l'emploi, et directement piloté par le service développement économique de la Métropole, l'enjeu est ici de préciser une contribution différenciée des quartiers au développement économique du territoire

Sur chacun des 4 grands secteurs, il s'agira :

- D'identifier les pôles d'activité dans et autour des Quartiers Politiques de la Ville, caractériser les typologies des activités économiques, commerces et services, en lien avec les PRU
- De préciser le potentiel de développement des activités économiques, commerces et services, par typologie, par pôle, avec des analyses du marché de l'immobilier économique, de la

demande et des besoins, des opérations réalisées/ en cours : Diagnostics économique-analyses de l'offre et demande

- De recenser précisément les potentiels fonciers et immobiliers économiques des quartiers prioritaires, complété d'une entrée accessibilité en lien avec la mobilité, pour les intégrer dans les politiques de promotion des collectivités vis-à-vis du monde de l'entreprise et de prioriser les sites à enjeux nécessitant une préfiguration d'opérations d'investissements.
- De définir une stratégie d'intervention sur les sites à enjeux dans le cadre du NPNRU, d'impulser de nouveaux projets, en incluant ces potentiels de développement économique endogènes et exogènes, les besoins préalables à leur émergence et les conditions de leur mise en œuvre : études programmatiques / bilan d'opération

B2b – Développement de l'économie et de l'emploi lié à l'industrie navale

L'enjeu de cette étude pilotée par la Direction Métropolitaine de la compétitivité du territoire est de développer l'économie et l'emploi de l'hinterland portuaire du Port de Marseille lié aux filières à enjeux. Ces filières sont notamment celles qui ont fait l'objet de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GPECT) : la filière de la réparation navale et transport-logistique et logistique urbaine. Le développement et les implantations sur ces filières constituent des opportunités à suivre et accompagner globalement à l'échelle des secteurs de projet du NPNRU. Les publics fragilisés des QPV doivent être accompagnés et orientés vers les débouchés potentiels liés à cette économie et parallèlement, l'implantation et le développement des entreprises de cette filière doivent être soutenu et facilité.

L'étude s'attachera à étudier les besoins spécifiques des entreprises, et des publics des secteurs d'intervention NPNRU de la façade maritime nord, intégrant une approche sur les mobilités pour les sites repérés, pour permettre le développement d'une offre immobilière et foncière spécifique, en lien avec le plan d'action foncière (court et moyen terme) tenu par la Métropole sur cette Façade Maritime Nord :

- Identifier les opérations d'aménagement pouvant répondre au développement des acteurs des filières à enjeux
- Identifier les besoins des entreprises de ces filières
- Consolider des projets d'investissements éligibles au NPNRU.

B3 – Optimisation des équipements publics – mutualisations

L'axe 1 du programme d'action du Contrat de ville intercommunal développe dans ses orientations prioritaires la nécessité de mettre à niveau l'offre en équipements et services de proximité, pour retrouver le droit commun dans le fonctionnement des QPV. Cet objectif de banalisation du fonctionnement des QPV doit s'appuyer sur un maillage efficace en matière d'équipements publics (éducatifs, culturels, sociaux, sportifs, de santé; etc...), en cohérence avec la politique publique d'aménagement du territoire, en particulier celle de la collectivité territoriale concernée. Plus particulièrement sur les secteurs concernés par un PRU, trois grands types d'actions sont à décliner :

- L'identification des priorités d'intervention dans les PRU (création, réhabilitation, restructuration)
- La rationalisation dans l'utilisation des équipements existants (dont équipements scolaires) par la mutualisation des locaux et espaces extérieurs.
- Le développement et la consolidation des structures permettant de réunir une pluralité de services dans un lieu unique qui facilite les démarches des usagers

Dans cette étude portée par la Ville de Marseille, la prise en compte par grands secteurs des enjeux en matière d'équipements et d'offre de services à la population comme vecteur d'attractivité du NPNRU implique d'appréhender les besoins en matière scolaire, sanitaire et sociale, culturel, sportive, petite enfance... Au-delà des études récentes sur l'existant et du diagnostic, il s'agira d'analyser les modalités de fonctionnement des structures, d'objectiver et de caractériser les données à une échelle territoriale cohérente, de calibrer les besoins en ingénierie et en fonctionnement pour s'assurer de l'opérationnalité et de la pérennité des équipements publics ou privés concernés.

En cohérence avec le bilan du PNRU1 et les priorisations actuellement arbitrées sur les interventions dans les écoles, une vigilance particulière sera portée sur les besoins scolaires.

Les attendus de cette étude sont les suivants :

- Objectiver l'état des lieux technique et fonctionnel des équipements publics – tout particulièrement les écoles - et privés (c'est-à-dire les locaux hébergeant des activités associatives dans l'habitat social, ou privé si intervention en copropriétés)
- Caractériser le potentiel d'optimisation et de mutualisation des structures existantes à la lecture des besoins des territoires
- Identifier les besoins spécifiques à l'offre associative de proximité
- Evaluer le coût de fonctionnement de ces équipements publics concernant des populations en QPV
- Définir le dimensionnement des opérations de restructuration/construction au regard des capacités financières des porteurs de projet et de leur modèle économique et social

En cohérence avec cette réflexion de bilan-diagnostic et optimisation des équipements, des zooms de pré-programmation sont prévus sur bon de commande, pour préciser certains équipements à inscrire dans les conventions futures

B4 – Enjeux de mobilité propres aux quartiers en NPNRU

La mobilité est l'un des principaux enjeux pour les habitants des quartiers prioritaires : accès « banal » aux services quotidiens – écoles, commerces sport et loisirs de proximité – et sur un périmètre plus élargi, accès à la formation, et accès à l'emploi. Avec dans ces quartiers un taux de motorisation souvent bas, et paradoxalement des espaces publics monopolisés par la voiture, le sujet des mobilités doit être abordé sur un axe résolument novateur. L'enjeu est de permettre aux habitants d'être comme tous les citoyens raccordés à la ville, en donnant une place importante aux transports en commun, à leur accessibilité et visibilité (le dernier km...), mais aussi aux solutions partagées et aux propositions innovantes.

Cette étude mobilité doit permettre de retranscrire et confronter, à l'échelle des grands secteurs du NPNRU, d'une part les diagnostics issus des concertations, d'autre part les documents supra - PDU, les schémas des TC actuels et leurs évolutions prévues à court terme... et de développer les réflexions sur le développement des mobilités alternatives.

Dans un second temps des zooms spécifiques viendront nourrir les études urbaines du protocole et permettre leurs adaptations fines par sous-secteur aux évolutions nécessaires des schémas des mobilités, avec une attention toute particulière sur les liens entre emploi et logement.

B5 - Cohérence et programmation des projets Grand Centre-Ville – GPMM

Cette mission vise un secteur complexe, riche en interventions publiques d'ambition métropolitaine (Euroméditerranée et OGCV, et « Quartiers libres St Charles Belle de Mai ») comme en interventions d'initiative privée avec lesquelles il est nécessaire de mieux gérer les interfaces pour développer des synergies et bien identifier les sujets et objets non traités. Ce besoin d'une meilleure articulation globale des différentes interventions est l'une des priorités énoncée dans le cadre du Contrat de ville et du projet de territoire du Grand Centre-Ville.

L'étude B5-6 intègre l'étude "franges" lancée sur le périmètre de l'OIN1 et 2 et ses pourtours. Les autres secteurs du « Grand Centre-Ville GPMM » seront abordés dans un volet qui synthétise les études qui existent déjà et leurs conclusions, afin de garder une vision d'ensemble du grand secteur.

Ce volet cohérence urbaine sera complété d'une/plusieurs étude(s) pour répondre aux questions que n'aborde pas l'étude "franges"

- sur le volet programmation spatiale et calendaire des actions publiques et permettre de définir des secteurs prioritaires, au sens état de dégradation, pour l'ensemble du secteur
- Sur le volet socio-économique : catégorisation des différents résidents (usagers / habitants) et leurs temporalités ; Diagnostic des usages et des besoins

Sur ce territoire faisant l'objet d'une action publique relevant de multiples acteurs depuis des décennies, il s'agit en premier lieu de s'attacher à :

- Mettre en évidence la diversité et la richesse des projets conduits / en cours
- Révéler les éléments de cohérence et les compléter
- Identifier les acteurs publics et privés à impliquer
- Repérer les îlots les plus dégradés et proposer des moyens d'action (juridique et technique)
- Proposer et construire la gouvernance appropriée

Cette gouvernance permettra en particulier de dégager des priorités, en mettant en avant les interventions financées par l'ANRU qui seraient susceptibles de faire effet levier

Ces études permettront un zoom pré-opérationnel, qui découlera de l'identification des interventions programmatiques définies en amont :

- Sur les espaces publics, en s'appuyant sur la base de données et la synthèse de l'étude du GIP Politique de la Ville sur les espaces ouverts du Grand Centre-Ville, complétée, pour pouvoir programmer des investissements prioritaires sur des parvis d'écoles et espaces ouverts déjà repérés comme nécessitant une intervention urgente. L'étude proposera en outre une priorisation des investissements sur d'autres parvis et espaces publics ouverts pour la future convention NPNRU. La démarche sera conduite avec l'appui et l'apport des collectifs de parents existants et déjà mobilisés ainsi qu'avec les instances de participation (Conseils Citoyens...)
- Sur les îlots dégradés, avec un travail associant les 2 principaux bailleurs impliqués sur le PNRU 1 (NLP et Logirem), l'EPAEM, la Ville et MRU, qui permette de constituer un bilan des interventions déjà menées sur des îlots du tissu ancien en centre-ville, et préfigurer une méthodologie pour l'action coordonnée des acteurs du Grand Centre-Ville.
- Sur les mutations de friches, sur la Cabucelle en particulier, avec un travail d'identification et de recensement pour la mise en œuvre de démarches différenciées

A ce stade protocole, ce volet « repérage » insistera davantage sur le repérage des îlots plutôt que sur l'accompagnement des opérateurs de sortie.

B9 – Secteur Grand Centre-Ville – GPMM – Concertation communication

Il s'agit ici d'assurer une cohérence d'ensemble dans la communication et les outils de concertations des différents projets de ce secteur au rayonnement Métropolitain bien spécifique et intense : Poursuivre les dynamiques engagées dans les PRU en cours (Centre Nord et Saint-Mauront), en lien avec les autres projets du secteur, et plus particulièrement à travers l'expérience « Quartiers libres St Charles Belle de Mai » Ce travail sur la communication et la concertation s'appuiera sur la dimension stratégique de l'étude Cohérence et programmation des projets GCV – GPMM, avec les objectifs suivants

- Préparer le dispositif de concertation qui sera annexé à la/les convention(s) avec l'ANRU
- Construire le lien avec les relais d'opinions du secteur
- Déterminer la nécessité et les modalités éventuelles d'approches différenciées suivant les sites (Centre-Ville, Canet, Crottes-Cabucelle...) dans une approche adaptée aux sites

I.1 - Maisons mobiles du projet

Il s'agit de financer des espaces mobiles du projet sur les secteurs Castellane, Frais Vallon, Grand St Barthelemy ; 3 QPV dont la dimension justifie cette solution expérimentale pour démultiplier la concertation et l'information. La volonté du porteur de projet est de proposer des modes de concertation et de communication innovants et au plus près des habitants.

La mise en œuvre de la concertation est construite avec les équipes Politique de la Ville de la Métropole, et le dialogue avec Conseils Citoyens est en cours sur ces questions. Elle sera ainsi adaptée en fonction de chaque site, de ses dynamiques, des acteurs locaux. Les missions d'AMO concertation territorialisées par secteur et prévues au présent protocole auront entre autres missions, celle de concerter sur la programmation, les animations... et d'assurer l'animation de ces espaces.

4.2 Etudes territorialisées : l'articulation des échelles et des plannings

Les études transversales s'articulent avec les études territorialisées sur les Quartiers d'Intérêt National ou Régional, conduites par les différents Maîtres d'Ouvrages, et qui permettront de définir les bonnes échelles d'intervention des PRU et de proposer des conventions de Renouvellement Urbain en prise avec les dynamiques de leur territoire et les stratégies urbaines portées par la Ville et la Métropole. En fonction des études territorialisées nécessaires pour l'élaboration des conventions (études urbaines déjà réalisées, suites d'un PRU, nouveau site...), et en fonction de la maturité opérationnelle des acteurs concernés, les conventions se mettront ainsi en place au fil des 3 années proposées pour ce Protocole.

Ces études territorialisées sont référencées :

- CA pour le secteur Nord-Est
Soit 18 études dont 12 ayant recours à des financements ANRU, 6 ANAH et 6 CDC
- CB pour le secteur Hôpital Nord Saint Antoine Mourepiane
Soit 17 études dont 13 ayant recours à des financements ANRU, 4 ANAH et 4 CDC
- CC pour le secteur Sud Huveaune
Soit 2 études ayant recours à des financements ANRU,
- CD pour le secteur Grand Centre-Ville – GPMM
Soit 11 études dont 6 ayant recours à des financements ANRU, 5 ANAH et 4 CDC

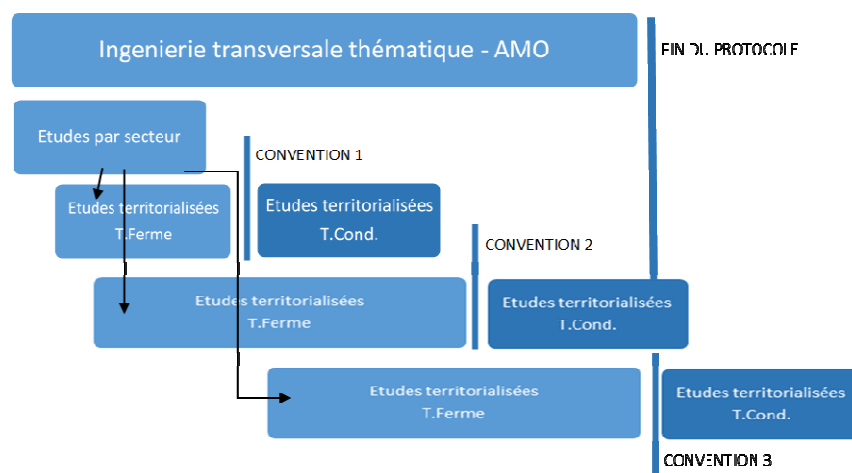
Ces 48 lignes d'études et ingénieries sont portées par la Métropole (10), la Ville de Marseille (1) MRU (23), l'EPAEM (6), les bailleurs (8).

Les missions d'étude et d'ingénierie inscrites au protocole s'organisent en 4 approches :

- 1^{ère} approche : Les études de maîtrise d'œuvre urbaine, études urbaines et sociales menées en cohérence avec les stratégies programmatiques par grand secteur et ciblées sur les quartiers d'intérêt National ou Régional pour aboutir à des plans guide pré-opérationnels permettant l'élaboration de conventions PRU opérationnelles. Des regroupements de Maîtrise d'œuvre urbaine sont proposés lorsque qu'il existe une cohérence de fonctionnement urbain, ils ne préjugent pas des configurations nécessaires à l'engagement opérationnel des conventions.
 - o Cadran Nord-Est L2
 - Regroupement des PRIR Maurelles, Aygalades, Bassens, Visitation
 - Regroupement Malpassé, Corot, St Paul, Olivier, Rougny
 - Regroupement Flamants, St Barthélémy, Picon, Busserine, Font Vert
 - Regroupement Frais-Vallon, La Rose, Petit Séminaire
 - o Hôpital Nord, St Antoine, Mourepiane
 - Regroupement Solidarité , Kalliste, Savine
 - Regroupement Castellane, Bricarde
 - Consolat-Mirabeau (PRIR)
 - Campagne Lévêque (PRIR)
 - o Sud, Vallée de l'Huveaune
 - Air Bel
 - o Grand Centre Ville, Grand Port Maritime de Marseille
 - Grand Centre Ville
 - La Cabucelle
- 2^{ème} approche : Les diagnostics sociaux et patrimoniaux menés par les bailleurs sur leur patrimoine, dont les indicateurs, transmis à la Métropole, peuvent nourrir les choix urbains arrêtés de façon partenariale (Approche fine propre au site : PSP, Etat patrimonial, Occupation sociale...)

- 3^{ème} approche : Les éventuelles études copropriétés sur les sites
- 4^{ème} approche : L'amorçage des dynamiques de concertation sur les sites

Afin d'assurer une continuité en phase conception puis en phase de mise en œuvre des Projets urbains, certaines de ces études territorialisées – en particulier les études de maîtrise d'œuvre urbaine et les missions de concertation, peuvent être composées d'une tranche ferme correspondant à la phase protocole, et de tranches conditionnelles qui seront affermies lorsque leur financement sera consolidé dans les conventions NPRU à venir



L'équipe projet transversale est composée des référents thématiques de la métropole, des responsables de pôles du GiP MRU, ainsi que les représentants de l'état et des maitres d'ouvrages. Au-delà du suivi des études du protocole, cette équipe devra permettre l'articulation. Les équipes pilotant le protocole organisent une articulation constante entre les études thématiques ou par grands secteurs et les études territorialisées, pour nourrir les projets en cohérence avec les politiques locales, définir les bonnes échelles d'intervention des PRU et élaborer les nouvelles conventions ANRU, au fil du protocole

Article 5. Opération(s) non financées par l'Anru faisant l'objet d'une autorisation anticipée de démarrage

Conformément à l'article 1.2.2 du titre II du RGA NPNRU, certaines opérations peuvent faire l'objet d'une autorisation anticipée de démarrage, accordée par le directeur général ou le comité d'engagement de l'Anru (ou, par délégation, par le délégué territorial de l'Anru conformément aux conditions indiquées dans la note d'instruction du 31 juillet 2015). Cette autorisation ne préjuge pas d'un financement ultérieur par l'Agence, dans le cadre de la future convention pluriannuelle de renouvellement urbain, des opérations concernées.

Le cas échéant, si l'opération bénéficiait ultérieurement d'un financement de l'Agence, la date de prise en compte des dépenses pourra être la date d'autorisation anticipée de démarrage de l'opération actée dans le présent protocole de préfiguration.

Dans le cadre du protocole de préfiguration, les deux types d'autorisations anticipées de démarrage suivantes sont accordés selon le niveau d'avancement de l'opération d'investissement :

Article 5.1 Opérations d'investissement non financées par l'Anru dans le présent protocole mais dont le lancement opérationnel (cf. jalons opérationnels de l'annexe 2 du règlement financier) pourrait s'effectuer pendant la phase de préfiguration

16 opérations d'investissement font l'objet d'une autorisation anticipées de démarrage :

- Sur le secteur Hopital Nord-St Antoine- Mourepiane,
 - 5 opérations pour poursuivre le projet engagé sur La Savine : La prise en compte des démolitions par la Logirem des bâtiments D, E et K actées dans l'avenant n°3 du PRU1 La Savine et les phases 2 des travaux de désenclavement, dans le cadre de la concession d'aménagement SOLEAM d'une part, sur la résidentialisation Petite Savine de la Logirem d'autre part.
 - 1 opération Marseille Habitat pour la prise en compte à partir du 7 août 2015, date de publication au JO du RGA de l'ANRU, de l'acquisition et du portage pour la démolition du bâtiment H du Parc Kallisté, invariant du projet déjà présenté lors du Comité d'Engagement de la première convention de rénovation urbaine en 2010.

1 opération portée par Erilia, validée en Comité de Pilotage la Castellane, pour engager la relocalisation du Centre social qui fait désormais consensus auprès des acteurs locaux
- Sur le secteur Cadrans Nord Est L2
 - 4 opérations contribuant à finaliser en cohérence les aménagements rendus urgents par la nécessaire articulation avec les travaux de la L2 Nord, sur la zone entre la Busserine et la L2 d'une part (Réhabilitations et résidentialisations sur le bâtiment J de Logirem et Aménagement de la plaine des sports par la Ville) - , aux abords de la cité des Oliviers B/C.Rougny (résidentialisations par HMP) sur Malpassé d'autre part,
 - 1 opération 13 Habitat sur les Flamants, pour engager les relogements sur le bâtiment A, quel que soit la solution urbaine finale retenue – démolition ou restructuration - et qui devra être validée en Comité d'Engagement lors de la présentation de la convention.
 - 1 opération HMP sur Frais Vallon, pour accompagner l'engagement de la dynamique environnementale ambitieuse engagée dans le cadre du projet SIRIUS, avec une première phase de travaux de réhabilitation sur les logements HMP, dont le programme complet - qui devra être validé en Comité d'Engagement lors de la présentation de la convention - devra intégrer les résultats des études urbaines et des études patrimoniales prévues au Protocole

- Sur le secteur Sud Vallée de de l'Huveaune
 - 3 opérations touchant aux invariants de la future convention et traduisant l'engagement partenarial sur ce projet dont les études urbaines sont déjà engagées depuis plusieurs années dans le cadre des OPI : L'engagement par le syndic de la phase 1 des travaux d'aménagement avec l'intervention urgente sur les réseaux chauffage, ECS, vides-sanitaires, une première opération en anticipation de reconstitution de l'offre (27 logt) en maîtrise d'ouvrage Phocéenne d'Habitation et les travaux de Jardins partagés actuellement concertés et portés par la Ville

Nature de l'opération	Libellé précis / objet	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Coût prévisionnel de l'opération (HT)	Date d'autorisation anticipée du démarrage de l'opération	Date de lancement opérationnel	Durée de l'opération en semestre
Démolition	Savine DEMOLITION Bat. D DEMOLITION Bat.E, DEMOLITION Bat.K (276lgs)	QP013056	Logirem	11 045 000	14/08/2015	Relogt depuis 2011	Achèvement 2022
Résidentialisation	Savine RESIDENTIALISATION Complémentaire Petite Savine Phase 2	QP013056	Logirem	1 323 000	12/12/2016	S1 2017	8
Aménagement	Savine AMENAGEMENTS Opération d'aménagement phase 2	QP013056	SOLEAM	2 754 000	12/12/2016	S1 2017	10
Aquisition/portage/démolition	Kalliste Aquisition/portage/démolition Batiment H parc Kalliste	QP013055	Marseille Habitat	10 800 000	12/12/2016	S1 2011	Achèvement 2022
Equipement	Castellane EQUIPEMENT Reconstruction du centre social	QP013051	Erilia	3 000 000	12/12/2016	S1 2018	8
Résidentialisation	Les Oliviers B - C.Rougny RESIDENTIALISATION frange nord secteur Méréme L2	QP013042	HMP	1 200 000	12/12/2016	S2 2017	4
Réhabilitation	St Bartélémy REHABILITATION Bâtiment J	QP013049	Logirem	4 752 000	12/12/2016	S1 2018	6
Résidentialisation	St Bartélémy RESIDENTIALISATION Bâtiment J	QP013049	Logirem	1 320 000	12/12/2016	S1 2018	6
Aménagement	St Bartélémy AMENAGEMENT Plaine des loisirs	QP013049	Ville de Marseille	5 000 000	12/12/2016	S1 2018	6
Démolition	Flamants DEMOLITION ou RESTRUCTURATION Bâtiment A (1 à 4) - Chiffre MOUS	QP013049	13 Habitat	115 000	12/12/2016	S1 2017	8
Réhabilitation	Frais Vallon REHABILITATION bat A-I-K-L-N (438 LLS)	QP013044	HMP	19 710 000	12/12/2016	S1 2017	8
Aménagement	Air Bel AMENAGEMENT/ Phase 1 Interventions réseaux chauffage, ECS, vides-sanitaires	QP013038	UNICIL	4 346 000	12/12/2016	S1 2017	6

Construction	Air-Bel CONSTRUCTION LLS Reconstitution de l'offre (27 logt)	QP013038	UNICIL	3 785 000	12/12/2016	S2 2017	4
Aménagement	Air Bel AMENAGEMENT Jardins partagés	QP013038	Ville	350 000	12/12/2016	S2 2017	2

Article 5.2 Opérations d'investissement non financées par l'Anru dans le présent protocole dont le démarrage des actions préparatoires et directement liées aux travaux à mener (études préalables et pré opérationnelles, actions de concertation, préparatifs au relogement des ménages le cas échéant) pourrait s'effectuer pendant la phase de préfiguration

Les maîtres d'ouvrages signataires du présent protocole bénéficient d'une autorisation anticipée de démarrage pour les prestations d'ingénierie accompagnant la préparation de la mise en œuvre des opérations d'investissement non financées dans le présent protocole (études pré opérationnelles, expertises préalables, actions préparatoires au relogement des ménages telles que l'accompagnement social, actions de concertation préalable aux travaux – à l'exclusion des honoraires de maîtrise d'œuvre liés aux travaux), sans que cette autorisation préjuge d'un financement des opérations concernées par l'Agence.

La date d'autorisation anticipée de démarrage pour ces prestations d'ingénierie correspond à la date de signature du présent protocole.

Article 6. Association des habitants et des usagers au projet de renouvellement urbain

Le Contrat de Ville, signé le 15 juillet 2015, précise, particulièrement dans son Axe 8, orientation 8.4 la nécessité de « **Travailler avec les habitants pour qu'ils participent aux démarches et décisions publiques qui les concernent** », l'enjeu et les modalités de la co-construction avec les habitants.

Ont été mis en place à Marseille, entre mai et décembre 2015, officialisés par un arrêté du PDEC du 03/02/16, 10 Conseils Citoyens sur la base d'un regroupement raisonné des 35 QPV. Ils sont constitués, à parité, de représentants d'acteurs locaux ayant fait acte de candidature (responsables associatifs, gestionnaires d'équipements, ...) et d'habitants tirés au sort dans un premier temps et ayant fait acte de candidature dans un second temps. Soit un total de 32 membres par conseil. Ils participent désormais régulièrement aux instances de construction et de gouvernance du contrat de ville.

Ils ont été sollicités en juin 2016 pour désigner ceux de leurs membres qui souhaitaient devenir les interlocuteurs permanents pour les Projets de renouvellement Urbain. A la suite d'une réunion conviée par le PDEC et la vice-présidente de la Métropole le 15/09/2016, ils sont invités aux principales instances des PRU et à une visite de l'ensemble des sites en RU le 26/11/2016

Dans le présent article du protocole de préfiguration, sont évoquées, plus précisément, les dispositifs au sein de chaque Projet de Renouvellement Urbain.

Une instance de suivi participative est créée pour chaque projet. Elle réunit les représentants des usagers et habitants du quartier concerné, les acteurs locaux (responsables d'équipements, commerçants, services publics), les représentants des maîtres d'ouvrage et au moins deux représentants du conseil citoyen, désignés par lui pour suivre le projet de renouvellement urbain. Elle se réunit une fois par trimestre en moyenne. En outre, le chef de projet renouvellement urbain répond aux invitations du conseil citoyen sur les sujets concernant le projet.

Dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre des projets, diverses modalités d'association des habitants et usagers sont mises en œuvre. Elles reposent sur des actions de sensibilisation et d'information du public aux enjeux et modalités du renouvellement urbain et sur des ateliers de concertation, conçus en fonction de la singularité de chaque projet et selon les attentes des habitants,

usagers et acteurs locaux, afin de les associer à la conception des opérations et de bénéficier de leur expertise d'usage. Plus généralement, les chefs de projet renouvellement urbain font appel à des équipes spécialisées sous la forme de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, afin de conduire la concertation et de proposer les outils appropriés pour la participation des habitants et usagers de chaque territoire concerné.

Des maisons du projet seront créées, prenant la forme d'espaces mobiles (bus ou caravanes du projet). Dans le cadre du présent protocole, à titre de préfiguration, trois maisons mobiles couvriront les secteurs de projet de Frais Vallon/La Rose/Petit Séminaire, du Grand Saint-Barthélemy/Malpassé et de La Castellane/La Bricarde/Saint-Antoine. Ces espaces mobiles auront pour grandes fonctions de relayer l'information auprès du plus grand nombre, en allant au-devant des habitants et usagers, faciliter l'échange et le dialogue, renforcer les partenariats autour du projet et assurer une visibilité sur l'espace public des actions liées au renouvellement urbain. La programmation de ces maisons mobiles sera élaborée en concertation avec les représentants des habitants et usagers et le conseil citoyen.

Ce dispositif suppose nécessairement un fonctionnement en réseau avec les équipements publics présents sur chaque secteur, susceptibles d'accueillir un public plus nombreux pour des réunions ponctuelles, ou toute autre action de concertation nécessitant un espace ne pouvant être offert par les structures mobiles.

Ces dispositions viennent compléter et enrichir toutes les actions de consultation / participation des locataires et usagers engagées dans le cadre de la réglementation par les bailleurs sociaux et par les maîtres d'ouvrages institutionnels, en particulier dans le cadre des enquêtes publiques.

Article 7. Articulation avec la convention intercommunale prévue à l'article 8 de la Loi du 21 février 2014

L'article 8 de la LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (Loi Lamy) prévoit la création d'une convention intercommunale par la Métropole et ses partenaires. Cette convention devra définir, en cohérence avec la politique intercommunale en matière d'attributions de logements sociaux et les objectifs du contrat de ville, les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires, les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain et les modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation.

La loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'Egalité et à la Citoyenneté rend obligatoire la création d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL). Elle doit définir des orientations relatives aux attributions de logements sociaux et créer la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) qui fusionne l'accord collectif intercommunal et la Convention d'Equilibre Territorial (Article 8 de la loi Lamy).

Dans ce cadre législatif, la Métropole Aix-Marseille-Provence a délibéré le 15 décembre 2016 afin de créer la CIL et par la suite en partenariat avec le Préfet du Département des Bouches- un arrêté conjoint définissant la composition de la CIL a été pris en date du 18 avril 2017. Elle est donc composée d'environ 130 membres répartis en trois collèges :

- un collège représentant les collectivités territoriales (communes, départements),
- un collège représentant les professionnels intervenant dans le champ des attributions
- un troisième collège représentant des usagers ou des associations de défense des personnes.

Il a été choisi par la Métropole et afin d'organiser au mieux les travaux des membres de cette commission, de mettre en place 6 groupes de travail thématiques. Ces groupes sont pilotés par deux membres de la CIL et accompagnés d'un expert.

Cette construction pour la mise en place des ateliers a été abordée lors de la première séance qui s'est tenue le 3 juillet 2017. Ainsi lors de cette plénière, coprésidée par le Président de la Métropole et le Préfet et après un rappel du cadre légal et l'approbation du règlement intérieur, trois groupes de travail se sont réunis, afin d'échanger et de commencer à construire une vision et une philosophie Métropolitaine du logement.

Les trois premiers groupes (accueil et information des demandeurs / publics prioritaires et équilibre de peuplement / mobilisation des contingents réservataires) vont rassembler des données, construire un état des lieux et proposer des problématiques afin de construire les conventions de bonnes pratiques de demain.

Dans un second temps, début 2018 trois autres groupes (parcours résidentiel / gestion partagée de la demande / attributions) seront mis en place sur le même mode de fonctionnement.

La CIL doit produire la Convention Intercommunale d'Attribution qui doit notamment être annexée aux conventions NPNRU. Or, l'objectif de la Métropole est de pouvoir produire cette CIA dans le courant de l'année 2018, c'est-à-dire pendant les trois ans du protocole de Marseille Provence.

Dans le cadre des projets NPNRU de la Métropole (21 quartiers et 5 protocoles) et pour les conventions qui seront contractualisées avant l'approbation de la CIA par la CIL, des conventions « locales » par projets seront produites, elles alimenteront la construction de la CIA et permettront de répondre aux exigences contractuelles.

Article 8. Gouvernance et conduite de projet

Article 8.1. Gouvernance

La Métropole est le porteur institutionnel de l'ensemble des protocoles du NPNRU sur son territoire, en relation étroite avec les maires des communes concernées. Elle dispose d'instances politiques structurées à cet effet et organise les services et les outils dédiés pour assurer le pilotage et le suivi des projets, au niveau métropolitain, pour le PNRU, et pour le déroulement des protocoles, afin de préparer les signatures des futures conventions NPNRU.

Il s'agit donc, pendant ce Protocole de préfiguration, de permettre à la Métropole de mettre en œuvre son pilotage des politiques urbaines et sociales de sa compétence, en lien avec les Communes, le Département, la Région et l'Etat, tout en assurant la continuité des projets engagés, avec une attention soutenue aux délais de livraison des dernières opérations du PNRU.

a/ Les instances de décision

La Métropole Aix-Marseille-Provence assure la gouvernance et le portage des projets de Renouvellement Urbain, en partenariat étroit avec les communes, qui sont cosignataires des conventions ANRU. Au-delà de ces binômes, ces projets sont intrinsèquement partenariaux et leur engagement reposent sur les différentes instances décisionnelles, propres à chaque partenaire.

Les instances décisionnelles sont donc :

- Le Conseil Métropolitain et les Conseils Municipaux des communes concernées,
- Le Conseil Départemental et le Conseil Régional,
- La Caisse des Dépôts et Consignations, pour les cofinancements qu'elle apporte
- Les Conseils d'administration de chacun des Maîtres d'Ouvrages Publics et Privés engagés dans le Renouvellement Urbain, tout particulièrement les bailleurs et l'EPAEM
- Le Comité d'Engagement de l'ANRU et son Conseil d'Administration, avec ses instances préparatoires comme les RTP

Pour le Territoire de Marseille, c'est le CA du GIP-MRU, instance partenariale associant les collectivités locales, les bailleurs, l'ANRU et l'Etat, qui prépare les propositions à soumettre aux instances de décisions des uns et aux autres.

Ces instances décisionnelles s'appuient sur les propositions émanant du dispositif d'orientations stratégiques, résumé ci-après

b/ Le pilotage stratégique

- Le **Comité de Pilotage du Contrat de Ville** assure la bonne cohérence entre les objectifs généraux du Contrat de Ville et l'ensemble des projets qui concourent à sa mise en œuvre. Il se réunit annuellement, à l'invitation du Président de la Métropole et du Préfet

Il a pour mission

- de valider la stratégie à l'échelle communautaire et la mise en cohérence des projets de territoire avec la stratégie générale énoncée
- de suivre cette stratégie dans le temps et, sur la base d'un rapport annuel de réalisation, de valider les réajustements des objectifs ou des mobilisations spécifiques de moyens. Il valide l'appel à projet annuel en matière de politique de la ville

Il s'appuie sur une instance de coordination stratégique resserrée, rassemblant les élus concernés de la Métropole, des communes, de la Région, du Département, ainsi que le Préfet Délégué à l'Egalité des Chances ; instance qui peut être réunie plusieurs fois par an selon les besoins et qui assure les fonctions de « bureau », préparant les décisions du comité de Pilotage (bilan annuel des réalisations, évaluation de la mobilisation des politiques de Droit commun...)

Le Pilotage opérationnel du Contrat de Ville est coordonné par le Service Cohésion sociale et Politique de la Ville de la Métropole.

- Le **Comité Stratégique** du Renouvellement Urbain Métropolitain, organe composé d'un nombre restreint d'élus permanents et du Préfet, se réunit 2 fois par an.

- Présidence : Vice-Président de la Métropole
- Participants :
 - Les Maires des communes
 - Les élus de la Région, du Département, ainsi que les élus thématiques concernés
 - Directions des services concernés et MRU pour Marseille
 - Représentant des organismes HLM, d'Action Logement et de la Caisse des dépôts Consignations
 - Représentants des aménageurs, Etablissements Publics d'Aménagement, SEM, SPL...
 - Services de l'Etat et de l'ANRU

Finalité : croiser les objectifs NPNRU avec la diversité des acteurs et la diversité des Politiques publiques, pour tenir les ambitions urbaines et sociales du renouvellement urbain, suivre les études transversales.

- Ce pilotage stratégique se nourrit du travail de 8 **Comités Opérationnels Territoriaux**, présidés par l' élu Métropolitain, avec les élus territoriaux concernés, sur chacun des secteurs de projet métropolitain : 4 à Marseille, pour les 4 secteurs définis au protocole, et 4 couvrant les autres protocoles.

- Présidence : Vice-Président de la Métropole
- Participants :
 - Direction des services concernés et MRU pour Marseille
 - Services de la Région et du Département
 - Bailleurs sociaux et aménageurs concernés et représentants d'Action Logement et de la Caisse des Dépôts et Consignations
 - Services de l'Etat et de l'ANRU

Finalité : bien articuler les projets opérationnels avec les études territorialisées, construire une programmation urbaine avec les maîtres d'ouvrage, et préparer les arbitrages et les points à faire remonter auprès des instances.

Pour le Territoire de Marseille, c'est le GIP-MRU qui assure la préparation des travaux des Comités Opérationnels Territoriaux, conformément au rapport de prorogation du GIP-MRU voté en AG du 26 avril 2016. La Métropole s'appuie sur les équipes du GIP-MRU pour piloter les projets et préparer le NPNRU dans cette phase de transition.

c/ Le pilotage thématique

Des Comités de Pilotage Thématiques viennent compléter en transversal le dispositif. Ils rassemblent, sous la Présidence de la Vice-Présidence de la Métropole et/ou du DTA, les personnes compétentes du domaine d'intervention, élus, ou techniciens, acteurs publics ou privés, permettant ainsi de démultiplier les élus et acteurs impliqués dans le Renouvellement Urbain.

- **COPIL Reconstitution de l'offre / Relogements**
 Il se réunit 2 fois par an, à l'invitation de la vice-présidente de la Métropole et du Préfet
 Il rassemble les bailleurs maîtres d'ouvrages, l'ARHLM ; les co-financeurs.
 Il s'appuie sur les travaux pilotés par le référent habitat et peuplement de la Métropole, financé dans le cadre du présent protocole, et permet de faire le point sur
 - L'avancement des programmes de reconstitution financés par l'ANRU – porteurs, foncier, localisation...
 - Les questions de relogements et de peuplement : avancement de la charte, mutualisations...
 Il prend en charge et suit en particulier, avec le GIP MRU, l'étude A1 inscrite au protocole
- **COPIL Achèvement du PNRU 1**
 Piloté par le Préfet Délégué à l'Egalité des Chances, il rassemble les directeurs des Maîtres d'ouvrages signataires des conventions du premier programme national de rénovation urbaine.

Il veille au respect des calendriers et tout particulièrement aux échéances inscrites dans les conventions (DAS, demandes de 1^{er} acompte et de solde).

Il s'appuie sur le suivi financier interne des services de l'Etat (AGORA), croisé avec les tableaux de suivi opérationnel élaborés trimestriellement par le GIP MRU.

- **COPIL EHI Habitat Ancien**

Le pilotage global du protocole EHI est assuré par la Métropole.

Sous la double autorité du Préfet et du Maire ou de leurs représentants, le pilotage global du protocole assure et oriente les actions en fonction des résultats atteints et des difficultés rencontrées.

Il est composé du Préfet, du Préfet de Police, du Président de la Métropole, du Maire, du Président de la Région PACA, du Président du Département des Bouches du Rhône, du Procureur, du président de la CAF 13, de l'EPAEM, de l'ADIL 13, de l'ARHLM, de l'Anah (locale/régionale/nationale), ou de leurs représentants et se réunit au moins une fois par an.

Il s'articule avec les instances propres aux études menées dans le cadre du NPNRU, jouant un rôle essentiel pour porter une attention spécifique sur les questions de parc privé ancien dégradé des QPV. Il s'appuie sur les travaux menés par le référent Habitat Ancien de la Métropole.

- **COPIL Accord partenarial Copropriétés**

Le volet copropriétés pour les ensembles situés en QPV d'intérêt régional et national est traité en Comité de pilotage de l'Accord Partenarial

Ce comité de pilotage, sous la double présidence de l'Etat représenté par le Préfet de Département, et de la Métropole, représentée par l' élu référent, assure le pilotage et la coordination générale des études réalisées sous les différentes maîtrises d'ouvrage Ville, Métropole, EPAEM et MRU. Il validera la stratégie proposée pour intervenir dans ces copropriétés et le choix des outils opérationnels.

Les membres du comité de pilotage sont : L'EPF, L'EPAEM, L'ARHLM, le Département ; la Région, la CDC, l'ANAH (locale, régionale, nationale), l'ANRU, le TGI, Le préfet de police, la DRDJSCS, la Ville de Marseille, l'ADIL, l'AGAM, MRU.

Ce comité qui se réunira deux fois par an, a pour objet de s'assurer du suivi et de l'avancement de la démarche par la mise en place d'un tableau de bord d'indicateurs. Il s'appuie sur les travaux menés dans le cadre de la mission A2 inscrite au présent protocole et s'articule avec les études et missions menées dans le cadre du NPNRU sur les QPV.

- **COPIL Développement Durable**

Piloté par la métropole, il s'appuie sur les travaux menés par le référent financé par l'ANRU dans le cadre du PIA Ville durable et solidaire, à la Direction de l'environnement et de l'écologie urbaine de la Métropole.

Il associe, outre le GIP MRU, la DREAL, la DDTM, la Région

Il prend en charge et suit, avec le GIP MRU, le projet SIRIUS inscrit au PIA, l'étude A3 inscrite au protocole, les démarches EcoQuartiers initiées sur les PRU.

- **COPIL Développement Economique**

Piloté par la métropole, il s'appuie sur les travaux menés par le référent Développement Economique de la Métropole, financé dans le cadre du présent protocole

Il prend en charge et suit en particulier, en coordination avec la DGADU, les études B2 inscrites au protocole

Il s'agit, pour certains, de la poursuite de dispositifs existants pour Marseille. D'autres seront à créer et compléter au fil des besoins et desancements d'études transversales (mobilité, espaces publics, équipements publics, propreté, gestion, sécurité...).

Article 8.2. Conduite de projet

Le DGS de la Métropole a confié à la DGA Développement Urbain la coordination générale du programme.

La Métropole dispose d'ores et déjà dans ses différentes Directions, de référents thématiques affectés aux travaux sur le protocole de préfiguration. Ces thématiques sont :

- la coordination métropolitaine
- l'écologie (financé dans le cadre du PIA Ville Durable et solidaire),
- le développement économique,
- l'habitat ancien,
- la stratégie Habitat et peuplement
- Espace public / Voirie
- Déchets / Propreté
- Pluvial / Assainissement
- Aménagement
- Stratégie foncière
- Stratégie territoriale
- Réseau énergie
- Concertation / Communication
- Gestion urbaine de Proximité

La DGA Développement Urbain assure la coordination partenariale transversale des études des protocoles métropolitains et le suivi de la cohérence générale des programmes. Avec les Référents thématiques des différents services de la Métropole énoncés ci-dessus et, sur le territoire de Marseille, les responsables de pôles du GIP MRU, constitués en Equipe projet du programme d'études du protocole, le travail piloté par le DGA Développement Urbain de la Métropole et le Directeur du GIP MRU, permet d'alimenter les instances stratégiques : suivi des études transversales pour le Comité Stratégique, suivi des études territorialisées présentées lors des Comités Opérationnels Territoriaux.

- La **Conférence de Programmation** du Renouvellement Urbain est mise en place pour s'assurer de l'inscription budgétaire des opérations et du bon engagement financier des opérations sur l'ensemble des secteurs. Elle se réunit deux fois par an, en mai pour préparer le budget de l'année N+1 et faire l'état consommé de l'année N. Ensuite en novembre pour faire le point de l'avancement du budget de l'année N et si nécessaire, les rectificatifs budgétaires pour l'année N+1. Cette Conférence de Programmation met ainsi en cohérence la stratégie générale des projets et la temporalité de la gestion budgétaire des Maitres d'ouvrages.

Elle est présidée par DGS de la Métropole qui invite le Délégué Territorial de l'ANRU. Elle réunit les DGA concernés, Ville de Marseille et Métropole, les DG des principaux Maitres d'ouvrages et des aménageurs, les DG des co-financeurs publics et les chefs des Services de l'Etat concernés.

Dans le cadre des transferts de compétences des communes aux 1^{er} janvier 2018 ainsi que de l'évolution de l'organisation métropolitaine, cette conférence de programmation pourrait à terme opérer sur l'ensemble des protocoles et des futures conventions ANRU.

- Le **Management technique des projets** est assuré pour Marseille, pendant le temps du protocole, sous l'égide de la Métropole, par le GIP MRU. Les responsables de chacun des pôles, coordonnent les chefs de projets, pour mettre en synergie les PRU concernés, et pour préparer le NPNRU, avec une nouvelle échelle d'analyse, pour mobiliser les acteurs publics et privés qu'il faudra impliquer dans les projets, et pour faire remonter les synthèses, évaluations et propositions dont les instances de gouvernance auront besoin.

Le management technique des projets, pilotés par les chefs de projet de l'équipe du GIP MRU, est structuré autour de 4 piliers :

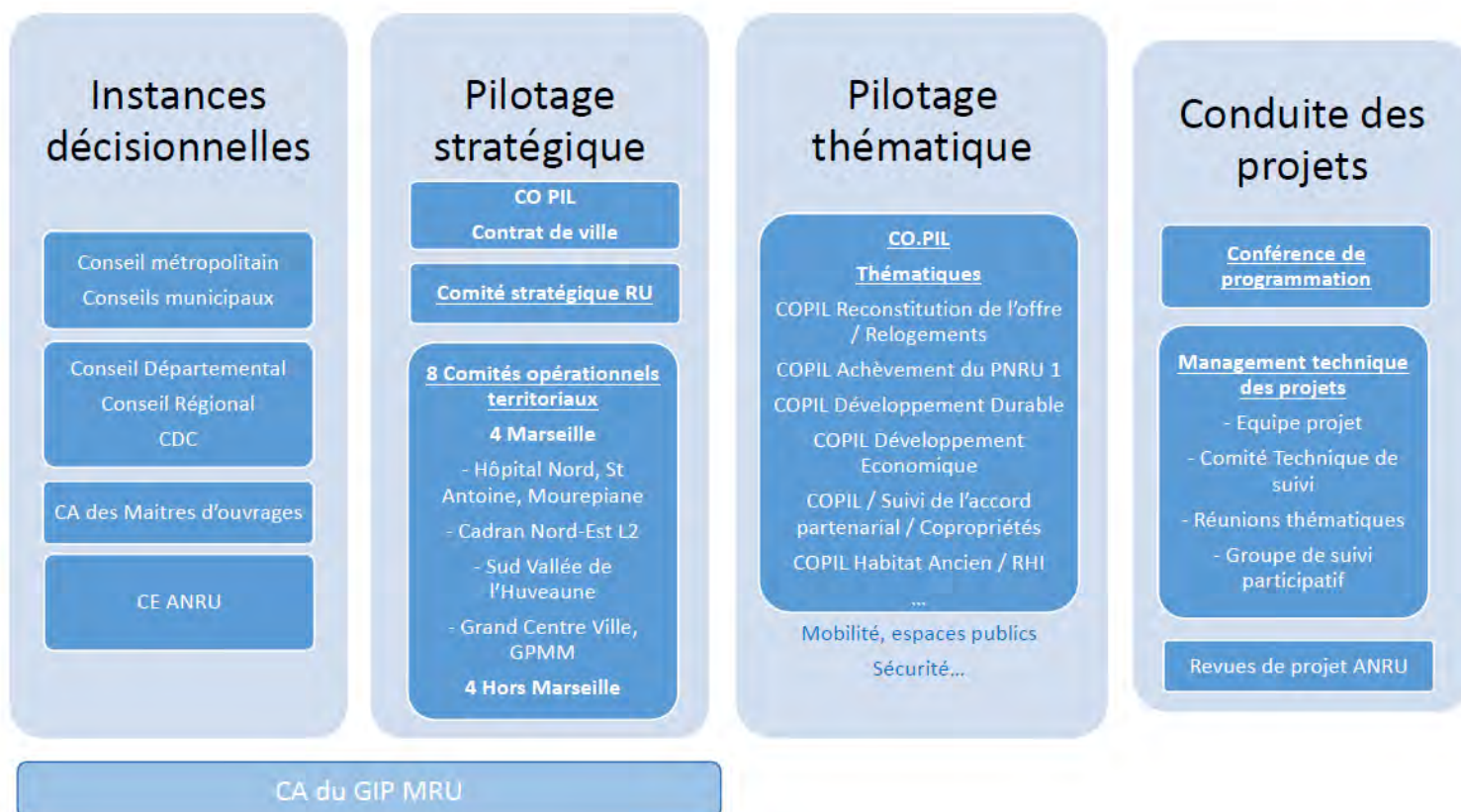
- **Les Equipes projet** par sous-secteur, socle actif de la mise en œuvre opérationnelle, se rencontrent régulièrement pour chaque PRU, associant étroitement les services de l'Etat, ceux des collectivités et, tout particulièrement, les équipes politique de la ville de la Métropole ainsi que les acteurs techniques du « 1^{er} cercle »
- **Les Comités Techniques de Suivi**, programmés sur l'année sont l'outil institutionnel partenarial de pilotage technique du projet, permettant de faire un point de l'état d'avancement du projet
- **Des réunions thématiques** ou opérationnelles de format variable, sont organisées au fil des besoins
- **Les groupes de suivi participatif** se structurent progressivement, en intégrant en particulier les représentants des Conseils citoyens, pour développer l'implication des habitants

Sous l'autorité de la DGA Métropole, le GIP Marseille Rénovation Urbaine, conduit à son terme le PNRU 1 et prépare donc le NPNRU, en articulation avec l'évolution de la structuration de la Métropole. Il a ainsi fait évoluer son organisation depuis le milieu de l'année 2014 en mettant en exergue 4 pôles de conduite de projets, pour se trouver désormais en adéquation avec les 4 grands secteurs proposés au Protocole :

- Pôle Hôpital Nord - Saint Antoine - Mourepiane
- Pôle Nord Est / L2
- Pôle Sud / Vallée de l'Huveaune
- Pôle Grand Centre-Ville / GPM

Son évolution doit permettre en 2019 la mise en place d'une structure opérationnelle dédiée (SEM ? SPL?...). La montée en puissance de la Métropole et le travail d'évolution en parallèle de l'outil GIP MRU sera un des points à l'ordre du jour du point intermédiaire attendu des partenaires de l'ANRU, conformément à l'article 12 du présent protocole.

- Les **Revue de Projet**, présidées par le Délégué Territorial de l'ANRU, sont l'outil de suivi de l'ANRU pour s'assurer de la cohérence entre les avancements administratifs et techniques des projets et s'assurer du respect des engagements contractualisés avec l'Agence et de manière plus générale du respect du Règlement Général de l'ANRU.



Article 8.3. Association des maîtres d'ouvrage et des futurs investisseurs privés

L'enjeu considérable du renouvellement urbain sur le territoire de la Métropole, la diversité des acteurs concernés et la volonté d'élargir encore le cercle des partenaires, conduisent à développer différentes modalités d'association :

- En ce qui concerne les **organismes HLM**, pilier essentiel des projets, leur association, déjà effective au CA du GIP-MRU et dans les instances de management technique des PRU, sera renforcée en les invitant à prendre part au pilotage stratégique des projets, au sein du **Comité stratégique** du renouvellement urbain, et dans les comités opérationnels territoriaux.

Action Logement, qui a mené à bien sa profonde réorganisation et qui dispose désormais d'une représentation régionale structurée, y sera également conviée, de même que les aménageurs.

- La conduite et le pilotage de chacune des études inscrites au présent protocole impliquera d'associer un panel spécifique d'acteurs, suivant son objet, sa thématique ou son périmètre. Le descriptif de ce partenariat propre à chaque étude, et les modalités de sa mobilisation (calendrier, instances) sont détaillés dans chaque FAT correspondante (onglet « Fiche opération »), annexée au présent protocole
- L'importance du parc privé qu'il s'agisse des quartiers anciens, ou des grandes copropriétés dégradées, conduira à associer aux COPIL Copropriétés (Accord partenarial) et Habitat ancien (EHI) **les professionnels concernés, UNIS, FNAIM** en particulier, pour, au-delà des diagnostics partagés, construire ensemble des partenariats publics/privé susceptibles de prévenir les risques de dégradation et de contribuer aux redressements escomptés.
- Sur tout le territoire des QPV, au sein des PRU ou à leurs abords, il faut chercher, plus que par le passé, les modalités d'implication d'acteurs privés de l'immobilier et du développement économique, en renforçant notamment les liens avec le service aux entreprises de la Métropole et la Direction des projets économiques de la Ville de Marseille.

Il existe depuis 25 ans, une instance les rassemblant, l'**Observatoire Immobilier de Provence**, et il lui sera proposé de créer en son sein une commission « renouvellement urbain » pour susciter les initiatives et les montages de projets, tant avec des promoteurs d'habitation, que de locaux d'activité, des commercialisateurs de logements et d'immobilier d'entreprises, des banquiers et des investisseurs.

- Enfin, la diversité des réalisations, depuis plus de 15 ans, et l'ampleur des projets pour l'avenir, leur inscription dans un territoire en mouvement, sur le plan socio-économique, et sur le plan institutionnel, incitent à prendre un peu de recul pour dégager les enseignements et les perspectives, en examinant aussi les situations d'autres métropoles. Ce protocole de préfiguration constitue le bon moment pour mettre en place un **Comité d'Evaluation et d'Expertise**, rassemblant une vingtaine de membres, décideurs publics et privés, techniciens, universitaires et chercheurs, chargé d'apporter à l'action quotidienne la dose requise d'analyse et de propositions.

Article 9. Opérations d'ingénierie financées au titre du programme de travail

Les opérations financées par l'Anru dans le cadre du présent protocole, ci-après présentées, sont détaillées dans le tableau en annexe 7. Leur financement par l'Anru est réalisé conformément aux modalités prévues dans le titre II du règlement général de l'Anru relatif au NPNRU et dans le règlement financier de l'Anru relatif au NPNRU. Ce tableau financier des opérations physiques indique pour ces opérations l'assiette de financement telle que définie par le RGA relatif au NPNRU, le taux de financement sur assiette, le montant du concours financier de l'Anru, le calendrier opérationnel et l'ensemble des cofinancements mobilisés.

Ces opérations peuvent démarrer (ordres de service études, prise de poste, ...) à compter de la date de signature du présent protocole, sauf pour les opérations dont le démarrage a été autorisé par le directeur général ou le comité d'engagement de l'Anru.

Le comité d'engagement ayant autorisé le démarrage de l'ensemble des opérations d'ingénierie du protocole, c'est la date du comité d'engagement du 12 décembre 2016 qui est indiqué comme date de prise en compte des dépenses pour chacune des opérations dans les tableaux ci-dessous.

Article 9.1. Modalités de financement par l'Anru de la conduite du projet de renouvellement urbain

La métropole est le porteur institutionnel de l'ensemble des protocoles du NPNRU sur son territoire.

Elle mobilise au sein de ses services, pendant les 3 années du protocole Marseillais (2017-2019), une ingénierie dédiée, répartie dans les services compétents, coordonnés au niveau de la DGA Développement Urbain qui pilote le Contrat de Ville, et financée dans le cadre du présent protocole à hauteur de 4 Equivalents Temps Plein, sur les thématiques suivantes

- Coordination générale
- Habitat privé
- Développement économique
- Stratégie Habitat et peuplement

Un 5ème équivalent temps plein est financé dans le cadre du PIA Ville Durable et solidaire sur la thématique Développement Durable.

La Métropole pilotera tout particulièrement les études transversales à portée stratégique A et B, en s'appuyant le cas échéant sur le GIP MRU.

Conformément à la décision de prorogation du GIP-MRU jusqu'au 31 décembre 2019 voté en AG du 26 avril 2016, la Métropole va s'appuyer sur les équipes du GIP-MRU pour mener à son terme les projets du PNRU et préparer les projets NPNRU dans cette phase de transition, tout particulièrement en pilotant les études territoriales.

L'équipe du GIP-MRU a fait évoluer son organisation depuis le milieu de l'année 2014 en mettant en exergue 4 pôles de conduite des projets, adaptés depuis pour se trouver désormais en adéquation avec les 4 grands secteurs proposés au protocole.

Le responsable de chacun de ces pôles coordonne les chefs de projets pour mettre en synergie les PRU concernés, et pour préparer le NPNRU, avec une nouvelle échelle d'analyse, pour créer la synergie entre les PRU, mobiliser les acteurs publics et privés qu'il faudra impliquer dans les projets, et faire remonter les synthèses, évaluations et propositions dont l'instance de gouvernance aura besoin. La conduite d'une partie des missions d'ingénierie proposées au Protocole, sous l'autorité de la Métropole AMP sera donc mise en œuvre par le GIP-MRU.

Le GIP-MRU est constitué d'une équipe de 24 personnes.

Les différents postes de l'équipe affectés au pilotage financé par l'ANRU sont les suivants :

- 12 postes de Responsable ou chef de projet urbain
- 1 poste de Chargé d'étude

- 3 postes de Chargé de mission développement local
Soit 16 Equivalents Temps Plein par an

L'équipe du GIP MRU dédiée à la conduite de projet, cofinancée par l'Anru, est mobilisée dans le cadre du présent protocole sur une durée de 4 ans : 2016-2019. Ce financement rétroactif sur l'année 2016 de 16 postes a été validé par le Comité d'Engagement.

Le montant d'assiette forfaitaire annuel retenu par l'Anru pour le GIP MRU est de 1 760 000 €

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)		Durée de l'opération en semestre
Conduite de projet / Coordination des études (postes GIP MRU) 3 ans + 2016	322-6999999-14-0001-001	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	7 040 000	50%	3 520 000	01/01/2016	1	2 016	8
Conduite de projet / Coordination des études (postes AMP)	322-6999999-14-0002-007	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE	1 380 000	50%	690 000	12/12/2016	1	2 017	6

Article 9.2. Modalités de financement par l'Anru des études, expertises et moyens d'accompagnement du projet et accompagnement des ménages, prévus dans le programme de travail

Article 9.2.1 Les études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

42 études, expertises et moyens d'accompagnement du projet sont cofinancés par l'Anru dans le cadre du présent protocole, conformément à l'article 4 du présent protocole.

Pour les actions portant sur la participation et la co-construction du projet de renouvellement urbain, une ligne d'étude transversale est concernée ainsi que la ligne « Maisons mobiles du projet » et 8 études territorialisées sur les quartiers, telles que précisées dans le tableau ci-dessous.

Le taux d'intervention de l'Anru est au maximum de 50% de la base de financement HT. Les taux cumulés Anru et CDC ne pourront excéder ce maximum. Un décroisement sera recherché entre l'Anru et la CDC.

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Annu	Montant prévisionnel de subvention Annu	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)		Durée de l'opération en semestre
A4 - AMO sécurité des sites et des chantiers	322-6999999-14-0001-002	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	240 000	50%	120 000	12/12/2016	2	2017	6
A5 - Mise en place et suivi des outils de pilotage et de coordination	322-6999999-14-0001-003	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	120 000	50%	60 000	12/12/2016	2	2017	6
B9 - Concertation - Communication secteur Grand Centre Ville - GPM	322-6013032-14-0001-004	13055 Marseille 3ème arrondissement, Marseille 1er arrondissement, Marseille 2ème arrondissement, Centre Ville Canet Amavaux Jean Jaurès	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	120 000	50%	60 000	12/12/2016	1	2018	2
CA1 - Etudes urbaines et sociales	322-6013044-14-0001-005	13055 Marseille 13ème arrondissement 6013044 Frais Vallon Le Clos La Rose	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	350 000	50%	175 000	12/12/2016	1	2017	4
CA4 - Concertation - Communication Frais Vallon, La Rose, Petit Séminaire	322-6013044-14-0001-006	13055 Marseille 13ème arrondissement 6013044 Frais Vallon Le Clos La Rose	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	50 000	50%	25 000	12/12/2016	2	2017	3
CA5 - Etudes urbaines et sociales Saint-Paul/Corot, Malpassé, Villecroze, Oliviers, Lilas	322-6013042-14-0001-007	13055 Marseille 13ème arrondissement 6013042 Malpassé Corot	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	250 000	50%	125 000	12/12/2016	2	2017	4
CA8 - Concertation - Communication Saint-Paul/Corot, Malpassé, Villecroze, Oliviers, Lilas	322-6013042-14-0001-008	13055 Marseille 13ème arrondissement 6013042 Malpassé Corot	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	50 000	50%	25 000	12/12/2016	2	2017	4
CA9 - Etudes urbaines et sociales Grand Saint-Barthélemy	322-6013049-14-0001-009	13055 Marseille 14ème arrondissement, Marseille 13ème arrondissement 6013049 Bon Secours Les Rosiers Marine Bleue Grand Saint Barthélemy Saint Jérôme	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	150 000	50%	75 000	12/12/2016	2	2017	4
CA11 - Concertation - Communication Grand Saint-Barthélemy	322-6013049-14-0001-010	13055 Marseille 14ème arrondissement, Marseille 13ème arrondissement 6013049 Bon Secours Les Rosiers Marine Bleue Grand Saint Barthélemy Saint Jérôme	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	50 000	50%	25 000	12/12/2016	2	2017	3
CA15 - Concertation / Communication PRIR Cadran Nord-Est L2	322-6999998-14-0001-011	66666 6999998 QPV multisite (Intérêt régional)	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	40 000	50%	20 000	12/12/2016	1	2019	3
CB1 - Etudes urbaines et sociales de la Solidarité à la Savine	322-6999999-14-0001-012	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	500 000	50%	250 000	12/12/2016	1	2018	6
CB4 - Concertation La Solidarité / ND Limite	322-6013055-14-0001-013	13055 Marseille 15ème arrondissement 6013055 Kalliste La Granière La Solidarité	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	50 000	50%	25 000	12/12/2016	1	2018	2
CB5 - Accompagnement de la transition à La Savine	322-6013056-14-0001-014	13055 Marseille 15ème arrondissement 6013056 La Savine	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	200 000	50%	100 000	12/12/2016	2	2017	6
CB9 - Concertation / Communication Bricarde / Castellane	322-6013051-14-0001-015	13055 Marseille 15ème arrondissement, Marseille 16ème arrondissement 6013051 La Castellane La Bricarde Plan D'Aou Saint Antoine	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	100 000	50%	50 000	12/12/2016	2	2017	2
CB6 - Complément études urbaines et sociales Bricarde - Castellane	322-6013051-14-0001-016	13055 Marseille 15ème arrondissement, Marseille 16ème arrondissement 6013051 La Castellane La Bricarde Plan D'Aou Saint Antoine	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	350 000	50%	175 000	12/12/2016	2	2017	6
CB 10 - Etudes urbaines et sociales Consolat - Mirabeau	322-6013052-14-0001-017	66666 6999998 QPV multisite (Intérêt régional)	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	150 000	50%	75 000	12/12/2016	2	2018	3
CB12 - GUSP Renforcée 2017-2018 Consolat Mirabeau	322-6013052-14-0001-018	66666 6999998 QPV multisite (Intérêt régional)	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	50 000	50%	25 000	12/12/2016	1	2018	4
CB13 - Concertation - Communication Consolat Mirabeau	322-6013052-14-0001-019	66666 6999998 QPV multisite (Intérêt régional)	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	50 000	50%	25 000	12/12/2016	1	2018	3
CB14 - Etudes urbaines et sociales Campagne Lévêque	322-6013053-14-0001-020	66666 6999998 QPV multisite (Intérêt régional)	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	150 000	50%	75 000	12/12/2016	1	2018	4

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)		Durée de l'opération en semestre
CC1 - Etude urbaine et sociale Air Bel - Compléments	322-6013038-14-0001-021	13055 Marseille 11ème arrondissement, Marseille 12ème arrondissement, Marseille 10ème 6013038 Air Bel	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	100 000	50%	50 000	12/12/2016	2	2017	4
I.1 - Maisons mobile du projet	322-6999999-14-0001-022	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	390 000	38%	150 000	12/12/2016	2	2017	6
CA13 - Etudes urbaines et sociales PRIR secteur Nord Est L2	322-6999998-14-0001-023	66666 6999998 QPV multisite (Intérêt régional)	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	150 000	50%	75 000	12/12/2016	1	2019	3
CD8 - Etude urbaine et sociale La Cabucelle	322-6013058-14-0001-024	66666 6999998 QPV multisite (Intérêt régional)	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	150 000	50%	75 000	12/12/2016	1	2018	3
CB3a bis - Expertises complémentaires en phase d'élaboration du PDS	322-6013055-14-0001-025	13055 Marseille 15ème arrondissement 6013055 Kalliste La Granière La Solidarité	GIP MARSEILLE RENOVATION URBAINE	80 000	50%	40 000	12/12/2016	1	2018	2
A1 - Stratégie patrimoniale et de peuplement	322-6999999-14-0002-001	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE	480 000	50%	240 000	12/12/2016	2	2017	6
B4 - Enjeux de mobilité propres aux quartiers en NPNRU	322-6999999-14-0002-002	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE	280 000	50%	140 000	12/12/2016	1	2018	6
A7-B8 - GUP - Méthode et organisation	322-6999999-14-0002-003	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE	300 000	50%	150 000	12/12/2016	2	2017	6
B1 - Dynamiques urbaines / programmation par grand secteur	322-6999999-14-0002-004	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE	250 000	50%	125 000	12/12/2016	2	2017	6
B5-B6 - Cohérence et programmation des projets Grand Centre Ville - GPMM	322-6999999-14-0002-005	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE	650 000	31%	200 000	12/12/2016	2	2017	6
A6 - Stratégie de concertation et de communication	322-6999999-14-0002-006	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVENCE	150 000	50%	75 000	12/12/2016	2	2017	4
B3 - Optimisation des équipements et services publics, mutualisations	322-6999999-14-0003-001	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	COMMUNE DE MARSEILLE	320 000	50%	160 000	12/12/2016	2	2017	6
CD1 - Etude cité des associations Grand Centre Ville	322-6013032-14-0003-002	13055 Marseille 3ème arrondissement, Marseille 1er arrondissement, Marseille 2ème arro 6013032 Centre Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès	COMMUNE DE MARSEILLE	30 000	50%	15 000	12/12/2016	2	2017	2

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Annu	Montant prévisionnel de subvention Annu	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)		Durée de l'opération en semestre
CA2 - Diagnostic Social et Patrimonial bailleurs Frais Vallon La Rose Petit Seminaire	322-6013044-14-0004-001	13055 Marseille 13ème arrondissement 6013044 Frais Vallon Le Clos La Rose	HABITAT MARSEILLE PROVENCE	50 000	50%	25 000	12/12/2016	2	2017	2
CA6 - Diagnostic Social et Patrimonial bailleurs OLIVERS LILAS MIMOSAS et BELLEVUE	322-6013042-14-0004-002	13055 Marseille 13ème arrondissement 6013042 Malpassé Corot	HABITAT MARSEILLE PROVENCE	50 000	50%	25 000	12/12/2016	2	2017	2
CA2 - Diagnostic Social et Patrimonial bailleurs Frais Vallon La Rose Petit Seminaire	322-6013044-14-0005-001	13055 Marseille 13ème arrondissement 6013044 Frais Vallon Le Clos La Rose	13 HABITAT	50 000	50%	25 000	12/12/2016	2	2017	2
CA6 - Diagnostic Social et Patrimonial bailleurs Malpassé Corot	322-6013042-14-0005-002	13055 Marseille 13ème arrondissement 6013042 Malpassé Corot	13 HABITAT	50 000	50%	25 000	12/12/2016	2	2017	2
CB8 - Diagnostic social et patrimonial bailleurs Etude technique / Etude peuplement Bricarde	322-6013051-14-0006-001	13055 Marseille 15ème arrondissement, Marseille 16ème arrondissement 6013051 La Castellane La Bricarde Plan D'Aou Saint Antoine	LOGIREM	200 000	50%	100 000	12/12/2016	2	2017	5
CC2 - Etudes techniques préalables / faisabilité réhabilitations et restructurations Air Bel	322-6013038-14-0006-002	13055 Marseille 11ème arrondissement, Marseille 12ème arrondissement, Marseille 10ème arrondissement 6013038 Air Bel	LOGIREM	200 000	50%	100 000	12/12/2016	2	2017	5
CB7 - Diagnostic social et patrimonial bailleurs Etude technique / Etude peuplement Castellane	322-6013051-14-0007-001	13055 Marseille 15ème arrondissement, Marseille 16ème arrondissement 6013051 La Castellane La Bricarde Plan D'Aou Saint Antoine	ERILIA	300 000	50%	150 000	12/12/2016	2	2017	3
CB15 - Etude de programmation Centre Social de La Castellane	322-6013051-14-0007-002	13055 Marseille 15ème arrondissement, Marseille 16ème arrondissement 6013051 La Castellane La Bricarde Plan D'Aou Saint Antoine	ERILIA	80 000	50%	40 000	12/12/2016	2	2017	3
CD4 - Consolidation opérations du PNRU1 (Montolieu, Duverger)	322-6013032-14-0008-001	13055 Marseille 3ème arrondissement, Marseille 1er arrondissement, Marseille 2ème arrondissement 6013032 Centre Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès	EPAEM	100 000	50%	50 000	12/12/2016	1	2018	3
CD5c - Etude sur la copropriété Versailles	322-6013032-14-0008-002	13055 Marseille 3ème arrondissement, Marseille 1er arrondissement, Marseille 2ème arrondissement 6013032 Centre Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès	EPAEM	100 000	50%	50 000	12/12/2016	1	2018	3
CD7 - Etude urbaine et sociale - Le Canet	322-6013032-14-0008-003	13055 Marseille 3ème arrondissement, Marseille 1er arrondissement, Marseille 2ème arrondissement 6013032 Centre Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès	EPAEM	130 000	50%	65 000	12/12/2016	2	2018	3
CD9 - Etude de définition et de programmation d'un projet urbain Briançon Les Crottes	322-6013032-14-0008-004	13055 Marseille 3ème arrondissement, Marseille 1er arrondissement, Marseille 2ème arrondissement 6013032 Centre Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès	EPAEM	100 000	50%	50 000	12/12/2016	1	2018	3

Les conclusions de ces études et expertises du programme de travail feront l'objet de présentations synthétiques dans les dossiers remis à l'Anru et à ses partenaires en vue des signatures des conventions pluriannuelles de renouvellement urbain.

Article 9.2.2 L'accompagnement des ménages

Plusieurs opérations de démolitions sont prévues en investissement et en Autorisation de démarrage anticipé dans le protocole :

Libellé précis	Localisation	Maître d'ouvrage	
Démolition des bâtiments H2, H3 (83 logts) et relogements Démolition des bâtiments I2 et I3 (83 logts) et relogements	La Savine	Logirem	Investissement
Démolition tour K – 92 logements (y compris MOUS)	La Castellane	Erilia	Investissement
Démolition partielle Bâtiment J Busserine (y compris MOUS)	St Barthélémy	Logirem	Investissement

Libellé précis	Localisation	Maître d'ouvrage	
Démolition bâtiments D, E, et K (276 logements)) et relogements	La Savine	Logirem	Autorisation de démarrage anticipé
Démolition ou restructuration Bâtiment A (1 à 4) – Chiffrage MOUS	Flamants	13 Habitat	Autorisation de démarrage anticipé

Pour faciliter des relogements des ménages de ces opérations dans le parc neuf et conventionné depuis moins de 5 ans, une indemnité pour minoration de loyer peut être versée par l'ANRU.

Le temps du protocole permettra d'estimer l'enveloppe financière couvrant ces indemnités, qui sera précisée dans les conventions de chaque quartier et/ou dans la convention métropolitaine sur l'Habitat.

Tous les relogements effectués entre la date de CE, le 12 décembre 2016, et la date de signature de la ou des conventions ouvrant droit à l'indemnité pour minoration de loyer, seront pris en compte rétroactivement en tant qu'opérations faisant l'objet d'une autorisation de démarrage anticipé.

Article 9.3. Modalités de financement par l'Anah des études et des expertises du programme de travail¹

En cohérence avec l'Accord partenarial, les 16 opérations financées par l'Anah, ci-après présentées, sont détaillées dans le tableau en annexe 9. Elles ne figurent pas dans le tableau financier en annexe 7 car ne bénéficiant pas d'un financement de l'Anru (financements décroisés privilégiés).

Les phases de suivi animation des Plans de Sauvegarde, amenées à prendre la suite des phases d'élaboration sur 2 années, ne sont pas encore financièrement programmées dans l'Accord partenarial. Le présent protocole étant programmé sur 3 ans et devant permettre d'assurer la continuité d'action avec les futures conventions NPRU, les 1^{ère} années de suivi animation sur les 3 PDS en cours sont ici mentionnées, en Maitrise d'ouvrage Métropole. Les conclusions des études du programme de travail feront l'objet d'une présentation synthétique dans le dossier remis à l'Anru et à ses partenaires en vue de la signature des conventions pluriannuelles de renouvellement urbain.

¹ Si au moins un des quartiers concernés par ce protocole comporte des enjeux importants sur le parc privé (copropriétés fragiles ou en difficulté, habitat ancien dégradé)

Présentation des études programmées à l'article 4 du présent protocole et cofinancées par l'Anah.

Libellé précis	IDTOP le cas échéant	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnab le prévisionnelle	Taux de subvention Anah	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
Coordination Copropriétés		QPV Multi-sites	AMP	300.000 €	50%	S2 2017	6
Copropriété du Parc de la Rose : étude pré opérationnelle		QP013044	AMP	100.000 €	50%	S1 2019	2
AMO PDS Corot – Phase d'élaboration		QP013042	GIP MRU	250.000 €	50%	S2 2017	4
AMO PDS Corot – Phase de suivi animation (1ère année)		QP013042	AMP	150.000 €	50%	S2 2019	2
Le Mail : étude pré-opérationnelle		QP013049	AMP	100.000 €	50%	S1 2018	3
Les Rosiers : bilan PDS et étude pré-opérationnelle		QP013049	AMP	100.000 €	50%	S1 2020	2
La Maurelette		PRIR	AMP	100.000 €	50%	S1 2020	2
La Granière : diagnostic de gestion de la copropriété		QP013055	AMP	100.000 €	50%	S1 2018	2
AMO PDS Kallisté Audit énergétique		QP013055	MRU	40.000 €	50%	S2 2017	2
AMO PDS Kallisté – Phase de suivi animation (1ère année)		QP013055	AMP	150.000 €	50%	S1 2019	2
Résidence Consolat : étude pré-opérationnelle		PRIR	AMP	100.000 €	50%	S1 2019	2
Etudes pré-opérationnelles protocole EHI		QP013032	AMP	530.000 €	50%	S2 2017	6
Bel Horizon : étude pré-opérationnelle		QP013032	EPAEM	130.000 €	50%	S1 2017	2
AMO PDS Bellevue		QP013032	GIP MRU	250.000 €	50%	S2 2017	4
AMO PDS Bellevue – Phase de suivi animation (1ère année)		QP013032	AMP	150.000 €	50%	S2 2019	2
Maison Blanche : étude pré-opérationnelle		QP013032	EPAEM	130.000 €	50%	S1 2017	2

Article 9.4. Modalités de financement par la Caisse des Dépôts du programme de travail

Les 18 opérations financées par la Caisse des Dépôts, ci-après présentées, sont mentionnées en annexe 10. Les modalités d'intervention seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres d'ouvrage concernés et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Ne figure dans le tableau financier en annexe 7 que l'étude B5-B6 Cohérence et programmation des projets Grand Centre-ville qui bénéficie également d'un financement de l'Anru (financements décroisés privilégiés).

Présentation des opérations du programme de travail financées par la Caisse des Dépôts.

Libellé précis	IDTOP le cas échéant	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention CDC	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
AMO Projets Durables		QPV Multi-sites	AMP	240.000 €	50%	S2 2017	6
Potentiels de développement économique		QPV Multi-sites	AMP	250.000 €	50%	S1 2018	2
Développement de l'économie et de l'emploi lié à l'industrie navale		QPV Multi-sites	AMP	70.000 €	50%	S1 2018	2
Cohérence et programmation des projets Grand Centre Ville - GPMM	322-699999-14-0002-005	QPV Multi-sites	AMP	650 000 €	19%	S1 2018	5
Copropriété du Parc de la Rose : étude pré-opérationnelle		QP013044	AMP	100.000 €	20%	S1 2019	2
AMO PDS Corot – Phase d'élaboration		QP013042	GIP MRU	250.000 €	20%	S2 2017	4
AMO PDS – Phase de suivi animation (1ère année)		QP013042	AMP	150.000 €	20%	S2 2019	2
Le Mail : étude pré-opérationnelle		QP013049	AMP	100.000 €	20%	S1 2018	3
Les Rosiers : bilan PDS et étude pré-opérationnelle		QP013049	AMP	100.000 €	20%	S1 2020	2
La Maurelette		PRIR	AMP	100.000 €	20%	S1 2020	2
La Granière : diagnostic de gestion de la copropriété		QP013055	AMP	100.000 €	20%	S1 2018	2
AMO PDS Kallisté Audit énergétique		QP013055	MRU	40.000 €	50%	S2 2017	2
AMO PDS Kallisté – Phase de suivi animation (1ère année)		QP013055	AMP	150.000 €	20%	S1 2019	2
Résidence Consolat : étude pré-opérationnelle		PRIR	AMP	100.000 €	20%	S1 2019	2
Bel Horizon : étude pré-opérationnelle		QP013032	EPAEM	130.000 €	20%	S1 2017	2
AMO PDS Bellevue Phase d'élaboration		QP013032	GIP MRU	250.000 €	20%	S2 2017	4
AMO PDS Bellevue – Phase de suivi animation (1ère année)		QP013032	AMP	150.000 €	20%	S2 2019	2
Maison Blanche : étude pré-opérationnelle		QP013032	EPAEM	130.000 €	20%	S1 2017	2

Article 9.5. Modalités de financement du programme de travail par d'autres partenaires

La Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP) ambitionne déjà de mener, plus particulièrement sur le quartier de Frais Vallon, un projet de renouvellement urbain de haute qualité poursuivant une logique ambitieuse de développement durable. En effet, la Métropole AMP a répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain » lancé par l'ANRU en 2015 dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir « Villes et territoires durables ». Cette candidature, portée par la direction de l'Environnement et de l'Ecologie Urbaine de la Métropole, a été officiellement retenue le 15 décembre 2015 par le Premier Ministre.

Les projets retenus devaient répondre à deux objectifs principaux :

- L'augmentation du « reste pour vivre » des habitants par la diminution des dépenses contraintes,
- Le renforcement de l'attractivité des quartiers en renouvellement urbain.

Le projet appelé « Sirius » qui sera donc mené sur Frais Vallon comporte trois volets :

- Volet 1 : GENERIC qui propose une gestion énergétique utilisant les réseaux intelligents
- Volet 2 : CHANGE qui propose l'accompagnement des habitants au changement et aux nouveaux gestes écologiques
- Volet 3 : SOBRE qui proposera de Nouveaux services aux habitants pour optimiser le bien-être et réduire l'empreinte carbone

Dans ce cadre, des études sont menées par AMP en 2016 pour définir un programme d'actions innovantes sur ce secteur, en coordination avec celles menées dans le cadre de l'élaboration du NPNRU et donc avec l'étude objet de ce présent marché.

La Convention cadre de maturation relative au programme d'investissements d'avenir « ville durable et solidaire » est jointe en annexe.

L'opération de réhabilitation par HMP des bâtiments A-I-K-L-N sur Frais Vallon, inscrite dans le cadre du présent protocole en autorisation de démarrage anticipé sera financée dans le cadre du programme global et ambitieux de réhabilitation de la future convention NPRU. Sa partie « innovation » sera financée dans le cadre du PIA.

Article 10 Opérations d'investissement financées dans le protocole de préfiguration

Article 10.1 Opérations financées par l'Anru

Les opérations financées par l'Anru dans le cadre du présent protocole examiné par le comité d'engagement, ci-après présentées, sont détaillées dans le tableau en annexe 7. Leur financement par l'Anru est réalisé conformément aux modalités prévues dans le titre II du règlement général de l'Anru relatif au NPNRU et dans le règlement financier de l'Anru relatif au NPNRU. Ce tableau financier des opérations physiques indique pour ces opérations l'assiette de financement telle que définie par le RGA relatif au NPNRU, le taux de financement sur assiette, le montant du concours financier de l'Anru, le calendrier opérationnel et l'ensemble des cofinancements mobilisés.

Ces opérations peuvent démarrer (ordres de service études ou travaux, prise de poste, prise en compte du dossier d'intention de démolir²) à compter de la date de signature du présent protocole, sauf pour les opérations dont le démarrage aurait été autorisé préalablement.

10 opérations d'investissement sont financées dans le cadre du protocole de préfiguration de Marseille, dont 7 sur le logement, en maîtrise d'ouvrage bailleurs. 2 opérations d'équipement réalisées par la Soleam sur le Grand centre-ville, 1 opération d'aménagement EPAEM sur les Crottes.

Le comité d'engagement ayant autorisé le démarrage de l'ensemble des opérations financées dans le protocole de préfiguration, c'est la date du comité d'engagement du 12 décembre 2016 qui est indiquée comme date de prise en compte des dépenses pour chacune des opérations dans les tableaux ci-dessous.

Sur le secteur Hopital Nord - St Antoine – Mourepiane : 3 opérations

La Savine : Démolition des bâtiments I3, I2, H3 et H2 (160 logements) en Maitrise d'ouvrage Logirem) :

L'avenant de clôture du PRU1 avait validé le principe de démolition de ces 4 bâtiments pour permettre le désenclavement du plateau de la Savine par la traverse Béranger. Le montage prévu dans l'avenant de clôture, qui prévoyait que les démolitions restantes au-delà de la phase 1 seraient assumées par les collectivités ou leur aménageur, a évolué vers un nouveau scénario. Dans le NPNRU, Logirem démolit les bâtiments E/D/H/I/K, après relogement, avant de céder les terrains libérés à la Métropole ou à son aménageur, pour viabilisation et valorisation des charges foncières correspondantes. Cette opération est nécessairement inscrite en pré-conventionnement au protocole de préfiguration car la réalisation de travaux Soleam sur les espaces publics prévus dans le cadre du PNRU1 demandent cette libération des terrains. La date du PCDID est le 14/08/2015.

La gestion transitoire par la collectivité de cette friche urbaine de logements sociaux vidés progressivement jusqu'en 2019, est prise en compte dans le cadre de la missions d'ingénierie « Accompagnement de la transition à la Savine » inscrite au protocole, pilotée par MRU avec les partenaires Ville/Métropole et bailleur : l'un des outils élaboré dans ce cadre sera l'élaboration d'un protocole foncier entre la Ville / la Métropole et le bailleur, permettant d'organiser opérationnellement cette gestion transitoire partenariale de la Savine haute. Un protocole foncier sera validé avant la fin de 2017

Reconstitution 161 logements au titre des démolitions restantes sur la Savine haute :

Cette opération en Maitrise d'ouvrage Logirem vise notamment à compléter le plan de relogement de Logirem afin de finaliser le relogement des habitants de la Savine haute fin 2019. La demande de financement porte sur la construction de 161 LLS, répartis sur 6 opérations.

Une seule de ces opérations est située en QPV (Montolieu 19 logements, dont 15 PLAI et 4 PLUS). Cette opération est une VEFA située dans le cœur du QPV du Centre-Ville, dans le 2^e arrondissement, à proximité de l'îlot Bon Pasteur (dont le recyclage est intégré dans la convention PRU1 du Centre Nord), dans un secteur de centre ancien, faiblement pourvu en logement social, où il existe un fort besoin de production d'une offre sociale de qualité et qui répondrait à une demande de jeunes actifs. Bien que située en QPV, cette opération a reçu un avis favorable en Comité d'Engagement, du fait de sa localisation en centre ancien.

²

Cf. jalons opérationnels de l'annexe 2 du règlement financier relatif au NPNRU

La Castellane : Démolition de la tour K (92 logements), en maîtrise d'ouvrage Erilia

Cette opération constitue un invariant du projet depuis le CE de la convention PNRU de la Castellane, et cette démolition a été confirmée par le projet urbain et social retenu par les partenaires locaux lors du comité de pilotage de janvier 2016. Elle permet en effet d'ouvrir un axe est-ouest pour améliorer le fonctionnement interne du quartier. Par ailleurs, une autorisation de démarrage anticipée du relogement à la date du 14 août 2015 a été autorisée par le DG de l'ANRU dans un courrier en date du 27/01/2015, joint en annexe.

Le taux de financement du déficit a été fixé par l'Anru à 70 %, la durée pour la prise en compte de l'indemnité pour pertes d'exploitation est fixée à 18 mois, et le calcul de la VNC est calculé au 31 décembre précédant la date de prise en compte du dossier d'intention de démolir (mai 2016), conformément au RGA.

Sur le secteur Cadran Nord-Est L2 : 2 opérations**Picon Busserine : Relocalisation du local commercial en maîtrise d'ouvrage Logirem**

Cette opération n'avait pas pu être retenue dans l'avenant de clôture car ne pouvant pas respecter le calendrier de clôture de la convention. Il s'agit de la relocalisation d'un snack dans le RDC d'une construction neuve de Logirem. L'opération comprend l'aménagement du RDC et la démolition du snack. Elle s'inscrit dans la finalisation du projet du PRU de Picon Busserine.

Picon Busserine : Démolition partielle du bâtiment J - J5 à J8 (40 logements) en maîtrise d'ouvrage Logirem

Cette démolition pour créer une percée depuis la rue du Stade vers la Plaine des Loisirs était initialement inscrite dans le PRU de Picon Busserine. Elle avait été abandonnée pour des raisons de calendrier (manque de maturation par rapport aux projets de couverture de la L2, plaine des loisirs et aménagement de la place de la gare). Il s'agit pour le bailleur de lancer les études de relogement et les travaux. Les réflexions partenariales sont menées en parallèle sur le projet d'aménagement de la Plaine de Loisirs au sud de la barre. Elle sera financée aux conditions standard du RGA ; la date du PCDD sera la date du CE, le 12/12/2016.

Sur le secteur Sud Vallée de l'Huveaune : 1 opération**Air Bel : Démolition du foyer de la Marylise, en maîtrise d'ouvrage SNHM**

Située au nord du quartier, sur un secteur voué à la diversification, la démolition de cet ancien EHPAD, désaffecté depuis 3 ans, mais comptabilisé comme logements sociaux (74 logements, reconstitués dans la nouvelle Marylise à l'entrée Nord du quartier), constitue un invariant du projet validé par les partenaires locaux, et cohérent avec les premières esquisses urbaines.

Plusieurs projets de reconversion successifs ont été abandonnés pour des raisons techniques ou financières. L'immeuble est vide depuis avril 2013. Sa démolition permettra d'aménager un parc urbain et de créer les dessertes publiques ouvrant le quartier vers l'Est et desservant les équipements publics au Sud. Elle sera financée au taux de 70%.

Sur le secteur Grand Centre-Ville – GPMM : 4 opérations

En phase protocole, un premier groupe d'équipements est privilégié situés sur le secteur de **Noailles**, en complément de la requalification plus globale engagée sur ce secteur et d'une action forte sur l'habitat :

Equipelement Micro-crèche 61-63 rue d'Aubagne, Marseille 1^{er}, Maîtrise d'Ouvrage Marseille Habitat)

Equipelement social Noailles - Tr1 - 44 rue d'Aubagne, Marseille 1^{er}, Maîtrise d'ouvrage Ville de Marseille

Equipelement social Noailles - Tr 2 - Domaine Ventre, Marseille 1^{er}, Maîtrise d'ouvrage Ville de Marseille

Les Crottes : Aménagement Traverse Bachas, terrains de sport, voirie passerelle Gauchet en maîtrise d'ouvrage EPAEM

L'opération est repérée comme prioritaire et urgente par l'EPAEM dans le cadre du schéma d'ensemble du secteur Euroméditerranée. L'EPAEM a conduit des études poussées sur ce secteur dans le cadre du projet d'extension de l'OIN.

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Annu	Montant prévisionnel de subvention Annu	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)		Durée de l'opération en semestre
I.9 - Démolition foyer La Marylise	322-6013038-21-0001-001	13055 Marseille 11ème arrondissement, Marseille 12ème arrondissement, Marseille 10ème 6013038 Air Bel	HLM DE MARSEILLE STE NOUV	1 601 863	40%	640 000	12/12/2016	52	2017	1
I.8 - Démolition tour K - 92 logements (y compris MOUS)	322-6013051-21-0002-001	13055 Marseille 15ème arrondissement, Marseille 16ème arrondissement 6013051 La Castellane La Bricarde Plan D'Aou Saint Antoine	ERILUA	4 543 641	70%	3 180 549	12/12/2016	1	2016	12
I.3 - Démolition partielle Bat J BUSSERINE	322-6013049-21-0003-001	13055 Marseille 14ème arrondissement, Marseille 13ème arrondissement 6013049 Bon Secours Les Rosiers Marine Bleue Grand Saint Barthélémy Saint Jérôme	LOGIREM	1 912 937	70%	1 339 056	12/12/2016	1	2017	6
I.4 - Démolition de 83 logements locatifs sociaux - Bâtiments H - La Savine	322-6013056-21-0003-002	13055 Marseille 15ème arrondissement 6013056 La Savine	LOGIREM	2 850 667	70%	1 995 467	16/12/2015	2	2015	13
I.4 - Démolition de 83 logements locatifs sociaux - Bâtiments I - La Savine	322-6013056-21-0003-003	13055 Marseille 15ème arrondissement 6013056 La Savine	LOGIREM	2 903 084	70%	2 032 159	16/12/2015	2	2015	13
I.10 - Les Crottes aménagement traverse Bachas, voiries, terrains de sport, traverse Gauchet	322-6013032-24-0001-001	13055 Marseille 3ème arrondissement, Marseille 1er arrondissement, Marseille 2ème arro 6013032 Centre Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès	EPAEM	507 250	50%	253 625	12/12/2016	2	2018	4
I.5 - Acquisition Amélioration de 8 PLAI et 16 PLUS - 4, 6, 8 rue Docteur Acquaviva 13004 MARSEILLE	322-6013056-31-0001-001	13055 Marseille 15ème arrondissement 6013056 La Savine	LOGIREM	3 840 758	4%	144 000 573 500 de prêts AL	12/12/2016	2	2017	4
I.5 - Train Bleu - Construction neuve de 13 PLAI - 107 RUE LONGUE DES CAPUCINS - 13001 MARSEILLE	322-6013056-31-0001-002	13055 Marseille 15ème arrondissement 6013056 La Savine	LOGIREM	2 082 895	6%	117 000 110 800 de prêts AL	12/12/2016	1	2017	2
I.5 - ILOT 3C - VEFA VINCI - 19 PLUS 8 PLAI - ZAC Euroméditerranée - Angle 174 bd de Paris/Rue de Chanterac	322-6013056-31-0001-003	13055 Marseille 15ème arrondissement 6013056 La Savine	LOGIREM	3 926 000	2%	72 000 308 900 de prêts AL	12/12/2016	1	2018	5
I.5 - Massalia - Construction neuve de 10 PLAI - 4 rue des Bessons - 13014 MARSEILLE	322-6013056-31-0001-004	13055 Marseille 15ème arrondissement 6013056 La Savine	LOGIREM	1 197 717	8%	90 000 76 900 de prêts AL	12/12/2016	1	2017	2
I.5 - VEFA EIFFAGE - 15 PLUS 4 PLAI - 48 rue Montolieu - 13002 MARSEILLE	322-6013056-31-0001-005	13055 Marseille 15ème arrondissement 6013056 La Savine	LOGIREM	1 152 038	3%	28 800	12/12/2016	1	2018	4
I.5 - VEFA AMETIS - 34 PLUS 34 PLAI - 5, Chemin de Sainte-Marthe 13014 MARSEILLE	322-6013056-31-0001-006	13055 Marseille 15ème arrondissement 6013056 La Savine	LOGIREM	8 594 760	4%	306 000 802 900 de prêts AL	12/12/2016	1	2018	4
I.16 - Centre social Noailles - Tranche 1 - rue d'Aubagne/ Grand Centre Ville	322-6013032-37-0001-001	13055 Marseille 3ème arrondissement, Marseille 1er arrondissement, Marseille 2ème arro 6013032 Centre Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès	COMMUNE DE MARSEILLE	1 060 000	50%	530 000	12/12/2016	2	2016	12
I.17 - Centre social Noailles - Tranche 2 - Domaine Ventre/ Grand Centre Ville	322-6013032-37-0001-002	13055 Marseille 3ème arrondissement, Marseille 1er arrondissement, Marseille 2ème arro 6013032 Centre Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès	COMMUNE DE MARSEILLE	2 714 000	50%	1 357 000	12/12/2016	2	2016	12
I.14 - Micro-crèche 61-63 Rue d'Aubagne 13001 Marseille	322-6013032-37-0002-001	13055 Marseille 3ème arrondissement, Marseille 1er arrondissement, Marseille 2ème arro 6013032 Centre Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès	MARSEILLE HABITAT	361 460	50%	180 730	12/12/2016	2	2017	3
I.2 - Relocalisation d'un local commercial	322-6013049-38-0001-001	13055 Marseille 14ème arrondissement, Marseille 13ème arrondissement 6013049 Bon Secours Les Rosiers Marine Bleue Grand Saint Barthélémy Saint Jérôme	LOGIREM	116000	50%	58 000	42716	2	2017	1

Article 10.2 Opérations financées par l'Anah

Sans objet

Article 11. Durée du protocole de préfiguration

Article 11.1 La durée d'exécution du programme physique

Chaque maître d'ouvrage est tenu au respect du calendrier individuel des opérations, prévu au programme physique tel que détaillé aux articles 9 et 10 du présent protocole.

Ce calendrier opérationnel se déroule entre la date de lancement opérationnel de la première opération (S1 2011) et la date de fin opérationnelle de la dernière opération (S2 2022).

La date de lancement opérationnel du protocole est le 14 août 2015.

La date de fin opérationnelle des opérations d'ingénierie visées à l'article 9 est fixée 3 ans après la signature du protocole

La date de fin opérationnelle des opérations d'investissement visées à l'article 10 est fixée au 31/12/2022

Le calendrier opérationnel indique le lancement de chaque opération conformément aux dispositions du Règlement Financier de l'Anru relatif au NPNRU.

Article 11.2 La durée administrative du protocole de préfiguration

Le présent protocole prend effet à partir du....., (date de signature du protocole de préfiguration par l'Anru).

Le présent protocole s'achève le 31/12/2025

La date d'achèvement du protocole de préfiguration (date de fin de validité administrative) correspond à la date estimée de fin opérationnelle³ de la dernière opération + 3 ans.

Article 12. Conditions de finalisation du projet de convention pluriannuelle de renouvellement urbain - points de rendez-vous avec l'Anru

Au fil de l'avancement des études urbaines et sociales territorialisées du programme de travail, articulées avec les études transversales thématiques et par secteur, le porteur de projet déposera auprès du délégué territorial de l'Anru les dossiers présentant, dans le cadre des orientations de programmation urbaine par grands secteurs, les projets résultant des études prévues au programme de travail, en vue des contractualisations avec l'Agence par des conventions pluriannuelles de renouvellement urbain.

La durée du Protocole étant ici sur 3 ans, et vu les attentes précisées par les partenaires à l'issue du CE et reprises à l'article 3, il est convenu d'un point de rendez-vous à un an avec l'Anru (cf. annexe 8)

Article 13. Conditions juridiques de mise en œuvre et d'application du protocole de préfiguration

Article 13.1. Contreparties mises à disposition d'UESL-Action Logement

Le financement par l'Anru de projets de renouvellement urbain est conditionné à la mise à disposition de contreparties au profit d'Action Logement, conformément à la convention Etat-Anru-UESL Action Logement portant sur le NPNRU.

Conformément au règlement général de l'Anru relatif au NPNRU, les signataires du protocole s'engagent à respecter les termes de cette convention tripartite et à définir pendant la phase de

³ Cf. jalons opérationnels de l'annexe 2 du règlement financier de l'ANRU relatif au NPNRU

protocole ces contreparties, notamment en termes de mise à disposition de foncier et de réservations de logements locatifs sociaux.

Dans le cas où des natures d'opérations générant des contreparties Action Logement seraient financées par l'Anru dans le cadre du protocole de préfiguration, ces contreparties devront être formalisés au plus tard dans les conventions pluriannuelles de renouvellement urbain.

Article 13.2. Intégration des exigences d'insertion des habitants des QPV dans les marchés publics, notamment destinées aux opérations du protocole

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à respecter les orientations de la nouvelle charte nationale d'insertion de l'Anru adoptée par le conseil d'administration du 24 mars 2015.

Article 13.3. Le financement des opérations contractualisées dans le protocole

Article 13.3.1 Le financement des opérations par l'Anru

Les dépenses finançables par l'Agence sont prises en compte conformément aux conditions décrites à l'article 1.2.1 du titre II du règlement général de l'Anru relatif au NPNRU.

Le tableau financier des opérations physiques figurant à l'annexe 7, signé par le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage reprend, en les classant par nature d'intervention, maître d'ouvrage par maître d'ouvrage, l'ensemble des plans de financement des opérations pour lesquelles un soutien financier de l'Anru, au titre du NPNRU, est sollicité. Il fait ainsi apparaître les concours financiers Anru, déclinés entre montants de subventions Anru et volumes de prêts bonifiés le cas échéant. L'ensemble des cofinancements sont précisés : commune, EPCI, conseil départemental, conseil régional, organisme HLM, Caisse des dépôts, Europe, ...

Ce tableau financier est un tableau prévisionnel, qui, au sens du règlement financier, programme des crédits sur les ressources financières du nouveau programme national de renouvellement urbain. Les participations financières des signataires du présent protocole y sont détaillées. Sont également indiquées des participations financières de tiers non signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage.

Au titre du présent protocole de préfiguration : la participation financière de l'Anru, au titre du NPNRU, s'entend pour un montant global maximal non actualisable de concours financiers de **22 134 k€**, comprenant **20 244 k€** de subventions (dont **12 324 k €** pour les opérations d'investissement visées à l'article 10) et **1 873 k€** de volume de prêts distribués par Action Logement (pour les opérations d'investissement visées à l'article 10).

Les concours financiers de l'Anru sont attribués sous réserve du respect des dispositions du règlement général et du règlement financier de l'Anru relatifs au NPNRU en vigueur à la date de l'engagement financier de l'opération et du respect des engagements contractuels inscrits dans le présent protocole de préfiguration.

Article 13.3.2 Le financement des opérations par l'Anah⁴

L'attribution et le versement des subventions de l'Anah s'effectuent conformément aux modalités prévues par ses règlements.

Au titre du présent protocole, l'engagement de l'Anah s'entend pour un montant global maximal, non actualisable, de **1 340 k€**, répartis selon la programmation prévisionnelle du tableau de l'annexe 9. Les participations financières des signataires du présent protocole y sont détaillées. Sont également indiquées des participations financières de tiers non signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage, et qui peuvent être détaillées dans une autre annexe.

⁴ Si au moins un des quartiers concernés par ce protocole comporte des enjeux importants sur le parc privé (copropriétés fragiles ou en difficulté, habitat ancien dégradé).

Article 13.3.3. Le financement des opérations par la Caisse des Dépôts

Les aides accordées par la Caisse des Dépôts, mentionnées dans le tableau en annexe 6, et ses modalités d'intervention, seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Article 13.4 Le respect des règlements de l'Anru

En cas de mentions contradictoires qui seraient inscrites dans le présent protocole avec les dispositions des règlements de l'Agence, ces derniers prévalent.

Article 13.5. Contrôle et audits

Conformément à l'article 4 du RGA et l'article VII du règlement financier, l'Anru peut procéder à des contrôles et audits auprès des bénéficiaires des concours financiers.

Le porteur de projet et les bénéficiaires des concours financiers de l'Agence s'engagent à communiquer à l'Anru les documents et informations dont elle estime la production nécessaire à l'instruction des dossiers, aux paiements, au suivi et à l'évaluation des engagements et objectifs du présent protocole de préfiguration.

Le cas échéant, ils faciliteront les contrôles sur place ou sur pièces diligentés par l'Anru.

En cas de contrôles sur place réalisés pour les besoins exclusifs des vérifications et évaluations précitées, les contrôles sont exercés par des agents habilités par le directeur général de l'Anru. Le signataire du protocole de préfiguration est averti au préalable et peut se faire assister d'un conseil. Le cas échéant, le porteur de projet et les bénéficiaires des concours financiers faciliteront également les audits réalisés a posteriori par l'Anru, portant sur l'intégralité des éléments remis par le bénéficiaire d'un concours financier de l'Anru.

Article 13.6. Conséquences du non-respect des engagements

Les manquements constatés dans l'application du présent protocole de préfiguration font l'objet d'une analyse de leurs causes et conséquences diligentée par le directeur général de l'Anru, en lien avec le délégué territorial. Celui-ci prend éventuellement l'avis du comité d'engagement de l'Agence, statue directement ou saisit, si nécessaire, son conseil d'administration.

Le directeur général de l'Anru peut décider :

- le rappel solennel au porteur de projet et aux maîtres d'ouvrage de leurs engagements contractuels ;
- la mise en œuvre de mesures compensatoires ;
- la suspension des paiements pour un ou plusieurs maîtres d'ouvrage ;
- la réduction des concours financiers attribués par l'Agence prévus dans le protocole de préfiguration, même si ceux-ci portent sur un objet différent de celui ayant donné au constat, qui peut impliquer le remboursement partiel ou total des aides attribuées par l'Agence ;
- le réexamen du protocole de préfiguration ;
- la suspension, voire la résiliation du protocole de préfiguration.

Dans tous les cas, la décision prise est portée à la connaissance de l'ensemble des signataires du protocole.

Article 13.7. Clause de renégociation du protocole et modification du protocole

Le présent protocole de préfiguration pourra donner lieu à renégociation dans le cas où seraient constatés des changements substantiels de l'environnement juridique et financier dans lequel s'inscrit l'action de l'Agence.

Par ailleurs, conformément à l'article 8.2 du titre III du RGA NPNRU, des évolutions relatives aux dispositions du présent protocole peuvent nécessiter la réalisation d'un avenant dont l'instruction s'effectuera dans les mêmes conditions que l'élaboration du protocole de préfiguration.

Dans le cadre fixé par l'Anru, les évolutions mineures n'impactant pas l'économie générale du projet et les modifications techniques, ne nécessitent pas la réalisation d'un avenant. Des ajustements de la programmation financière peuvent être apportés dans ce cadre, conformément à l'article 122 du règlement financier relatif au NPNRU.

Article 13.8. Traitement des litiges

Les litiges survenant dans l'application du présent protocole seront portés devant la juridiction compétente du siège social de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

Pour ce qui concerne les actions financées par l'Anah, les litiges survenant dans l'application du présent protocole sont régis par le règlement général de l'Anah.

Article 13.9. Conditions d'attribution des concours financiers de l'Agence

Les signataires du présent protocole de préfiguration confirment avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions d'attribution des concours financiers de l'Agence précisées dans son règlement général et son règlement financier relatifs au NPNRU.

Article 14. Dispositions diverses

Article 14.1 La mobilisation du porteur de projet et des maîtres d'ouvrage dans le cadre d'actions initiées par l'Anru

La mise en œuvre des programmes et des projets conduisent l'Anru à initier des actions d'étude, d'édition, de communication, d'animation, de formation, d'expertise, d'assistance et d'appui aux projets, de capitalisation... Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à participer à ces actions pouvant concerner leur territoire, notamment en transmettant à l'Anru toutes les informations nécessaires au bon déroulement de ces travaux.

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à permettre à leurs agents en charge de la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain de participer aux réunions auxquelles ils sont conviés par l'Anru, notamment dans le cadre de réseaux d'acteurs du renouvellement urbain. Ils s'engagent également à faciliter l'accès de leurs agents aux formations initiées par l'Anru ou par ses partenaires.

Les frais de déplacements (transport, restauration, hébergement) que ces rendez-vous occasionnent ainsi que les frais d'inscription à des formations entrent dans les frais de gestion attachés aux postes qui peuvent être subventionnés par l'Anru conformément au RGA relatif au NPNRU.

Par ailleurs, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage faciliteront l'organisation de temps d'échange dans le cadre des réseaux d'acteurs animés par l'Anru (mise à disposition de salles de réunion, organisation de visites, ...).

En cas de mobilisation par l'Anru de missions d'expertise, d'assistance et d'appui aux projets, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à y participer et à s'assurer de l'application des résultats de ces missions.

Article 14.2 La signalétique des chantiers

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à mentionner la participation de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et d'Action Logement sur toute la signalétique, panneaux et documents relatifs à toutes les opérations financées dans le cadre du présent protocole, en y faisant notamment figurer leurs logotypes.

Le Directeur Général de l'Anru	Le Président de l'EPCI
	

Le Préfet du Département ...	Le Maire de la commune ...
La Directrice Générale de l'Anah ...	Le Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations ...
Le Président d'Habitat Marseille Provence HMP ...	Le Président de 13 HABITAT ...
Le Directeur de LOGIREM ...	Le Président d'ERILIA ...
Le Président d'UNICIL ...	La Présidente de MARSEILLE HABITAT

5

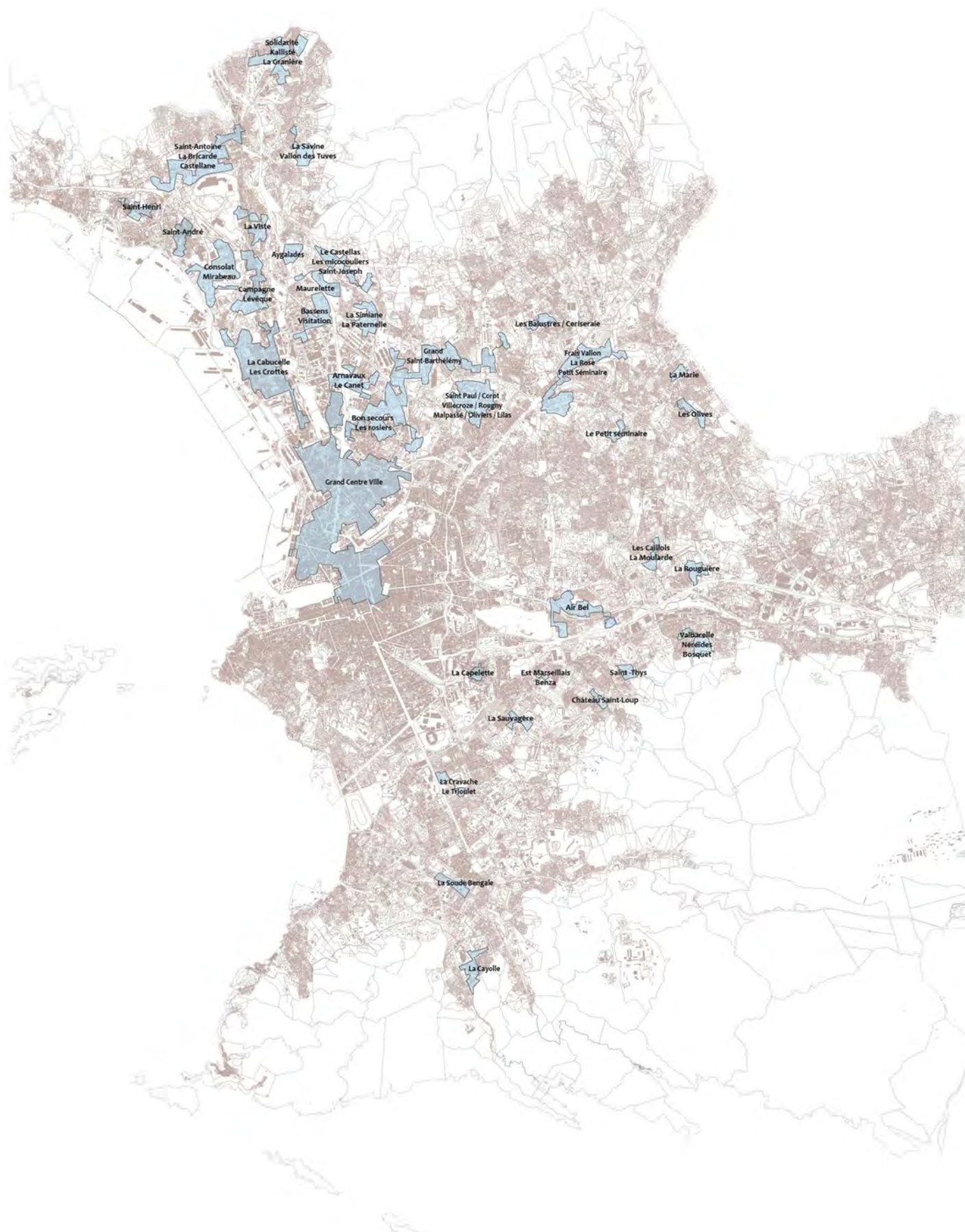
La Présidente du GIP Marseille Rénovation Urbaine MRU ...	La Présidente l'Etablissement Public d'Aménagement EuroMéditerranée EPAEM
La Présidente du Conseil Départemental 13 ...	Le Président du Conseil Régional PACA ...

ANNEXES

- 1- Plan de situation des quartiers identifiés à l'article 1 au sein du territoire du contrat de ville.
- 2- Plan des quartiers qui peuvent faire l'objet d'un projet de renouvellement urbain cofinancé par l'Anru.
- 3- Plans présentant les premières orientations stratégiques, à deux échelles : à l'échelle du quartier et à l'échelle du quartier dans son environnement.
- 4- Description de la gouvernance et de la conduite de projet
- 5- Synthèse des diagnostics et études déjà réalisés
- 6- Présentation et plan de localisation des opérations en cours de réalisation
- 7- Tableau financier des opérations physiques relatif au protocole de préfiguration
- 8- Planning de réalisation et tableau général et détaillé des actions du programme de travail
- 9- Tableau des financements de l'Anah
- 10- Tableau des financements de la Caisse des Dépôts
- 11- Convention relative au programme d'investissements d'avenir « ville durable et solidaire »
- 12- Courrier de dérogation du DG ANRU pour la prise en compte de la MOUS sur l'opération de démolition de la tour K d'Erilia

ANNEXES

**1. Plan de situation des quartiers identifiés à l'article 1
au sein du territoire du contrat de ville.**



2. Plan des quartiers qui peuvent faire l'objet d'un projet de renouvellement urbain cofinancé par l'ANRU.

LES SECTEURS D'INTERVENTION POUR LE NPNRU

HOPITAL NORD
SAINT-ANTOINE
MOUREPIANE

Solidarité
Kallisté
La Granière

La Savine
Vallon des Tuves

St Antoine
La Bricarde
Castellane

Consolat
Mirabeau

Campagne
Lévêque

Aygalades

La Maurelette

Bassens
Visitation

La Cabucelle

Grand
Saint-Barthélémy

Saint Paul / Corot
Villecroze / Rougny
Malpassé
Oliviers / Les Lilas

Frais Vallon
La Rose
Petit Séminaire

Grand Centre-ville
Le Canet

CADRAN NORD-EST

SUD VALLEE DE L'HUVEAUNE

GRAND CENTRE VILLE
GPMM

- 3. Plans présentant les premières orientations stratégiques, à deux échelles : à l'échelle du quartier et à l'échelle du quartier dans son environnement.**



Mieux connecter : trame viaire et espaces publics

Créer/ Aménager des axes et espaces structurants (requalifier, Boulevard Urbain Multimodal, etc...)

Un objectif majeur est la mise en cohérence des voiries existantes, la redéfinition de voies au caractère très routier en boulevards urbains, en parallèle de poursuite de la restructuration de la trame viaire amorcée depuis quelque temps (avec la création encore en discussion de la LINEA (RD4d) et un travail sur les liaisons Nord Sud pour structurer et drainer les quartiers rapidement urbanisés au Nord du secteur).

De plus, il conviendra de veiller à ce que les projets de BHNS (Cap Pinède Frais Vallon en particulier) soient accompagnés par une requalification des boulevards qui les accueillent.

Le travail sur la RD4 et la RD4c interressera particulièrement les grands quartiers prioritaires du secteur et permettra de recréer dans un tissu décousu. La requalification du boulevard Ampère sera rendue nécessaire par l'augmentation du flux qui découlera de la mise en service de la L2, et qui augmentera l'isolement de Bassens.

La L2, enfin, présente un déficit majeur à court terme d'insertion urbaine qu'il s'agira de relever pour atténuer l'effet de coupure et la mise à l'écart de certains quartiers quelle entraîne.

Créer / Améliorer les liaisons de proximité et les axes de transports en commun :



Modes doux

La cohérence du secteur suppose un travail sur la continuité des parcours et sur les modes doux pour reconnecter les poches d'habitat aux centralités de proximité et aux transports en commun, notamment pour améliorer le dernier kilomètre.

Il s'agit d'altérer le fonctionnement exclusivement routier de ce tissu de type périurbain et de reformer une ville agréable pour les piétons.

La traversée des grands axes routiers devra être favorisée pour atténuer les effets de coupures, en particulier la traversée de la RD4c à Frais Vallon, et celle de la L2 pour le Grand St Barthélémy et Malpassé



Organiser les échanges multimodaux et les transports en commun

La création d'un véritable pôle d'échange multimodal à la gare de Picon Busserine, doit accompagner le renforcement de la desserte de cette gare sur la ligne Aix-Marseille et la création de la ligne nouvelle TGB B4 de Capitaine Gèze à Frais Vallon, et constitue un objectif prioritaire sur le volet transports.

Il conviendra aussi de structurer les échanges autour de la station de métro de Frais Vallon, et d'améliorer l'accessibilité et la visibilité des stations de Frais Vallon et de la Rose.



Voie de désenclavement ou de desserte du quartier

Quelques voies de desserte complémentaire des quartiers seraient nécessaires : l'avenue de Frais Vallon qui est actuellement une voie privée du bailleur et qui doit être réintégrée dans le patrimoine de MAMP, une voie de désenclavement pour la Bégude Nord, ainsi que le désenclavement des Micocouliers et de Saint-Joseph qui sont déjà programmés.

S'appuyer sur les potentiels de développement économique



Conforter le développement de pôles d'activités ou de centralités structurantes

En premier lieu, le développement du Merlan comme centralité structurante, est apparu comme un levier fort pour restructurer ce secteur, ce qui doit permettre par la même occasion d'éviter une spirale de déclin du Centre Commercial.

En ce qui concerne les grands pôles d'activités économiques, la reconfiguration du MIN pourrait profiter aux quartiers, de même qu'un développement de la Z.A. des Arnavaux. Le Technopôle de Château Gombert, en développant entre autre son interaction avec l'université constitue un potentiel de développement économique fort dont il reste à voir si les quartiers prioritaires pourront profiter.



Favoriser le développement d'activités

Quelques zones sont identifiées comme ayant un potentiel d'accueil d'activités en relation avec les futurs NPRU. Il s'agit de zones en pourtour de la L2 à Malpassé et Frais Vallon, du rond point Pierre Paraf, du Sud de Font-Vert, et des franges du Camp Militaire de Ste Marthe sous réserve que ce foncier pourra être mobilisé. La Z.A. des Arnavaux possède encore un potentiel foncier important.



Renforcer les centralités de proximité



Développer les centralités de proximité

Le noyau villageois de la Rose est identifié dans le SCoT comme une centralité de proximité à conforter. De même St Just et Sainte Marthe sont des centralités existantes qui participent à la structuration du secteur. En plus de cela est envisagé de créer des micro-centralités sur le rond point Pierre Paraf et dans le Vallon de Malpassé en connection avec le noyau villageois de St Just-Corot-Malpassé, centralités réunissant un ensemble de services et de commerces de proximité.

Agir sur le bâti

Rééquilibrer l'offre de logements via le développement d'opérations de logements privés

Les modalités de la diversification pour ce secteur est à définir (quel habitat diversifié amener sur les sites ? quel potentiel réel ?) et la façon dont elle s'insèrera dans les futurs NPRU dépendra des études urbaines.

Pour le moment, trois lieux sont identifiés pour accueillir de la diversification de l'habitat en prolongement du PNRU I : aux Flamants, à Malpassé Les Cèdres, à Saint-Joseph et au Nord des Micocouliers.

Transformer/requalifier le tissu bâti existant

Les zones devant faire l'objet d'une action prioritaire sur le bâti, pour compléter et prolonger le PNRU I, sont : Oliviers A / Malpassé 2, St Paul/Corot, Flamants // Frais Vallon, la Rose, le Petit Séminaire // Jean Jaurès (QPV raccordé au Centre-Ville mais qui sera traité avec ce secteur) et St Barthélémy-SNCF.

La question de l'avenir et de la vocation de Bassens/Visitation sur le moyen terme devra être posée. Saint-Joseph, bien que non classé en NPNRU, demeure un périmètre à traiter.

Structurer un front bâti à vocation :

Résidentielle

Economique

Mixte / équipements

La structuration de fronts bâti en bordure de certains boulevards permettra d'accroître leur positionnement comme boulevards structurants tout en leur conférant une plus grande urbanité. Une telle perspective est envisagée le long de la L2 sur des tronçons répartis Picon et l'échangeur de Malpassé, à partir de l'implantation d'activités économiques, en accompagnement de la multimodalité de l'Avenue François Mignet à proximité du métro la Rose, et éventuellement à l'interface entre le noyau villageois de la Rose et la RD4c afin que la coupure actuelle avec la cité Frais Vallon s'atténue progressivement après l'ouverture de la L2 Nord fin 2017.

Travailler sur les copropriétés en difficultés

Corot, le Mail et les Rosiers à traiter en priorité, avec un diagnostic à réaliser sur le Mail et les Rosiers.

La Maurelette devra faire l'objet d'une étude préalable à la mise en place d'un plan de sauvegarde.

Quelques autres copropriétés à surveiller sur le secteur dans le cadre de la veille.

Identifier les besoins en équipements publics

Planter / développer des équipements publics de proximité

Sur l'ensemble de ce secteur un travail sur les équipements en fin de vie doit être mené.

En plus de cela les quartiers de Frais Vallon, La Rose, Petit Séminaire, Corot, Oliviers appelleront un confortement de leurs équipements de proximité. A proximité de Jean Jaurès, et au Sud de St Barthélémy-SNCF des besoins sont aussi pressentis.

Créer/ renforcer le développement d'équipements rayonnant à l'échelle du secteur

Des équipements rayonnants sont à conforter (théâtre du Merlan et pôle de service, hôpital Laveran, lycée Diderot) ou à créer (piscines ? équipements de loisir ?) localisés a priori sur Frais Vallon et Malpassé.

Sans oublier bien entendu l'appui au développement de la faculté, et plus spécifiquement ses liens avec son environnement proche.

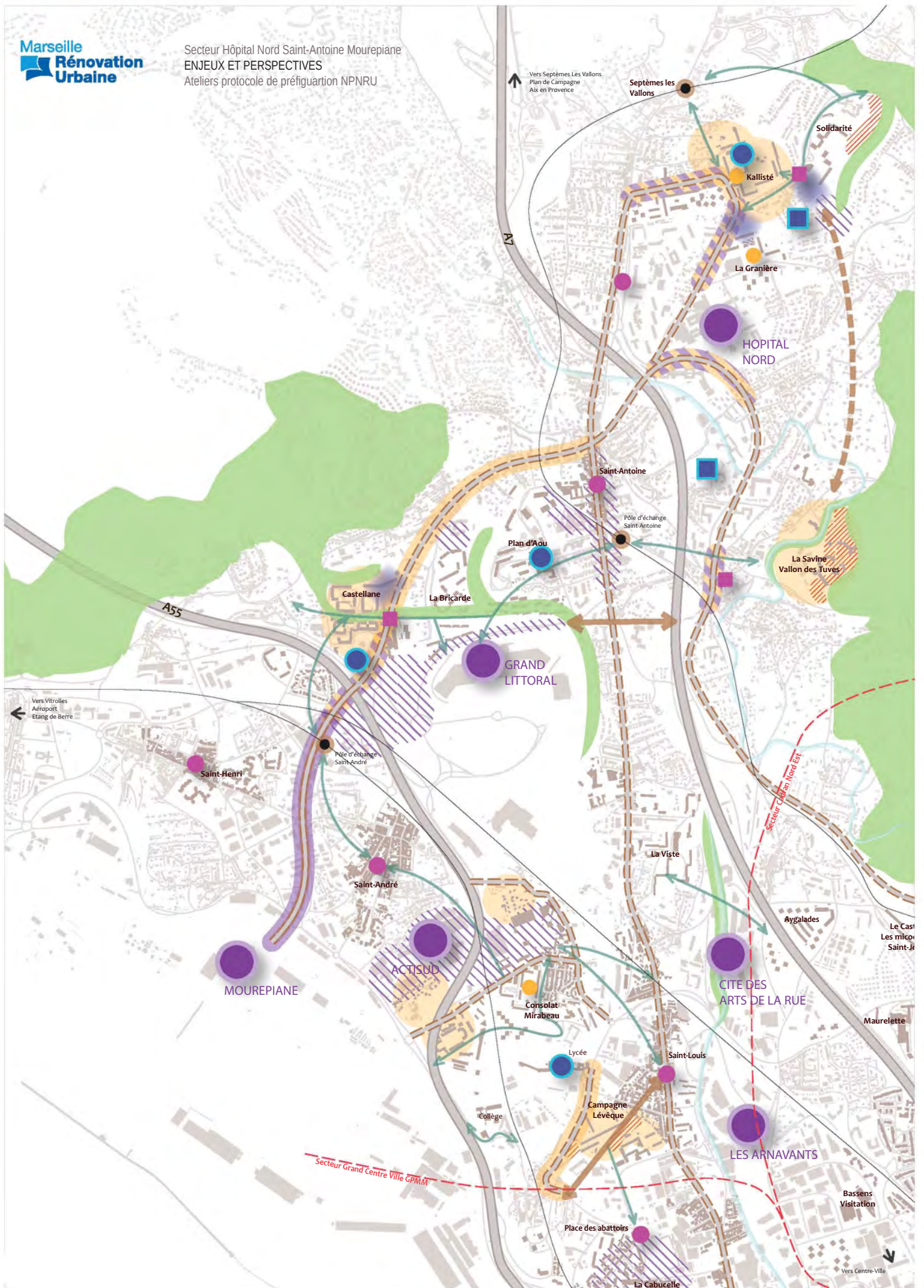
Préserver et valoriser les espaces naturels

Mettre en valeur trame verte et bleue

Continuité écologie à recréer du parc de Font-Obscure vers le Massif de l'Etoile, en cohérence avec les orientations d'aménagement définies dans le PLU et en valorisation des quartiers de l'ex ZUP n°1 (St Paul-Corot-Busserine-Le Mail - Flamants).

Traitement des berges du Jarret et valorisation de leur potentiel en tant qu'espaces verts pour les quartiers de la Rose.

Mise en valeur de la Colline de Frais Vallon et augmentation des liens avec le quartier.



Mieux connecter : trame viaire et espaces publics

-  **Créer/ Aménager des axes et espaces structurants (requalifier, Boulevard Urbain Multimodal, etc...)**
*Réaménagement de l'axe Roussin-Barnier en vue de créer un Boulevard Urbain Multimodal.
Accompagnement du Très Grand Bus B2 par la requalification de l'avenue du Vallon Dol jusqu'au Vallon des Tuves afin d'augmenter le linéaire en site propre, favoriser les modes doux, et en vue de restaurer par endroit une plus grande urbanité.
Requalification des boulevards aux abords de Ruisseau Mirabeau dans le but de les apaiser, les sécuriser et favoriser les cheminements piétons.*

Créer / Améliorer les liaisons inter quartier :

-  **Modes doux**
*Aménager des cheminements piétons : entre Solidarité et Kallisté, vers les pôles d'échange de Saint-Antoine et Saint-André, pour accéder à Grand Littoral, vers les noyaux villageois, à travers Ruisseau Mirabeau, pour traverser Campagne Lévêque, et entre la Savine, le Vallon des Tuves et Saint-Antoine.
Développer des liaisons douces permettant de favoriser l'accès aux massifs naturels, au massif de l'étoile en particulier.*
-  **Voie de désenclavement ou de desserte du quartier**
*Améliorer l'insertion urbaine de la Castellane et de la Bricarde avec une ouverture « réinventée » de ces grands ensembles sur l'espace public, en recréant des trames viaires.
En accompagnement de la requalification du boulevard Barnier, liaison entre l'avenue Millie Mathys et l'A7 à créer.*
-  **Organiser les échanges multimodaux**
*Création d'un réseau de transports en commun performant, en prenant appui sur le développement des haltes ferroviaires de Saint-Antoine et Saint-André. De manière générale, faciliter l'accès aux transports en commun, bus et BHNS y compris, et l'usage des modes doux.
Anticiper l'arrivée future de la ligne de tramway Nord.*

S'appuyer sur les potentiels de développement économique

-  **Conforter le développement de pôles d'activités ou de grandes centralités**
*Hôpital Nord : tirer profit du développement programmé du pôle hospitalier, accueillir des activités complémentaires dans les quartiers adjacents et profiter de leur potentiel d'emploi, améliorer en parallèle l'offre médicale de proximité
Grand Littoral : Profiter du rayonnement du centre commercial pour développer des activités sur le potentiel foncier alentours, être attentif au développement de la partie Sud comme pouvant être facteur de développement économique et de création d'emplois sur le secteur.
Mourepiane / ActiSud : Profiter du développement de l'activité portuaire et de l'activité logistique qui l'accompagne. Favoriser l'accueil et la création d'activité en relation avec le GPMM sur le secteur.
Cité des Arts de la Rue : Ancrer, mieux, la Cité des Arts de la Rue dans son contexte urbain, en facilitant les échanges, et permettre la participation de ses membres aux projets de renouvellement urbain, via les chantiers d'insertions qu'ils pilotent par exemple.
Les Arnavants : Favoriser le bon développement du tissu d'activités autour des Arnavants, dans le Vallon des Aygalades en particulier, dont la vocation est à préciser et qui pourrait accueillir de nouvelles activités.*
-  **Favoriser le développement d'activités**
Des zones ont été identifiées comme ayant la localisation et le potentiel foncier pour accueillir des activités économique : à proximité du boulevard Barnier, en relation avec Grand Littoral, et en contrebas de la Solidarité, profitant de la proximité à l'Hôpital Nord
-  **Renforcer les centralités de proximité**
-  **Développer les centralités de proximité**
*Conforter les centralités de proximités existantes que sont Saint-Antoine, Saint-Louis, Saint-André, et la centralité linéaire le long de l'avenue de Saint-Antoine, et améliorer leurs liens aux quartiers en NPRU.
Créer des mirco-centralités de proximité : à l'interface entre le boulevard Barnier et la Castellane, qui peut être structurée à partir de*

Agir sur le bâti



Rééquilibrer l'offre de logements via le développement d'opérations de logements privés

D'ores et déjà, sont identifiés des sites ayant un potentiel de diversification de l'offre de logement (locatif privé / accession) : au Nord Est de la Solidarité, sur le plateau haut de la Savine, à Campagne Lévêque



Transformer/requalifier le tissu bâti existant

Des actions lourdes de transformation du tissu bâti existant devront être prévues dans le cadre du NPNRU en priorité sur : La Castellane, Kallisté, Ruisseau Mirabeau, Campagne Lévêque. Par ailleurs, la réurbanisation de la Savine (plateau), totalement démolie à terme, devra être poursuivie.

Structurer un front bâti à vocation :



Résidentielle



Economique



Mixte / équipements

Encourager une densification du tissu le long de l'axe Barnier Roussin à vocation plutôt économique au Sud, plutôt résidentielle au Nord.

Accompagner le passage des transports (tram, BHNS), et en particulier du B2 par la restructuration du tissu sur son pourtour, en particulier aux endroits qui pourraient former des micro-centralités linéaires avec l'implantation d'équipements, commerces ou services de proximité : avenue du Vallon Dol, chemin des Bourrely, boulevard du Bosphore.

A l'Ouest de Campagne Lévêque, souligner l'arrivée future du tramway par la formation d'un front bâti, plutôt à vocation résidentielle.



Travailler sur les copropriétés en difficultés

Kallisté et Consolat en priorité, La Granière à évaluer

Identifier les besoins en équipements publics



Implanter / développer des équipements publics de proximité

Des besoins en équipements de proximité sont à présent recensés sur l'entrée de quartier de la Solidarité (Centre social, médecine spécialisée), à proximité de Kallisté et la Granière et dans le secteur Castellane/Bricarde avec la création d'un nouveau multiaccueil pour la petite enfance, et la remise à niveau, à minima, des équipements existants.



Créer/ renforcer le développement d'équipements rayonnant à l'échelle du secteur

Maison de santé en projet à Kallisté

Conforter la bibliothèque programmée à Plan D'Aou, avec un ensemble d'activités autour.

Besoin d'équipements sportifs couverts sur Notre Dame Limite

Projet de gymnase de La Martine à conforter et remise à niveau du gymnase du Vallon des Tuves.

Piscines : réflexion sur l'implantation d'une nouvelle piscine sur le secteur ; conforter le rayonnement de la piscine présente au Sud de la Castellane.

Lycée Nord : rayonnement à conforter (création de filières d'excellence ?)

Préserver et valoriser les espaces naturels

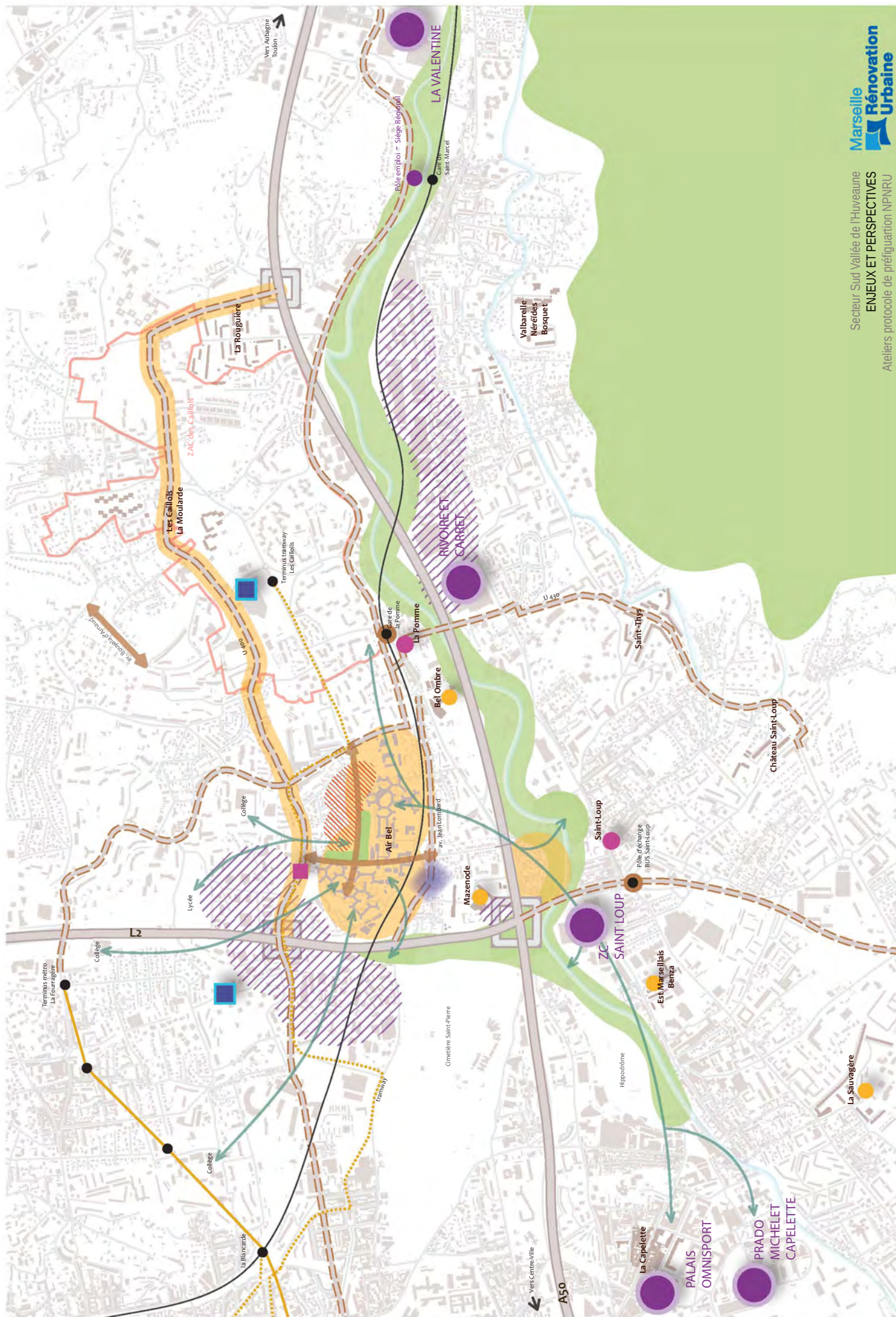


Mettre en valeur trame verte et bleue

Mettre en valeur la continuité verte du ruisseau des Aygalades et favoriser son accès et des usages liés.

Former le réseau d'espaces verts traversant Castellane et Bricarde jusqu'au projet de Parc de Séon.

Préserver/ faire vivre les franges du Massif de l'Etoile, et faciliter son accès.



Mieux connecter : trame viaire et espaces publics

 Créer/ Aménager des axes et espaces structurants (requalifier, Boulevard Urbain Multimodal, etc...)

Créer / Améliorer les liaisons inter quartier :

Donner accès à toute la gamme des sites économiques et des TC : tramway au Nord, vers le Centre-Ville ou les équipements des Caillols, voie bus structurante (18) et gare de la Pomme au sud-Est, vers les développements futurs sur Rivoire et Carret et vers les zones artisanales de St Marcel et la Valentine.



Modes doux

En ce qui concerne les modes doux, en particulier, donner accès aux services et équipements (Collèges, lycée, commerces et services sur St Loup, équipements sportifs et de loisirs le long de l'Huveaune).



Voie de désenclavement ou de desserte du quartier

Sur Air Bel, enjeu de désenclavement qui suppose la création de deux voies, l'une Nord-Sud, l'autre Est-Ouest. De manière générale, problème de l'accessibilité Nord-Sud sur ce secteur (ce qui a une incidence sur l'accessibilité des TC...)



Organiser les échanges multimodaux

*Secteur bien doté en TC (récemment) mais qui sont sous-utilisés : comment en profiter, améliorer leur accessibilité et le stationnement adéquat ?
Accompagner le développement de la gare de la Pomme.*

S'appuyer sur les potentiels de développement économique



Conforter le développement de pôles d'activités ou de grandes centralités

Le rebond d'Air Bel pourra se faire si le quartier parvient à tirer profit des zones susceptibles de constituer des moteurs de développement : Gare de La Pomme, développements économiques du site Rivoire et Carret, etc.

Plusieurs pôles de développement existent dans ce secteur :

- *PAE St Loup : Pôle commercial en lien avec le bd urbain sud (Castorama, Auchan, Auchan Drive), rayonnement vers les quartiers environnants avec projet terminus bus + maison de quartier + crèche (en cours de travaux) ; 1000 logements prévus sur St Loup*
- *Site Rivoire et Carret (voir réflexion Vallée de l'Huveaune) : pôle entrepreneurial, école de la 2ème chance, écoles privées professionnelles, futur pôle d'échange ligne de bus.*
- *Projet pôle d'échange aussi au niveau du secteur de la Valentine (Barasse/centre commercial)*
- *Les Caillols : Projet de ZAC : requalification U400 avec la création d'environ 600 logements sur 10 ans (projets secteur privé) + 1000 logements à venir (PC déposés 600 + 1000 logements à terme) ; Délocalisation de la bibliothèque de la Grogarde vers le Casino aux Caillols dans l'ancienne salle polyvalente + création d'un parking relais*



Favoriser le développement d'activités

Priorité du projet de territoire : Favoriser l'emploi et les liens avec le monde du travail : travail engagé avec les entrepreneurs de la Vallée de l'Huveaune (en lien avec les formations des établissements voisins)

Zones identifiées pour leur potentiel d'accueil d'activités : échangeur L2/A55, et grande zone au Nord et à l'Ouest d'Air Bel.

Mais aussi à l'Est des requalifications à venir, sur Rivoire et Carret, la zone artisanale de St Marcel et jusqu'à la Valentine.



Renforcer les centralités de proximité

Développer les centralités de proximité

Enjeu des entrées de quartier Air Bel, côté avenue Jean Lombard (centralité de proximité, côté échangeur L2, avec une mixité d'usage, et côté Est vers la Pomme et Rivoire et Carré. Ces entrées pourraient constituer à terme de nouvelles micro-centralités de proximité.

Enjeu aussi de développement de commerces de proximités près des dessertes TC

Agir sur le bâti



Rééquilibrer l'offre de logements via le développement d'opérations de logements privés

L'attractivité et la visibilité des entrées du quartier et de la desserte intérieure, doit permettre de développer un potentiel d'accueil résidentiel sur le site.

Un site au Nord Est d'Air Bel est d'ores et déjà identifié pour accueillir de la diversité résidentielle, ceci en plus de tous les projets immobiliers en cours sur le secteur à plus large échelle.



Transformer/requalifier le tissu bâti existant

Sur Air Bel, le projet urbain a défini un programme d'actions dont quelques unes doivent être réalisées rapidement :

- *Démolition de la Marylise, reconstitution anticipée des premiers logements qui seront démolis*
- *Premières phases de réhabilitation du syndic (sur les réseaux) et autorisations de démarrage anticipé pour les études techniques bailleurs.*

Pour agir sur Air Bel, il est particulièrement nécessaire de porter attention aux alentours aux zones qui risquent d'être entraînées dans une spirale de fragilisation (Gardanne...) et pourraient constituer des circonstances aggravantes empêchant le développement des quartiers adjacents. Il est nécessaire de trouver des thérapies adaptées pour ces zones, quelles soit ou non du ressort du NPNRU.

Il s'agit notamment des quartiers « sensibles » qui ne seront pas en NPNRU : Benza, Bel Ombre, Gardanne, Mazenode, la Sauvagère.

La Cité de la Gardanne (HMP) en particulier est dans une situation critique : 220 maisons occupées à 95% par une population fragile (âgée, revenus bas) dans un bras de l'Huveaune ; le niveau de risque inondation nécessiterait d'évacuer le site, ce qui gèle toute intervention de réhabilitation d'ici le départ des familles. La seule passerelle de traversée de l'A55 aboutit dans la cité.



Structurer un front bâti

Le linéaire du Tramway et de la future U400 doit susciter par endroit la structuration d'un front bâti afin d'intensifier et de doter cet axe d'une dimension structurante pour ce quartier.



Travailler sur les copropriétés en difficultés

Bel Ombre et Résidence Est Marseillais (Benza) devront faire l'objet de diagnostics multicritères. La Mazenode devra être surveillée dans le cadre de la veille. Quant à la Sauvagère, elle n'est à l'heure actuelle pas concernée par l'Observatoire des copropriétés AGAM.

Identifier les besoins en équipements publics



Planter / développer des équipements publics de proximité

Des équipements nouveaux sont prévus à proximité d'Air Bel (Nouvelle bibliothèque sur les Caillols, nouvelle Mairie de secteur) De manière générale, question de l'attractivité et de l'accessibilité des équipements, y compris pour faire venir des investisseurs.



Créer/ renforcer le développement d'équipements rayonnant à l'échelle du secteur

Collèges, écoles, accueil petite enfance doivent pouvoir accueillir le plus possible un public diversifié.

Enjeu du choix du site d'implantation du futur centre social, à proximité des entrées sud du quartier, pour s'ouvrir également vers Bel Ombre, la Mazenode.

Préserver et valoriser les espaces naturels

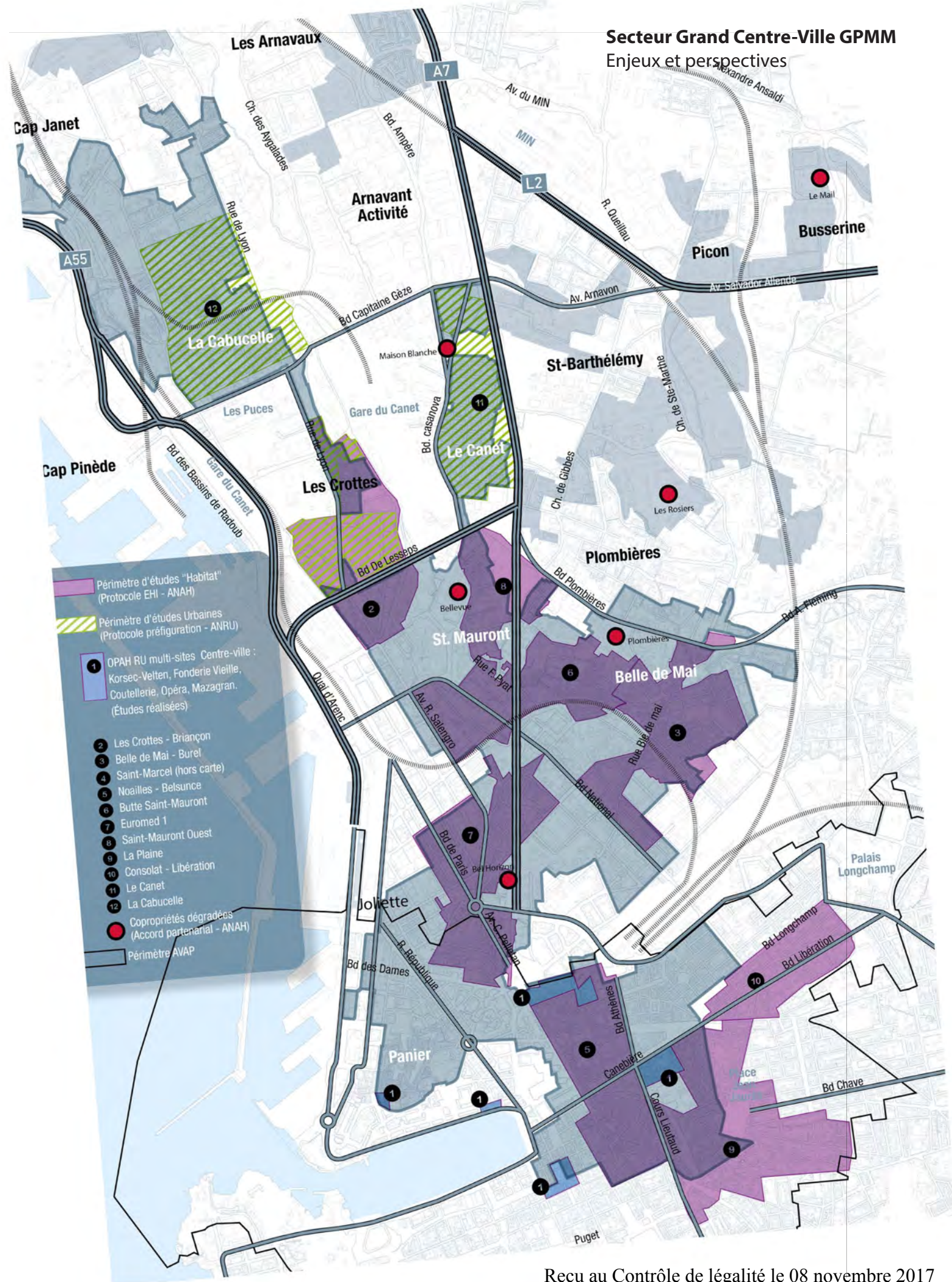


Mettre en valeur trame verte et bleue

- *Affirmer une « vallée nature, vallée verte », avec un système de parcs : beaucoup d'espaces verts déconnectés et peu accessibles, avec des problèmes de gestion : comment les valoriser et les relier – vers l'Huveaune, les équipements sportifs et de loisirs et vers St Loup.*
- *Aménagement des berges de l'Huveaune (étude va être lancée en juin par la Ville) : enjeu d'amélioration des cheminements piétons, et de mise en réseau des espaces verts.*
- *Enjeu de la gestion du risque inondation, particulièrement sur les espaces bâtis (voir PPRI).*
- *Projet de jardins partagés qui devrait être opérationnel début 2017*

Secteur Grand Centre-Ville GPMM

Enjeux et perspectives



4. Description de la gouvernance et de la conduite de projet (organigramme...)

Cf. pp. 39-44 du protocole

5. Synthèsedes diagnostics et études déjà réalisés

Sans objet

6. Présentation et plan de localisation des opérations en cours de réalisation



Fiche descriptive de l'opération d'immobilier à vocation économique du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) LOGIREM	Intitulé de l'opération relocalisation d'un local commercial
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 322-6013049-38-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération**Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :**

Relocalisation rendue nécessaire par la mise en œuvre du projet L2, et l'encaissement altimétrique du "trou" Raimu. Relocalisation d'un commerce alimentaire en pied d'immeuble suite à une décision préfectorale, afin de conforter les activités commerciales du quartier. Opération qui nécessite la création d'une terrasse provisoire avant la création définitive du parvis public par la Métropole (place Mattéi) et qui intègre la démolition du commerce existant pour libération de l'emprise du futur parvis public.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération rue de la busserine 13014	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement Marseille 14ème arrondissement, Marseille 13ème arrondissement	
Quartier de rattachement de l'opération 13055 Marseille 14ème arrondissement, Marseille 13ème arrondissement 6013049 Bon Secours Les Rosiers Marine Bleue Grand Saint Barthélemy Saint Jérôme	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :			
Type d'opération :	Cas général : Intervention sur immobilier à vocation économique réalisé par le propriétaire de l'immobilier, percevant des recettes locatives		
Type(s) d'immobilier à vocation économique :	locaux commerciaux	Situation des locaux :	
Nature de l'intervention :	relocalisation	Surface de l'emprise(s) foncière(s) concernée(s) :	
Nature(s) d'activité(s) envisagée(s) :	commerce alimentaire	Surface louée totale (m² SDP) envisagée :	65 m2
Éléments relatifs au contexte de l'opération :		Pour les cas particuliers concernés : nature de l'animation et de l'aide au fonctionnement du projet :	
Éléments relatifs aux conditions d'exploitation :		Éléments relatif à la concertation avec les habitants et l'implication des partenaires économiques :	
Démarche de qualité de l'opération d'un point de vue architectural, environnemental ou urbain :			

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé :			12/12/2016	
			Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :			S2	2017
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :			1 semestre(s)	
Commentaires				

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	147 080,00 €
Montant des recettes retenues :	31 080,00 €
Assiette subventionnable :	116 000,00 €
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	50%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	0%
Taux de subvention retenu :	50%
MONTANT DE LA SUBVENTION :	58 000,00 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	147 080,00 €	montant TTC :	155 169,40 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	58 000,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	31 080,00 €		
	ANRU :	58 000,00 €		
Dont prêts :	PRETS :			
	PRET CDC :			
	PRET BONIFIE AL :			
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

**Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) LOGIREM	Intitulé de l'opération Démolition partielle Bat J BUSSERINE
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 322-6013049-21-0003-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
La démolition partielle du Bat J participe d'une opération globale depuis le futur parvis de la gare jusqu'à l'opération de construction neuve Villa Mattei, en intégrant l'espace plaine des loisirs et le talutage L2 en parachèvement. Elle vise à créer une percée depuis la rue du stade vers la plaine des loisirs. Il s'agit de procéder à une percée en partie centrale du bâtiment dans l'axe de la rue du stade.
Cette opération participe d'un traitement global du bâtiment (réhabilitation et résidentialisation).
La démolition était inscrite au PRU initial dont la convention a été signée en 2011. Mais l'évolution du projet (une seule percée dans l'axe de la rue du stade au lieu des 2 percées prévues initialement) et les exigences de coordination avec les opérations connexes des autres maîtres d'ouvrage (Plaine des Loisirs - Ville de Marseille, Talus et Parachèvement L2 Nord, Aménagement du Parvis de la Gare - Métropole) sont à l'origine du décalage de calendrier, le planning n'étant pas comptable avec les délais de l'avenant de cloture du premier PRU.
L'opération consiste à démolir 4 entrées représentant 40 logements (entrées J5 à J8) situés dans l'axe de la rue du stade afin de créer une continuité urbaine avec les équipements majeurs du quartier (Ecole, Stade, Plaine des Sports et de Loisirs, Gare, Centre Social, ...), le bâtiment J constituant actuellement une barrière physique entre ces espaces.
Cette opération répond ainsi pleinement à l'orientation stratégique du Plan Directeur relatif au désenclavement et à la continuité des espaces et équipements publics.
Un programme de réhabilitation et de résidentialisation viendra ensuite compléter le traitement global de ce secteur stratégique du PRU de Picon Busserine.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération Bd Charles Mattei	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement Marseille 14ème arrondissement, Marseille 13ème arrondissement	
Quartier de rattachement de l'opération 13055 Marseille 14ème arrondissement, Marseille 13ème arrondissement 6013049 Bon	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :		
Nature des logements démolis :	LLS	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :
Période de construction des bâtiments à démolir :	1964	
Nombre de LLS concernés :	40	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :
Nombre de ménages à reloger :	48 (40 + 8)	
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres à démolir :		Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :		

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé			12/12/2016		
			Semestre		Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :			S1		2017
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :			6 semestre(s)		
Commentaires					

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
 Localisation :
 Autre (nombre de loyers mensuels moyens quittancés en cas de prise en compte d'une indemnité pour pertes d'exploitation, date de prise en compte des relogements, ...) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 912 937,00 €
Montant des recettes retenues :	- €
Assiette subventionnable (déficit) :	1 912 937,00 €
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	70%
Majoration du taux de subvention (validation CE/DG) lorsque le projet porte des ambitions fortes en matière de qualité : du programme urbain réalisé suite aux démolitions, du relogement, de la reconstitution de l'offre :	0%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile engagés dans un plan avec la caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS) :	0%
TAUX DE SUBVENTION RETENU	70%
MONTANT DE LA SUBVENTION	1 339 055,90 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 008 937,00 €	montant TTC :	2 076 587,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	669 881,10 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	1 339 055,90 €		
Dont prêts :	PRETS :			
	PRET CDC :			
	PRET BONIFIE AL :			
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
 atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

**Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) LOGIREM	Intitulé de l'opération Démolition de 83 logements sociaux - Bâtiments H - La Savine - Marseille 15e
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 322-6013056-21-0003-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : La résidence de la Savine, construite en 1973, est classée en quartier ultra-prioritaire de la Politique de la Ville. Après plusieurs vagues de démolition dans les années 1980 et 1990, le projet ANRU Savine-Vallon des Tuves prévoit la démolition complète du site en deux phases : 1. Une première phase de démolition devant être achevée au 31 décembre 2018 (PNRU), comprenant la démolition sous maîtrise d'ouvrage LOGIREM des bâtiments A (démolis en 2010), J4/J5, J1/J2/J3 et G2, suivant les termes de la convention ANRU signée le 30 mars 2009 (avenant n°3 suivant CNE du 18/05/2015). 2. Une seconde phase de démolition des bâtiments D, E, H, I, K (NPNRU), devant s'échelonner entre 2019 et 2022 (protocole de préfiguration du NPNRU en cours d'élaboration). Ces démolitions doivent permettre un basculement complet du site, dans le sens, dans un premier temps, d'une création d'un noyau villageois au coeur du Vallon des Tuves (PNRU) et dans un second temps, d'une réurbanisation réussie du plateau, garantissant mixité sociale et raccordement du site au reste de la Métropole Aix-Marseille (NPNRU). Un diagnostic social sur l'ensemble du site a été réalisé en 2011 par le PACT des Bouches-du-Rhône avec un taux de pénétration des logements de plus de 80 %, permettant ainsi de définir plusieurs critères de priorité pour réaliser les 1 000 relogements nécessaires à la libération de l'ensemble des bâtiments du site. Ces critères ont été définis d'un commun accord et actés dans une charte de relogement avec le Comité savinois, l'association de locataires, la Mairie de secteur et LOGIREM. La démolition du bâtiment H (2 entrées H3 et H2) en OPPC se justifie par la nécessaire libération des terrains en vue de démarrer la refondation du boulevard circulaire par SOLEAM et de démarrer la réurbanisation du plateau, sans attendre la fin des démolitions. Elle garantit ainsi la maîtrise du site par les partenaires locaux, afin que le plateau ne devienne pas une friche urbaine, laissée aux prises des réseaux de drogue et aux décharges sauvages d'entreprises du secteur (le risque étant certain aujourd'hui, alors que LOGIREM livre 145 LLS à l'horizon 2017). Les partenaires locaux se sont ainsi accordés sur la nécessité de garder un rythme soutenu des démolitions et des cessions foncières à l'aménageur et à la collectivité.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 898 BO 86p Commune de rattachement Marseille 15ème arrondissement Quartier de rattachement de l'opération 13055 Marseille 15ème arrondissement 6013056 La Savine Situation Dans QPV	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
---	--

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :			
Nature des logements démolis :	LLS	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	3750 m² 898 BO 86p
Période de construction des bâtiments à démolir :	1973		
Nombre de LLS concernés :	83	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Cession à la Métropole pour 100€/m²
Nombre de ménages à reloger :	85		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres à démolir :	0	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres à démolir :	0	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	Charte de relogement établie en concertation avec le Comité Savinois, l'association de locataires et la Mairie de secteur, signée en 2012. Avenant en cours de concertation pour intégrer démolition du bâtiment H
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	Enduits plâtreux de rebouchage et de lissage : joint de rebouchage des jonctions entre panneaux BA 13, Retouches ponctuelles sur murs béton et plafonds Conduits en amiante ciment, Dalles de sols plastiques,		Réunion d'information organisée pour les locataires des bâtiments H et I le 21 avril 2017. Plan de relogement définitif en cours

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé			12/12/2016		
			Semestre		Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :			S2		2015
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :			13 semestre(s)		
Commentaires					

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention : 70%

Localisation : QPV

Autre (nombre de loyers mensuels moyens quittancés en cas de prise en compte d'une indemnité pour pertes d'exploitation, date de prise en compte des relogements, ...) : 18 mois

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	3 225 666,83 €
Montant des recettes retenues :	375 000,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	2 850 666,83 €
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	70%
Majoration du taux de subvention (validation CE/DG) lorsque le projet porte des ambitions fortes en matière de qualité : du programme urbain réalisé suite aux démolitions, du relogement, de la reconstitution de l'offre :	0%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile engagés dans un plan avec la caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS) :	0%
TAUX DE SUBVENTION RETENU	70%
MONTANT DE LA SUBVENTION	1 995 466,78 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 379 378,63 €	montant TTC :	3 535 192,21 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	625 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	383 913,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	375 000,00 €		
	ANRU :	1 995 466,78 €		
Dont prêts :	PRETS :			
	PRET CDC :			
	PRET BONIFIE AL :			
Commentaires particuliers, le cas échéant				

ATTENTION: Plan de financement à équilibrer sur le coût de l'opération HT

Le bénéficiaire, représenté par : **Jeanine FIALON**
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à Marseille

le 01/09/2017

Signature

**Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) LOGIREM	Intitulé de l'opération Démolition de 83 logements locatifs sociaux - Bâtiments I - La Savine - Marseille 15e
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 322-6013056-21-0003-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : La résidence de la Savine, construite en 1973, est classée en quartier ultra-prioritaire de la Politique de la Ville. Après plusieurs vagues de démolition dans les années 1980 et 1990, le projet ANRU Savine-Vallon des Tuves prévoit la démolition complète du site en deux phases : 1. Une première phase de démolition devant être achevée au 31 décembre 2018 (PNRU), comprenant la démolition sous maîtrise d'ouvrage LOGIREM des bâtiments A (démolis en 2010), J4/J5, J1/J2/J3 et G2, suivant les termes de la convention ANRU signée le 30 mars 2009 (avenant n°3 suivant CNE du 18/05/2015). 2. Une seconde phase de démolition des bâtiments D, E, H, I, K (NPNRU), devant s'échelonner entre 2019 et 2022 (protocole de préfiguration du NPNRU en cours d'élaboration). Ces démolitions doivent permettre un basculement complet du site, dans le sens, dans un premier temps, d'une création d'un noyau villageois au coeur du Vallon des Tuves (PNRU) et dans un second temps, d'une réurbanisation réussie du plateau, garantissant mixité sociale et raccordement du site au reste de la Métropole Aix-Marseille (NPNRU). Un diagnostic social sur l'ensemble du site a été réalisé en 2011 par le PACT des Bouches-du-Rhône avec un taux de pénétration des logements de plus de 80 %, permettant ainsi de définir plusieurs critères de priorité pour réaliser les 1 000 relogements nécessaires à la libération de l'ensemble des bâtiments du site. Ces critères ont été définis d'un commun accord et actés dans une charte de relogement avec le Comité savinois, l'association de locataires, la Mairie de secteur et LOGIREM. Comme pour la démolition du bâtiment H, la démolition du bâtiment I (deux entrées I3 et I2), et particulièrement celle du I3 qui se trouve sur le tracé du nouveau boulevard circulaire, en OPPC se justifie par la nécessaire libération des terrains en vue de démarrer la refondation du boulevard circulaire par SOLEAM et de démarrer la réurbanisation du plateau, sans attendre la fin des démolitions. Elle garantit ainsi la maîtrise du site par les partenaires locaux, afin que le plateau ne devienne pas une friche urbaine, laissée aux prises des réseaux de drogue et aux décharges sauvages d'entreprises du secteur (le risque étant certain aujourd'hui, alors que LOGIREM livre 145 LLS à l'horizon 2017). Les partenaires locaux se sont ainsi accordés sur la nécessité de garder un rythme soutenu des démolitions et des cessions foncières à l'aménageur et à la collectivité.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 898 BO 86p Commune de rattachement Marseille 15ème arrondissement Quartier de rattachement de l'opération 13055 Marseille 15ème arrondissement 6013056 La Savine Situation Dans QPV	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
---	--

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :			
Nature des logements démolis :	LLS	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	3750 m² 898 BO 86p
Période de construction des bâtiments à démolir :	1973		
Nombre de LLS concernés :	83	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Cession à la Métropole pour 100€/m²
Nombre de ménages à reloger :	85		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres à démolir :	0	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres à démolir :	1	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	Charte de relogement établie en concertation avec le Comité Savinois, l'association de locataires et la Mairie de secteur, signée en 2012. Avenant en cours de concertation pour intégrer démolition du bâtiment I
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	Enduits plâtreux de rebouchage et de lissage : joint de rebouchage des jonctions entre panneaux BA 13, Retouches ponctuelles sur murs béton et plafonds Conduits en amiante ciment, Dalles de sols plastiques,		Réunion d'information organisée pour les locataires des bâtiments H et I le 21 avril 2017. Plan de relogement définitif en cours

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé			12/12/2016		
			Semestre		Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :			S2		2015
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :			13 semestre(s)		
Commentaires					

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention : 70%

Localisation : QPV

Autre (nombre de loyers mensuels moyens quittancés en cas de prise en compte d'une indemnité pour pertes d'exploitation, date de prise en compte des relogements, ...) : 18 mois

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	3 278 083,73 €
Montant des recettes retenues :	375 000,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	2 903 083,73 €
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	70%
Majoration du taux de subvention (validation CE/DG) lorsque le projet porte des ambitions fortes en matière de qualité : du programme urbain réalisé suite aux démolitions, du relogement, de la reconstitution de l'offre :	0%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile engagés dans un plan avec la caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS) :	0%
TAUX DE SUBVENTION RETENU	70%
MONTANT DE LA SUBVENTION	2 032 158,61 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 434 795,53 €	montant TTC :	3 593 359,11 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	625 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	402 636,92 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	375 000,00 €		
	ANRU :	2 032 158,61 €		
Dont prêts :	PRETS :			
	PRET CDC :			
	PRET BONIFIE AL :			
Commentaires particuliers, le cas échéant				

ATTENTION: Plan de financement à équilibrer sur le coût de l'opération HT

Le bénéficiaire, représenté par : **Jeanine FIALON**
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à Marseille

le 01/09/2017

Signature

**Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) LOGIREM	Intitulé de l'opération Acquisition Amélioration de 8 PLAI et 16 PLUS - 4, 6, 8 rue Docteur Acquaviva 13004 MARSEILLE
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant) 1156	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 322-6013056-31-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération**Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :**

Rappel du contexte de l'opération :

Acquisition-amélioration sur un immeuble de bureaux réhabilité en 24 logements locatifs sociaux : 8 PLAI et 16 PLUS.

Immeuble mis en vente par l'Etat (armée) via un appel à candidature dans le cadre de la politique de mobilisation du foncier public en faveur du logement (dispositif Dufflot).

Etat d'avancement :

L'acte de vente a été signé le 21 avril 2015 entre l'Etat et Logirem.

L'arrêté du Permis de Construire a été obtenu le 20 octobre 2016.

Localisation :

Le projet se situe dans le quartier "Cinq Avenues", secteur attractif en termes de services et de localisation : proximité de commerces, plusieurs établissements scolaires et proximité de l'université de la Timone, bien desservi par les transports en commun, proximité de l'autoroute.

C'est un secteur recherché par les ménages de la Savine mais où LOGIREM a très peu d'offres à proposer. Cette acquisition amélioration représente donc une réelle opportunité de valoriser des parcours résidentiels postifs et de garantir une mixité sociale.

Nature des travaux :

- Désamiantage du bâtiment,
- Démolitions pour permettre une redistribution et transformation des espaces de desserte des logements (y compris création d'un nouvel ascenseur),
- Restructuration et création de logements et de locaux côté cour,
- Aménagement des combles pour logements duplex au dernier étage,
- Améliorations acoustique et thermique du bâtiment avec un objectif "label BBC rénovation" et traitement de l'étanchéité à l'air
- Travaux d'accessibilité PSH de l'ensemble du bâtiment

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 818 E NUMERO 221	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement Marseille 15ème arrondissement	
Quartier de rattachement de l'opération 13055 Marseille 15ème arrondissement 6013056 La Savine	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :			
Nature de l'opération de reconstitution :	Acquisition-amélioration	Zone géographique de reconstitution des logements :	3
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués :	24	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	L'installation du tramway a considérablement dynamisé le quartier. La population se rajeunit dans ce quartier où l'atout majeur est le Palais Longchamp et son parc arboré. On y trouve de très beaux rez-de jardin et encore quelques hôtels particuliers.
dont en PLUS :	16		Ce site est desservi par le métro et le tramway de Marseille : Station Cinq Avenues - Longchamp.
dont en PLAI :	8		
Nombre de bâtiments :	1	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	Accompagnement de prise en main du logement par des agents développement durable
Nombre d'étages par bâtiment :	5 étages + combles aménagés pour logements duplex		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	BBC rénovation	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2017
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	392 700,00 €		392 700,00 €
PLAI :	180 800,00 €	144 000,00 €	324 800,00 €
Total :	573 500,00 €	144 000,00 €	717 500,00 €

Plan de financement envisagé :

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 840 758,00 €	montant TTC :	4 051 999,69 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	240 000,00 €		
	EPCI :	240 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	2 643 258,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	573 500,00 €		
	ANRU :	144 000,00 €		
Dont prêts :	PRETS :	1 818 872,00 €		
	PRET CDC :			
	PRET BONIFIE AL :	573 500,00 €		
Commentaires particuliers, le cas échéant :				

Le bénéficiaire, représenté par : **Jeanine FIALON**
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à **Marseille**

le **16/06/2017**

Signature

**Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) LOGIREM	Intitulé de l'opération ILOT 3C - VEFA VINCI - 19 PLUS 8 PLAI - ZAC Euroméditerranée - Angle 174 bd de Paris/Rue de Chanterac
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 322-6013056-31-0001-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : Le programme EKO, situé sur l'ilot 3C de la ZAC Cité de la Méditerranée, articule un programme mixte de logements et de bureaux, situé à 2km du centre-ville, à proximité immédiate des transports en commun (tram ARENC - métro Désirée Clary). Le programme EKO LIFE se compose de trois immeubles de 120 logements collectifs au total, de 18 et 12 étages, avec 42 places de stationnement en sous-sol. Les logements vont du studio au T5 et seront à double orientation avec terrasses et balcons. LOGIREM se porte acquéreur de 27 logements au sein d'une copropriété plus large. Le plot A comprend 21 logements du R+1 au R+7 Le plot B comprend 6 logements du R+1 au R+6
--

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 818 E NUMERO 221	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique) La ZAC Cité de la Méditerranée doit permettre de transformer en profondeur le quartier d'Arenc jusqu'à la Joliette, en y implantant de nouveaux équipements et activités tertiaires et de loisirs. Des équipements publics suivront la croissance démographique de ce quartier, accueillant de plus en plus de sièges d'entreprises privées.
Commune de rattachement Marseille 15ème arrondissement	
Quartier de rattachement de l'opération 13055 Marseille 15ème arrondissement 6013056 La Savine	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :			
Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	3
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués :	27	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	A proximité direct avec les transports en commun et le nouveau centre d'affaires de la Ville de Marseille. Centre commercial des Terrasses du Port et nombreux commerces de proximité
dont en PLUS :	19		
dont en PLAI :	8		
Nombre de bâtiments :	2	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	7 étages		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2018
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	
Commentaires Démarrage des travaux : 1er trimestre 2018 Durée des travaux annoncée : 24 mois minimum Livraison prévisionnelle : 1er trimestre 2020		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	218 500,00 €		218 500,00 €
PLAI :	90 400,00 €	72 000,00 €	162 400,00 €
Total :	308 900,00 €	72 000,00 €	380 900,00 €

Plan de financement envisagé :

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 926 000,00 €	montant TTC :	4 141 929,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	270 000,00 €		
	EPCI :	245 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	3 030 100,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	308 900,00 €		
	ANRU :	72 000,00 €		
Dont prêts :	PRETS :	2 400 000,00 €		
	PRET CDC :			
	PRET BONIFIE AL :	308 900,00 €		
Commentaires particuliers, le cas échéant :				

Le bénéficiaire, représenté par : **Jeanine FIALON**
 atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à Marseille

le 16/06/2017

Signature

**Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) LOGIREM	Intitulé de l'opération Massalia - Construction neuve de 10 PLAI - 4 rue des Bessons - 13014 MARSEILLE
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant) 1224	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 322-6013056-31-0001-004

Objectifs et contenu de l'opération**Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :**

La situation géographique et son environnement : L'immeuble se situe dans le 14^e arrondissement à proximité immédiate de la Gare de Sainte Marthe (train vers Marseille et Aix) et de tous les services urbains : transport, enseignement, commerces, services publics. Ce périmètre est en plein renouvellement, il se situe à proximité du périmètre de la ZAC de Sainte Marthe.

Cet immeuble, livré en 2006, compte 28 logements dont 18 occupés et 50 stationnements dont 13 vacants. Les 18 logements occupés seront conventionnés en PLS. L'opération inscrite en reconstitution au Protocole de Préfiguration ne concerne que les 10 logements vacants qui seront conventionnés en PLAI.

Des travaux de remise en état sont prévus dans les logements, notamment pour changer les convecteurs électriques, les cumulus, remettre en peinture les logements vacants.

Très attractive du fait de son cadre (espaces verts entretenus, proximité commerces et transports), cette résidence composée de petites typologies est destinée aux décohabitants et couple d'actifs souhaitant retrouver un environnement préservé comme celui de la Savine, tout en étant davantage intégrés à la Métropole.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 818 E NUMERO 221	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique) Le projet de la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe se développe sur un périmètre de 150 hectares allant du Canal de Marseille au boulevard Anatole de la Forge, entre les quartiers du Merlan et de Bessons Giraudy, sur un territoire encore faiblement urbanisé et d'une grande qualité patrimoniale et paysagère.
Commune de rattachement Marseille 15 ^{ème} arrondissement	Le développement de ce nouveau quartier à vocation résidentielle s'organise autour de la création de trois pôles de centralité : le cœur de quartier Mirabilis, la centralité des Bessons et la centralité Notre-Dame de Santa Cruz.
Quartier de rattachement de l'opération 13055 Marseille 15 ^{ème} arrondissement 6013056 La Savine	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :			
Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	3
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués :	10	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	La création de trois nouvelles lignes de transport en commun qui se rabattront vers les principaux pôles d'échange, permettra de faciliter les déplacements en transport en commun à l'échelle de l'ensemble du territoire de Sainte-Marthe et du Merlan. La proximité de la ligne ferroviaire reliant Aix et Marseille permet d'optimiser les déplacements au sein de la Métropole.
dont en PLUS :			
dont en PLAI :	10		
Nombre de bâtiments :	1	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	3 étages		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2017
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	2 semestre(s)	
Commentaires 29 décembre 2016 : Acquisition Janvier-Juillet 2017 : Travaux de remis en état Août 2017 : Commercialisation		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) : Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :			
Localisation :			
Autre :			
Calcul du financement prévisionnel ANRU			
	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :			
PLAI :	76 900,00 €	90 000,00 €	166 900,00 €
Total :	76 900,00 €	90 000,00 €	166 900,00 €

Plan de financement envisagé :

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 197 717,00 €	montant TTC :	1 263 591,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	100 000,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	930 817,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	76 900,00 €		
	ANRU :	90 000,00 €		
Dont prêts :	PRETS :	744 717,00 €		
	PRET CDC :			
	PRET BONIFIE AL :	76 900,00 €		
Commentaires particuliers, le cas échéant :				

Le bénéficiaire, représenté par : **Jeanine FIALON**
 atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à **Marseille**

le **23/08/2017**

Signature

**Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) LOGIREM	Intitulé de l'opération VEFA EIFFAGE - 15 PLUS 4 PLAI - 48 rue Montolieu - 13002 MARSEILLE
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 322-6013056-31-0001-005

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : Le programme est composé de deux bâtiments : le bâtiment Montolieu de R+5 et le bâtiment Mallaval de R+6. Le site est proche du pôle économique Euromed, au coeur d'un quartier en mutation, doté de transports en commun, bénéficiant d'une image propre à attirer des jeunes actifs. Ce programme offrira un cadre résidentiel de grande qualité, à proximité de la rue de la République, récemment réaménagée, et du nouveau quartier d'affaires de la Joliette. Les logements ont été conçus pour répondre aux besoins des jeunes actifs et des retraités, souhaitant vivre à proximité des transports, des commerces et des services. Il ressortait, des Assises sur l'Habitat, un déficit de logements pour cette cible de clientèle, corroboré par l'enquête d'occupation sociale de LOGIREM qui montre un âge moyen d'entrée dans le parc social supérieur à 35 ans. Le conventionnement retenu est fait pour solvabiliser au maximum les jeunes ménages qui débutent dans la vie professionnelle à des salaires assez modestes (de moins 20% du SMIC à 140% du SMIC). LOGIREM réfléchit aux services que l'entreprise pourrait proposer aux locataires (laverie collective, immeuble connecté etc., étude marketing en cours).

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 818 E NUMERO 221 Commune de rattachement Marseille 15ème arrondissement Quartier de rattachement de l'opération 13055 Marseille 15ème arrondissement 6013056 La Savine Situation Dans QPV	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
---	--

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :			
Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	3
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	Programme répondant à de réels besoins pour les jeunes actifs et les personnes âgées souhaitant se rapprocher des transports en commun, des services et équipements du centre-ville, dans un quartier en pleine reconversion urbaine.
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués :	19	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	En plein centre-ville, à proximité de la rue de la République, complètement requalifiée, et du nouveau pôle économique de la Joliette.
dont en PLUS :	15		Accès direct au tramway et au métro (Joliette, Vieux Port)
dont en PLAI :	4		Nombreux commerces et centres commerciaux à proximité
Nombre de bâtiments :	2	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	5 et 6 étages		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé :			15/12/2016	
			Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :			S1	2018
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :			4 semestre(s)	
Commentaires Démarrage des travaux : 1er trimestre 2018 Durée des travaux annoncée : 24 mois minimum Livraison prévisionnelle : 4e trimestre 2019				

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :			
PLAI :		28 800,00 €	28 800,00 €
Total :		28 800,00 €	28 800,00 €

Plan de financement envisagé :

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 152 038,00 €	montant TTC :	1 205 677,21 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	190 000,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	933 238,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	28 800,00 €		
Dont prêts :	PRETS :	606 738,00 €		
	PRET CDC :			
	PRET BONIFIE AL :	- €		
Commentaires particuliers, le cas échéant :				

Le bénéficiaire, représenté par : **Jeanine FIALON**
 atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à Marseille

le 28/07/2017

Signature

**Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) LOGIREM	Intitulé de l'opération VEFA AMETIS - 34 PLUS 34 PLAI - 5, Chemin de Sainte-Marthe 13014 MARSEILLE
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 322-6013056-31-0001-006

Objectifs et contenu de l'opération**Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :**

L'objectif est de réaliser un programme permettant d'assurer une diversification de l'offre de produits pour impulser une meilleure attractivité de l'ensemble immobilier et du quartier, à savoir :

- l'implantation d'une résidence seniors d'une surface de plancher d'environ 3 600 m2,
- d'une crèche d'environ 480 m2 permettant la création d'une quarantaine de berceaux,
- 68 logements locatifs sociaux en PLUS-PLAI.

L'ensemble immobilier comprendra 50% de logements locatifs sociaux dont LOGIREM se porte acquéreur dans sa totalité, soit 68 logements.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 818 E NUMERO 221	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement Marseille 15ème arrondissement	
Quartier de rattachement de l'opération 13055 Marseille 15ème arrondissement 6013056 La Savine	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :		
Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements : 3
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :
Type de logements construits :	Collectifs	
Nombre de LLS reconstitués :	68	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :
dont en PLUS :	34	
dont en PLAI :	34	
Nombre de bâtiments :	3	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :
Nombre d'étages par bâtiment :	7 étages	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé :			15/12/2017	
			Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :			S1	2018
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :			4 semestre(s)	
Commentaires Obtention PC : Mai 2015 Autorisation définitive Août 2015 Acquisition du foncier par Amétis : Fin 2017 Objectif de démarrage des travaux : 2ème trim 2018 Livraison : Fin 2019				

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	418 700,00 €		418 700,00 €
PLAI :	384 200,00 €	306 000,00 €	690 200,00 €
Total :	802 900,00 €	306 000,00 €	1 108 900,00 €

Plan de financement envisagé :

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	8 594 760,00 €	montant TTC :	9 067 471,80 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	680 000,00 €		
	EPCI :	320 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	6 485 860,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	802 900,00 €		
	ANRU :	306 000,00 €		
Dont prêts :	PRETS :	5 428 960,00 €		
	PRET CDC :			
	PRET BONIFIE AL :	802 900,00 €		
Commentaires particuliers, le cas échéant :				

Le bénéficiaire, représenté par : **Jeanine FIALON**
 atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à Marseille

le 24/08/2017

Signature

**Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) LOGIREM	Intitulé de l'opération Train Bleu - Construction neuve de 13 PLAI - 107 RUE LONGUE DES CAPUCINS - 13001 MARSEILLE
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant) 1211	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 322-6013056-31-0001-002

Objectifs et contenu de l'opération**Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :**

L'immeuble se situe en centre-ville à proximité immédiate de la Gare et de tous les services urbains : transport, enseignement, commerces, services publics. Ce périmètre est en plein renouvellement avec de nombreux dispositifs (ZAC Saint Charles, PIG Euromed) visant à améliorer le cadre de vie et les espaces publics, ainsi qu'à favoriser les échanges multimodaux en entrée de ville.

L'immeuble de 41 logements est situé dans le 1er arrondissement, quartier Belsunce, à l'angle du boulevard Charles Nedelec et de la rue Longue des Capucins. Il s'élève à plus de huit étages et comprend quatre sous-sols (90 emplacements de parkings) et deux commerces en pied d'immeuble.

Des travaux de remise en état sont nécessaires pour répondre à l'obsolescence de certains composants : changement des convecteurs électriques, entretien des ascenseurs, remplacement des équipements collectifs : VMC, relevage, et remise en peinture des logements. Par ailleurs, des balcons doivent être repris suite à l'apparition de fissure en façade.

Ce produit est très attractif pour les familles qui souhaitent se rapprocher de l'université, des commerces et transports en communs.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 818 E NUMERO 221	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique) L'immeuble a été édifié au sein de la ZAC Saint Charles. Cette Zac se trouve dans le périmètre ANRU Centre Nord et à proximité du projet Euroméditerranée. La parcelle est hors périmètre QPV et faisait partie des ex-ZUS.
Commune de rattachement Marseille 15ème arrondissement	
Quartier de rattachement de l'opération 13055 Marseille 15ème arrondissement 6013056 La Savine	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :			
Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	3
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués :	13	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	Cet immeuble est situé au cœur de la Ville de Marseille, dans un quartier en pleine reconversion, regroupant les principales administrations. La proximité de la Gare Saint-Charles représente un réel atout en termes de mobilité (train TER, Métro, Bus, tramway).
dont en PLUS :			
dont en PLAI :	13		
Nombre de bâtiments :	2	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	8 et 3 étages		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé :		
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2017
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	2 semestre(s)	
Commentaires 30 décembre 2016 : Signature de l'acte de vente Janvier-Septembre 2017 : Travaux Septembre 2017 : Commercialisation		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :
 Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :
 Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :			
PLAI :	110 800,00 €	117 000,00 €	227 800,00 €
Total :	110 800,00 €	117 000,00 €	227 800,00 €

Plan de financement envisagé :

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 082 895,00 €	montant TTC :	2 197 456,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	130 000,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 725 095,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	110 800,00 €		
	ANRU :	117 000,00 €		
Dont prêts :	PRETS :	1 523 995,00 €		
	PRET CDC :			
	PRET BONIFIE AL :	110 800,00 €		
Commentaires particuliers, le cas échéant :				

Le bénéficiaire, représenté par : **Jeanine FIALON**
 atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à **Marseille**

le **23/082017**

Signature

**Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) ERILIA	Intitulé de l'opération Démolition tour K - 92 logements (y compris MOUS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant) 18	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 322-6013051-21-0002-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : Démolition d'une tour de 92 logements pour permettre la réalisation de la première phase du projet de renouvellement urbain, avec la création d'un axe est-ouest de désenclavement et la création d'un espace central qualitatif au niveau du Boulevard Barnier. A noter, des frais d'éviction commerciale sont prévus à l'attention des commerces en place en pied de tour.
--

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération La Castellane - Boulevard Barnier Commune de rattachement Marseille 15ème arrondissement, Marseille 16ème arrondissement Quartier de rattachement de l'opération 13055 Marseille 15ème arrondissement, Marseille 16ème arrondissement 6013051 La Situation Dans QPV	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique) Pilote : Direction du Développement, de la Promotion et du Renouvellement Urbain. Instance de suivi technique : groupe technique interne, avec point d'avancement et organisation transverse avec l'Equipe projet du PRU.
--	---

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :			
Nature des logements démolis :	LLS	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	
Période de construction des bâtiments à démolir :			
Nombre de LLS concernés :	92	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Voirie et espace public
Nombre de ménages à reloger :	80		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres à démolir :	2	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	2011
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres à démolir :	oui	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	Relogement en cours
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	en cours d'analyse		

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé			14/08/2015		
			Semestre		Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :			S1		2016
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :			12 semestre(s)		
Commentaires					

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
 Localisation :
 Autre (nombre de loyers mensuels moyens quittancés en cas de prise en compte d'une indemnité pour pertes d'exploitation, date de prise en compte des relogements, ...) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	4 543 640,84 €
Montant des recettes retenues :	- €
Assiette subventionnable (déficit) :	4 543 640,84 €
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	70%
Majoration du taux de subvention (validation CE/DG) lorsque le projet porte des ambitions fortes en matière de qualité : du programme urbain réalisé suite aux démolitions, du relogement, de la reconstitution de l'offre :	0%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile engagés dans un plan avec la caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS) :	0%
TAUX DE SUBVENTION RETENU	70%
MONTANT DE LA SUBVENTION	3 180 548,58 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	4 786 205,64 €	montant TTC :	5 506 418,60 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 605 657,05 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	3 180 548,58 €		
Dont prêts :	PRETS :			
	PRET CDC :			
	PRET BONIFIE AL :			
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Le bénéficiaire, représenté par : **Bernard RANVIER**
 atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à **MARSEILLE**

le

Signature

**Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) HLM DE MARSEILLE STE NOUV	Intitulé de l'opération DEMOLITION FOYER MARYLISE
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant) Démolition de la Marylise - I.9	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 322-6013038-21-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : « Description des caractéristiques de l'opération faisant l'objet de la contractualisation. Niveau de précision à apprécier entre l'ANRU et le PP en fonction du projet et de la maturité de l'opération. Préciser si le cas échéant si l'opération fait l'objet d'une convention PIA » A ce jour, l'immeuble est vide et libre de toute location depuis le 1er Avril 2013. Il fait l'objet d'un contrat de sécurisation physique par la Société SITEX sous forme de panneaux métalliques anti-intrusion et de contrôle par caméras reliées à un centre de surveillance, et cela afin d'éviter les squats. Celui-ci fait l'objet d'effractions régulières, de départs de feu volontaires, de tentatives de squats, etc. Les abords et l'accès au bâtiment (terrain ville) sont le lieu de décharges illégales et cela malgré de nombreux ramassages. Etant situé sur les hauteurs de la cité (à l'abri des regards), le bâtiment se dégrade à vive allure. Il devient donc urgent de le démolir. Démolition du bâtiment pour permettre à la métropole et à la Ville d'aménager une desserte publique dans Air Bel : voirie et mode doux desservant les équipements (école, primaire, maternelle, crèche, terrain multisport) et le futur parc des Restanques aménagé par la Ville sur l'emplacement de l'ancienne Marylise. Au vu du caractère très spécifique de l'opération de démolition, dont le relogement est terminé et pour laquelle les pertes d'exploitation sont nulles, la VNC sera prise en référence à la date du CE validant l'opération (12/12/2016) soit une VNC au 31/12/2016

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération Traverse des Faienciers et Chemin de la Parette 13011 MARSEILLE Commune de rattachement Marseille 11ème arrondissement, Marseille 12ème arrondissement, Marseille 10ème Quartier de rattachement de l'opération 13055 Marseille 11ème arrondissement, Marseille 12ème arrondissement, Marseille Situation Dans QPV	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique) « La Marylise » est située Traverse des Faienciers et Chemin de la Parette dans le 11ème arrondissement de Marseille, en plein cœur d'Air Bel.
--	--

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :			
Nature des logements démolis :	Foyers-résidences	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	Section A n° 52
Période de construction des bâtiments à démolir :	1981		
Nombre de LLS concernés :	74	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	Démolition du bâtiment pour permettre à la métropole et à la Ville d'aménager une desserte publique dans Air Bel : voirie et mode doux desservant les équipements (école, primaire, maternelle, crèche, terrain multisport) et le futur parc des Restanques aménagé par la Ville sur l'emplacement de l'ancienne Marylise.
Nombre de ménages à reloger :	0		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres à démolir :	0	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres à démolir :	0	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :			

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé			12/12/2016		
			Semestre		Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :			S2		2017
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :			1 semestre(s)		
Commentaires					

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention : 70%

Localisation : MARSEILLE 13011

Autre (nombre de loyers mensuels moyens quittancés en cas de prise en compte d'une indemnité pour pertes d'exploitation, date de prise en compte des relogements, ...) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 601 863,13 €
Montant des recettes retenues :	- €
Assiette subventionnable (déficit) :	1 601 863,13 €
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	40%
Majoration du taux de subvention (validation CE/DG) lorsque le projet porte des ambitions fortes en matière de qualité : du programme urbain réalisé suite aux démolitions, du relogement, de la reconstitution de l'offre :	0%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile engagés dans un plan avec la caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS) :	0%
TAUX DE SUBVENTION RETENU	40%
MONTANT DE LA SUBVENTION	640 000,00 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 577 248,13 €	montant TTC :	1 737 258,13 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	937 248,13 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	640 000,00 €		
Dont prêts :	PRETS :			
	PRET CDC :			
	PRET BONIFIE AL :			
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Le bénéficiaire, représenté par : STEPHANE BONNOIS
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à MARSEILLE

le 02/06/2017

Signature

**Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle**

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) EPAEM	Intitulé de l'opération Les Crottes aménagement traverse Bachas, voiries, terrains de sport, traverse Gauchet
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 322-6013032-24-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération**Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :**

Inscription dans les grands enjeux du quartier :
Les opérations qu'il est proposé de lancer sont des invariants du projet urbain et nécessaire dès 2016/2017 car parallèles au lancement de la ZAC Littorale (poursuite Smartseille/Allar et AMI XXL) et des aménagements provisoires du Parc Bougainville (livraison 2017).
Il est proposé de lancer les opérations du Temps 1, les temps 2 et 3 seront ensuite réalisés à la signature de la future convention NPNRU.
L'ambition du premier temps est de proposer des mesures de très court terme, ciblées sur des lieux et des dysfonctionnements identifiés afin de montrer rapidement les signes du changement.

Objectifs :

Lutter contre le sentiment d'insécurité véhiculé le long de cette voie recouverte par l'infrastructure aérienne du métro et bordée par le faisceau ferroviaire du Canet.
Voie très utilisée, lien depuis le Canet, la Cabucelle et les Crottes vers le Pôle multimodaux Bougainville et Gèze.
Améliorer l'accès aux équipements pour les habitants des noyaux villageois alentours des Crottes : seul lien piéton entre le Canet et les Crottes.

Description des sous opérations :

Aménagement Traverse Bachas : terrains de sport, voirie, escalier vers passerelle Gauchet
- Installation de terrains de sport (street basket) sous l'ouvrage métro afin d'y diversifier les usages
- Accès à la passerelle Gauchet requalifié et mis en scène, installation d'un éclairage nocturne sécuritaire

Requalification Passerelle piétons Crottes-Canet :

Installation d'un éclairage nocturne sécuritaire
Balisage du parcours entre le Canet et les Crottes : signalétique
Animation par la couleur : street Art

Aménagement de la Traverse Gauchet**Localisation de l'opération**

Adresse ou périmètre de l'opération	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique) Traverse du Bachas – 13015 Passerelle Gauchet enjambant le faisceau ferroviaire Canet Impasse Gauchet – 13014
Commune de rattachement Marseille 3ème arrondissement, Marseille 1er arrondissement, Marseille 2ème arrondissement	Pilotage de l'étude: Direction de l'Habitat et du Renouvellement urbain d'Euroméditerranée, en association avec la Direction de projet territoriale de MRU, la DDTM, la Ville de Marseille et la Métropole d'Aix-Marseille
Quartier de rattachement de l'opération 13055 Marseille 3ème arrondissement, Marseille 1er arrondissement, Marseille 2ème arrondissement 6013032 Centre Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :			
Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil réglementaire :	
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	
Démarche ou certification pour qualité environnementale :		Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :			

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé :			12/12/2016	
			Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :			S2	2018
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :			4 semestre(s)	
Commentaires				

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention maximal :

Localisation :

Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	507 250,00 €
Montant des recettes retenues :	- €
Assiette subventionnable (déficit) :	507 250,00 €
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	50%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	0%
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	50%
MONTANT DE LA SUBVENTION :	253 625,00 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	507 000,00 €	montant TTC :
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE : EPCI : DEPARTEMENT : REGION : BAILLEUR : CDC : EUROPE : ANAH : AUTRE : ANRU :		
Dont prêts :	PRETS : PRET CDC : PRET BONIFIE AL :		
Commentaires particuliers, le cas échéant			

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) MARSEILLE HABITAT	Intitulé de l'opération Micro-crèche 61-63 Rue d'Aubagne 13001 Marseille
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant) Investissements - I.14	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 322-6013032-37-0002-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : Le quartier Noailles, situé en Quartier Politique de la Ville dans l'hyper centre de Marseille se caractérise par une densité importante du bâti avec une quasi absence de cœur d'îlot, une absence totale d'espaces verts, de respiration, d'aires de jeux pour enfants et un manque de places urbaines qualifiées. Pour autant, ce quartier qui comptabilise un nombre d'enfants et de jeunes plus important que dans le reste du 1er arrondissement, ne possède aucun équipement public (absence d'écoles publiques, d'accueil petite enfance et d'équipement social). Objectif : développer un lieu d'accueil de la petite enfance dans un secteur qui en est peu pourvu, en cohérence avec le contrat de ville Après 3 ans de recherches de foncier, Marseille Habitat, dans le cadre de la concession Eradication de l'Habitat Indigne, a trouvé un immeuble situé 61-63 rue d'Aubagne, au cœur du quartier, et permettant d'obtenir une surface utile de 120m² et une cour de 30m², soit une capacité d'accueil de 10 places.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 61-63 Rue d'Aubagne - 13001 Marseille Commune de rattachement Marseille 3ème arrondissement, Marseille 1er arrondissement, Marseille 2ème arro Quartier de rattachement de l'opération 13055 Marseille 3ème arrondissement, Marseille 1er arrondissement, Marseille 2ème arro 6013032 Centre Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès Situation Dans QPV	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
---	--

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :			
Programme de l'équipement :	Micro crèche d'une surface de 116m² et petite cour de 30m² soit 10 places.	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, ...) :	
Public concerné par l'équipement :	Petite enfance	Modalités de gestion et de fonctionnement :	
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	Acquisition foncière achevée - financeurs rencontrés - architecte missionné -	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	146,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports ...) :	
Nature d'intervention :	création d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	
Localisation de l'équipement :	Cœur de quartier	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	

Calendrier contractuel

--

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé :	12/12/2016
	Semestre
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	3 semestre(s)
Année 2017	
Commentaires	

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :
 Localisation :
 Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : mobilier indissociable de l'équipement de proximité, frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Assiette subventionnable :	361 460,00 €
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	50%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	0%
Taux de subvention retenu :	50%
MONTANT DE LA SUBVENTION :	180 730,00 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	361 460,00 €	montant TTC :	427 104,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	60 730,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	120 000,00 €		
	ANRU :	180 730,00 €		
Dont prêts :	PRETS :			
	PRET CDC :			
	PRET BONIFIE AL :			
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
 atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) COMMUNE DE MARSEILLE	Intitulé de l'opération Centre social Noailles - Tranche 1 - rue d'Aubagne/ Grand Centre Ville
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 322-6013032-37-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : Situé dans le 1er arrondissement de Marseille, entre la gare St-Charles et le Vieux Port, le quartier Noailles bénéficie d'une position stratégique de carrefour au sein de l'hyper centre marseillais. Identifié comme le plus dense de la Ville, le quartier Noailles est caractérisé par : • un espace contraint dont la morphologie urbaine génère des conditions d'habitat difficiles (absence fréquente de cœur d'îlot et de couvert végétal, exiguïté des rues et rareté des espaces publics) • une activité commerciale intense avec forte représentation des commerces de bouche • de nombreux conflits d'usages et des difficultés de gestion urbaine de proximité • une vacance résidentielle élevée et une importante dégradation du bâti • un fort déficit d'équipements publics de proximité Le quartier Noailles est constitué de 5 pôles à traiter dans le cadre de l'Opération Grand Centre Ville, Noailles Capucins, Saint Louis Delacroix, Bedarrides, Ventre Lieutaud et Arc Palud. Après une première réflexion pré-opérationnelle menée en mai 2012 sur l'ensemble des 5 pôles du secteur Noailles, la SOLEAM a confié une étude urbaine multi thématique à une équipe pluridisciplinaire d'architectes, urbanistes, sociologues, experts immobiliers ayant pour objectif, à partir d'un diagnostic urbain, de définir un projet d'aménagement d'ensemble et de proposer des orientations d'interventions déclinées sous la forme d'un plan guide d'actions à 5, 10 et 15 ans. Les grandes orientations du plan guide portent sur les domaines de l'habitat, du traitement des espaces publics, la gestion de proximité, la dynamique commerciale. Les axes d'intervention sont les suivants : ➤ Intervenir sur l'habitat, l'espace public et relier le quartier à la ville par une mise en valeur des entrées « les portes » ➤ Libérer l'espace public de la voiture à travers des actions sur la circulation et le stationnement ➤ Requalifier les espaces publics remarquables ➤ Repenser la gestion urbaine de proximité (déchets et livraisons) ➤ Créer des équipements publics notamment en direction des jeunes Face au manque d'équipements publics en direction de la jeunesse il est prévu la création d'un équipement socio culturel à vocation intergénérationnelle sur deux sites distincts complémentaires et identifiés. Les locaux situés à l'intérieur du Domaine Ventre sont prévus pour accueillir plus spécifiquement des mineurs de la tranche d'âge 6-12 ans, l'immeuble situé au 44, rue d'Aubagne proposant un accueil collectif de mineurs de la tranche d'âge 12-18 ans et des bureaux d'accueil individualisé à destination des jeunes.	
--	--

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 44 rue d'Aubagne 13001 Marseille /Section B/ Parcelles n°77 et 13/15 rue de l'Arc Section B parcelles n°75, 74 Commune de rattachement Marseille 3ème arrondissement, Marseille 1er arrondissement, Marseille 2ème arro Quartier de rattachement de l'opération 13055 Marseille 3ème arrondissement, Marseille 1er arrondissement, Marseille 2ème arro 6013032 Centre Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès Situation Sélectionner le territoire	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
--	--

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :			
Programme de l'équipement :		Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, ...) :	
Public concerné par l'équipement :		Modalités de gestion et de fonctionnement :	
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :		Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	541,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports ...) :	
Nature d'intervention :	création d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	
Localisation de l'équipement :		Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé :		12/12/2016
		Semestre
		Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2016
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	12 semestre(s)	
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : mobilier indissociable de l'équipement de proximité, frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Assiette subventionnable :	1 060 000,00 €
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	50%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	0%
Taux de subvention retenu :	50%
MONTANT DE LA SUBVENTION :	530 000,00 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 060 000,00 €	montant TTC :	1 272 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	402 000,00 €	ATTENTION: Plan de financement à équilibrer sur le coût de l'opération HT	
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :	64 000,00 €		
	REGION :	64 000,00 €		
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	530 000,00 €		
Dont prêts :	PRETS :			
	PRET CDC :			
	PRET BONIFIE AL :			
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage (MO) COMMUNE DE MARSEILLE	Intitulé de l'opération Centre social Noailles - Tranche 2 - Domaine Ventre/ Grand Centre Ville
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	N° identifiant ANRU (IDTOP - donné par AGORA PNRU) 322-6013032-37-0001-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble : Situé dans le 1er arrondissement de Marseille, entre la gare St-Charles et le Vieux Port, le quartier Noailles bénéficie d'une position stratégique de carrefour au sein de l'hyper centre marseillais. Identifié comme le plus dense de la Ville, le quartier Noailles est caractérisé par : • un espace contraint dont la morphologie urbaine génère des conditions d'habitat difficiles (absence fréquente de cœur d'îlot et de couvert végétal, exiguïté des rues et rareté des espaces publics) • une activité commerciale intense avec forte représentation des commerces de bouche • de nombreux conflits d'usages et des difficultés de gestion urbaine de proximité • une vacance résidentielle élevée et une importante dégradation du bâti • un fort déficit d'équipements publics de proximité Le quartier Noailles est constitué de 5 pôles à traiter dans le cadre de l'Opération Grand Centre Ville, Noailles Capucins, Saint Louis Delacroix, Bedarrides, Ventre Lieutaud et Arc Palud. Après une première réflexion pré-opérationnelle menée en mai 2012 sur l'ensemble des 5 pôles du secteur Noailles, la SOLEAM a confié une étude urbaine multi thématique à une équipe pluridisciplinaire d'architectes, urbanistes, sociologues, experts immobiliers ayant pour objectif, à partir d'un diagnostic urbain, de définir un projet d'aménagement d'ensemble et de proposer des orientations d'interventions déclinées sous la forme d'un plan guide d'actions à 5, 10 et 15 ans. Les grandes orientations du plan guide portent sur les domaines de l'habitat, du traitement des espaces publics, la gestion de proximité, la dynamique commerciale. Les axes d'intervention sont les suivants : ➤ Intervenir sur l'habitat, l'espace public et relier le quartier à la ville par une mise en valeur des entrées « les portes » ➤ Libérer l'espace public de la voiture à travers des actions sur la circulation et le stationnement ➤ Requalifier les espaces publics remarquables ➤ Repenser la gestion urbaine de proximité (déchets et livraisons) ➤ Créer des équipements publics notamment en direction des jeunes Face au manque d'équipements publics en direction de la jeunesse il est prévu la création d'un équipement socio culturel à vocation intergénérationnelle sur deux sites distincts complémentaires et identifiés. Les locaux situés à l'intérieur du Domaine Ventre sont prévus pour accueillir plus spécifiquement des mineurs de la tranche d'âge 6-12 ans, l'immeuble situé au 44, rue d'Aubagne proposant un accueil collectif de mineurs de la tranche d'âge 12-18 ans et des bureaux d'accueil individualisé à destination des jeunes.	
--	--

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 14,16 rue Moustier 13001 Marseille /Section B/ Parcelles n°322, 246, 247, 248, 251 Commune de rattachement Marseille 3ème arrondissement, Marseille 1er arrondissement, Marseille 2ème arro Quartier de rattachement de l'opération 13055 Marseille 3ème arrondissement, Marseille 1er arrondissement, Marseille 2ème arro 6013032 Centre Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès Situation Sélectionner le territoire	Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers (si nécessaire, annexer un document cartographique)
--	--

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques : Programme de l'équipement :		Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, ...) :	
Public concerné par l'équipement :		Modalités de gestion et de fonctionnement :	
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :		Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	785,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports ...) :	
Nature d'intervention :	création d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	
Localisation de l'équipement :		Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé :		12/12/2016
		Semestre
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :		S2
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :		12 semestre(s)
Année		
2016		
Commentaires		

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : mobilier indissociable de l'équipement de proximité, frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Assiette subventionnable :	2 714 000,00 €
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	50%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	0%
Taux de subvention retenu :	50%
MONTANT DE LA SUBVENTION :	1 357 000,00 €

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 714 000,00 €	montant TTC :	3 256 800,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	1 031 000,00 €	ATTENTION: Plan de financement à équilibrer sur le coût de l'opération HT	
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :	163 000,00 €		
	REGION :	163 000,00 €		
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	1 357 000,00 €		
Dont prêts :	PRETS :			
	PRET CDC :			
	PRET BONIFIE AL :			
Commentaires particuliers, le cas échéant				

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

7. Tableau financier des opérations physiques relatif au protocole de préfiguration.

La présentation de chaque opération figure dans les fiches opérations élaborées et validées pour la saisie Agora.

PLAN DE FINANCEMENT - FAF prévisionnelle

M. PROTOCOLE : 322										CONTRIBUTIONS										PRETS										EQUIPEMENT									
ZONE INTERVENTION										LOCALISATION										PRETS										EQUIPEMENT									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération									
N° de l'opération										N° de l'opération										N° de l'opération																			

8. Planning de réalisation et tableau général détaillé des actions du programme de travail.

Protocole de préfiguration NPNRU - MARSEILLE
 Planning prévisionnel et Tableau financier général du programme de travail (Plan de financement prévisionnel sur le HT)

	Tableau financier Mise à jour : 27/09/2017	Porteur	T.Ferme inscrite au protocole K€ HT	T.Ferme inscrite au protocole K€ TTC	Démarrage	T.Cond. dans les conventions à venir	ANRU Calcul sur HT	%	ANAH Calcul sur HT	%	CDC Calcul sur HT	%	CR sur HT	%	CD sur HT	%	AMP sur HT	%	VdM sur HT	%	Bailleurs sur HT	%	Autres sur HT
A	Etudes transversales thématiques																						
A1-B7	Stratégies patrimoniale et de peuplement / marché immobilier et diversification	AMP	480	576	2017 S2	6	240	50%									161	34%	69	14%			10
A2	Coordination copropriétés	AMP	300	360	2017 S2	6			150	50%							150	50%		0%			
A3	AMO Projets durables	AMP	240	288	2017 S2	6					120	50%					84	35%	36	15%			
A4	AMO Sécurité	MRU	240	288	2017 S2	6	120	50%										0%	120	50%			
A5	Mise en place et suivi outils de pilotage et coordination (hors investissements)	MRU	120	144	2017 S2	6	60	50%									60	50%		0%			
A6	Stratégie de concertation et de communication	AMP	150	180	2017 S2	5	75	50%									53	35%	23	15%			
A7-B8	GUP / Méthode et organisation	AMP	300	360	2018 S1	2	150	50%									105	35%	45	15%			
	TOTAL Etudes transversales thématiques		1 830	2 196			645	35%	150	8%	120	7%	0	0	0		613	33%	293	16%	0		10

B	Etudes par grands secteurs / Stratégies urbaines																						
B1	Dynamiques urbaines / programmation par grand secteur	AMP	250	300	2017 S2	6		125	50%								88	35%	38	15%			
B2a	Potentiele de développement économique	AMP	250	300	2018 S1	2					125	50%					88	35%	38	15%			
B2b	Développement de l'économie et de l'emploi lié à l'industrie navale	AMP	70	84	2018 S1	2					35	50%					25	35%	11	15%			
B3	Optimisation des équipements et services publics, mutualisations	Ville	320	384	2017 S2	6		160	50%										160	50%			
B4	Enjeux de mobilité propres aux quartiers en NPNRU	AMP	280	336	2018 S1	6	140	50%									140	50%					
	SECTEUR GRAND CENTRE VILLE - GPMM																						
B5-B6	Coherence et programmation des projets Grand Centre Ville - GPMM	AMP	650	780	2018 S1	5	200	31%			125	19%					228	35%	98	15%			
B9	Concertation communication Secteur Grand Centre Ville - GPMM	MRU	120	144	2018 S1	2	60	50%									42	35%	18	15%			
	TOTAL Etudes par grands secteurs		1 940	2 328			685	35%	0		285	15%	0	0	0		609	31%	361	19%	0		0
I.1	Maisons mobiles du projet - 3 projets (La Castellane, Frais Vallon, Grand St Barthélémy)	MRU	390	468	2018 S2	8	150	38%	0		0		0		0		168	43%	72	18%	0		0

CA	SECTEUR CADRAN NORD-EST L2																						
	Frais Vallon / La Rose / Petit séminaire																						
CA1	Etudes urbaines et sociales Frais Vallon La Rose Petit Séminaire	MRU	350	420	2017 S1	4	150	175	50%								100	29%	53	15%	23	6%	
CA2	Diagnostic social et patrimonial bailleurs Frais Vallon La Rose Petit Séminaire	HMP	50	60	2017 S2	2	25	50%									15	30%		0%	10	20%	
CA2	Diagnostic social et patrimonial bailleurs Frais Vallon La Rose Petit Séminaire	13H	50	60	2017 S2	2	25	50%									15	30%		0%	10	20%	
CA3	Copropriété le Parc de la Rose : Etude pré opérationnelle	AMP	100	120	2019 S1	2			50	50%	20	20%					15	15%	15	15%			
CA4	Concertation / communication Frais Vallon La Rose Petit Séminaire	MRU	50	60	2017 S2	3	50	25	50%								18	35%	8	15%			
	SOUS-TOTAL		600	720			200	250	42%	50	8%	20	3%	100	17%		115	19%	45	8%	20	3%	
	St Paul / Corot / Villecroze / Rougny / Malpassé / Oliviers / Liliàs																						
CA5	Etudes urbaines et sociales St Paul Corot et Villecroze, Malpassé, Oliviers, Liliàs	MRU	250	300	2017 S2	4		125	50%					100			18	7%	8	3%			
CA6	Diagnostic social et patrimonial bailleurs Oliviers, Liliàs Mimosas et Bellevue	HMP	50	60	2017 S2	4	25	50%									15	30%		0%	10	20%	
CA6	Diagnostic social et patrimonial bailleurs Oliviers, Liliàs Mimosas et Bellevue	13H	50	60	2017 S2	4	25	50%									15	30%		0%	10	20%	
CA7a	AMO PDS Corot - Phase élaboration du PDS	MRU	250	300	2017 S2	4			125	50%	50	20%					53	21%	23	9%			
CA7b	AMO PDS Corot - Phase suivi animation du PDS – 1ere année	AMP	150	180	2019 S2	2			75	50%	30	20%					32	21%	14	9%			
CA8	Concertation / communication St Paul / Corot / Villecroze / Rougny / Malpassé / Oliviers / Liliàs	MRU	50	60	2017 S2	4	50	25	50%								18	35%	8	15%			
	SOUS-TOTAL		800	960			50	200	25%	200	25%	80	10%	100	13%		149	19%	51	6%	20	3%	
	Le grand Saint Barthélémy																						
CA9	Architecte urbaniste et programmistte du projet Grand Saint Barthélémy	MRU	150	180	2017 S2	4	50	75	50%					75			0		0				

Protocole de préfiguration NPNRU - MARSEILLE
 Planning prévisionnel et Tableau financier général du programme de travail (Plan de financement prévisionnel sur le HT)

	Tableau financier Mise à jour : 27/09/2017	Porteur	T.Ferme inscrite au protocole K€ HT	T.Ferme inscrite au protocole K€ TTC	Démarrage	Durée	T.Cond. dans les conventions à venir	ANRU Calcul sur HT	%	ANAH Calcul sur HT	%	CDC Calcul sur HT	CR sur HT	%	CD sur HT	%	AMP sur HT	%	VdM sur HT	%	Bailleurs sur HT	%	Autres sur HT
CA10	Le Mail : Etude pré-opérationnelle sur le Grand Mail, le Gardian, le Mail G, et sur les commerces	AMP	100	120	2018 S1	3				50	50%	20	20%				15		15				
CA11	Concertation / communication Grand St Barthélemy	MRU	50	60	2017 S2	3	50	25	50%								18	35%	8	15%			
	SOUS-TOTAL		300	360			100	100	33%	50	17%	20	7%	75	25%		33	11%	23	8%			
	Les Rosiers																						
CA12	Les Rosiers : bilan plan de sauvegarde et étude pré-opérationnelle	AMP	100	120	2020 S1	2				50	50%	20	20%				15	15%	15	15%			
	SOUS-TOTAL		100	120						50	50%	20	20%				15	15%	15	15%			
	La Maurelette (PRIR) - Résidence les Aygaldades (PRIR) - Bassens / Visitation (PRIR) + Jean-Jaures																						
CA13	Etudes urbaines et sociales PRIR secteur Cadran Nord-Est L2	MRU	150	180	2019 S1	3	50	75	50%			75					0	0%	0	0%			
CA14	La Maurelette : Diagnostic pour une stratégie d'intervention	AMP	100	120	2020 S1	2				50	50%	20	20%				15	15%	15	15%			
CA15	Concertation / communication PRIR cadran Nord-Est L2	MRU	40	48	2019 S1	3	40	20	50%								14	35%	6	15%			
	SOUS-TOTAL		290	348			90	95	33%	50	17%	20	7%	75	26%		29	10%	21	7%			
	TOTAL SECTEUR CADRAN NORD-EST L2		2 090	2 508			440	645	31%	400	19%	160	8%	350	17%	0	341	16%	155	7%	40	2%	0

CB	SECTEUR HOPITAL NORD - ST ANTOINE - MOUREPIANE																						
	Solidarité / Kalliste / La Granière																						
	La Savine / Vallon des Tuves																						
CB1	Etudes urbaines et sociales Solidarité à Savine	MRU	500	600	2018 S1	6		250	50%			140					77	15%	33	7%			
CB2	La Granière : Diagnostic de gestion de la copropriété	AMP	100	120	2018 S1	2				50	50%	20	20%				15	15%	15	15%			
CB3a	AMO PDS Kallisté - Audit énergétique	MRU	40	48	2018 S1	2				20	50%	20	50%										
CB3a bis	AMO PDS Kallisté - Expertises complémentaires phase élaboration du PDS	MRU	80	96	2018 S1	2		40	50%								28	35%	12	15%			
CB3b	AMO PDS Kallisté - Phase suivi animation du PDS – 1ere année	AMP	150	180	2019 S1	2				75	50%	30	20%				32	21%	14	9%			
CB4	Concertation communication Solidarité	MRU	50	60	2018 S1	2		25	50%								18	35%	8	15%			
CB5	Accompagnement de la transition à la Savine	MRU	200	240	2017 S2	6		100	50%					50			35	18%	15	8%			
	SOUS-TOTAL		1 120	1 344			0	415	37%	145	13%	70	6%	190	17%		204	18%	96	9%			
	Saint Antoine / La Bricarde / La Castellane																						
CB6	Complément études urbaines et sociales Bricarde-Castellane	MRU	350	420	2017 S2	6	200	175	50%			100	29%				53	15%	23	6%			
CB7	Diagnostic social et patrimonial bailleurs Etude technique / Etude peuplement Castellane	Erilia	300	360	2017 S2	5		150	50%								63	21%	27	9%	60	20%	
CB8	Diagnostic social et patrimonial bailleurs Etude technique / Etude peuplement Bricarde	Logirem	200	240	2017 S2	5		100	50%								42	21%	18	9%	40	20%	
CB9	Concertation / communication St Antoine / La Bricarde / La Castellane	MRU	100	120	2017 S2	2		50	50%								35	35%	15	15%			
CB15	Etude de programmation centre social de La Castellane	Erilia	80	96	2017 S2	2		40	50%										40	50%			
	SOUS-TOTAL		1 030	1 236			200	515	50%			100	10%				193	19%	123	12%	100	10%	
	Consolat / Mirabeau (PRIR)						Consolat / Mirabeau																
CB10	Etudes urbaines et sociales Consolat - Mirabeau	MRU	150	180	2018 S2	3		75	50%			35	23%				28	19%	12	8%			
CB11	Résidence Consolat : Etude pré-opérationnelle copropriété	AMP	100	120	2019 S1	2				50	50%	20	20%				15	15%	15	15%			
CB12	GUSP renforcée 2017-2018 Consolat-Mirabeau	MRU	50	60	2018 S1	4		25	50%								18	35%	8	15%			
CB13	Concertation / communication Consolat Mirabeau	MRU	50	60	2018 S1	3	50	25	50%								18	35%	8	15%			
	SOUS-TOTAL		350	420			50	125	36%	50	14%	20	6%	35	10%		78	22%	42	12%			
	Campagne Lévêque (PRIR)						Campagne Lévêque																
CB14	Etudes urbaines et sociales Campagne Lévêque	MRU	150	180	2018 S1	4	50	75	50%			35	23%				28	19%	12	8%			
	SOUS-TOTAL		150	180			50	75	50%			35	23%				28	19%	12	8%			

Protocole de préfiguration NPNRU - MARSEILLE
 Planning prévisionnel et Tableau financier général du programme de travail (Plan de financement prévisionnel sur le HT)

	Tableau financier Mise à jour : 27/09/2017	Porteur	T.Ferme inscrite au protocole K€ HT	T.Ferme inscrite au protocole K€ TTC	Démarrage	Durée	T.Cond. dans les conventions à venir	ANRU Calcul sur HT	%	ANAH Calcul sur HT	%	CDC Calcul sur HT	%	CR sur HT	%	CD sur HT	%	AMP sur HT	%	VdM sur HT	%	Bailleurs sur HT	%	Autres sur HT
	TOTAL SECTEUR HOPITAL NORD-ST ANTOINE-MOUREPIANE		2 650	3 180			300	1 130	43%	195	7%	90	3%	360	14%	0	10%	503	19%	273	10%	100	4%	0

CC	SECTEUR SUD-VALLEE DE L'HUVEAUNE																						
	Air-Bel																						
CC1	Etudes urbaines et sociales Air Bel /compléments																						
CC2	Etudes techniques préalables / Faisabilité réhabilitations restructurations Air Bel																						
	TOTAL SECTEUR SUD-VALLEE DE L'HUVEAUNE																						

CD	SECTEUR GRAND CENTRE VILLE - GPMM																						
	Grand Centre Ville / Le Canet																						
CD1	Etude Cité des associations Grand Centre Ville	Ville	30	36	2017	S2	2		50%											15	50%		
CD2	Etudes pré-opérationnelles Protocole EHI	AMP	530	636	2017	S2	6			265	50%							265	50%				
CD3	Etude sur les copropriétés Bel Horizon	EPAEM	130	156	2017	S1	2			65	50%	26	20%	31	24%								8
CD4	Consolidation opérations du PNRU1 (Montolieu, Duverger)	EPAEM	100	120	2017	S2	2		50%														50
CD5a	AMO PDS Bellevue - Phase élaboration du PDS	MRU	250	300	2017	S2	4			125	50%	50	20%					53	21%	23	9%		
CD5b	AMO PDS Bellevue - Phase suivi animation du PDS – 1ere année	AMP	150	180	2019	S2	2			75	50%	30	20%					32	21%	14	9%		
CD5c	Etudes sur la copropriété Versailles	EPAEM	100	120	2018	S1			50%														50
CD6	Etudes sur la copropriété Maison Blanche	EPAEM	130	156	2017	S1	2			65	50%	26	20%	31	24%								8
CD7	Etude urbaine et sociale - Le Canet	EPAEM	130	156	2018	S1	3		50%					50	38%								15
	SOUS-TOTAL		1 550	1 860				0	180	12%	595	38%	132	9%	112	7%		349	23%	51	3%		131
	La Cabucelle / Les Crottes																						
CD8	Etude urbaine et sociale La Cabucelle	MRU	150	180	2018	S1	3		50%					50	33%			18	12%	8	5%		
CD9	Diagnostic social et programmation urbaine Briançon Les Crottes	EPAEM	100	120	2017	S2	3		50%														50
	SOUS-TOTAL		250	300				0	125	50%				50	20%			18	7%	8	3%		50
	TOTAL SECTEUR GRAND CENTRE VILLE - GPMM		1 800	2 160				0	305	17%	595	33%	132	7%	162	9%		367	20%	59	3%	0	181

TOTAL ETUDES TERRITORIALISEES			6 840	8 208			840	2 230	33%	1 190	17%	382	6%	972	14%			1 224	18%	492	7%	170	2%	181
TOTAL ETUDES TRANSVERSALES THEMATIQUES ET PAR GRANDS SECTEURS			4 160	4 992			150	1 480	36%	150	4%	405	10%					1 390	33%	726	17%		10	
TOTAL INGENIERIE PROTOCOLE			11 000	13 200			990	3 710	34%	1 340	12%	787	7%	972	9%			2 613	24%	1 217	11%	170	2%	191

0

CONDUITE DE PROJET																								
Pilotage thématique Métropole - 4 postes sur 3 ans																								
Conduite de projet / coordination des études (postes MRU) 2,3 M€/an sur 3 ans + 2016																								
	AMP		1 380	1 380					690	50%								690	50%					
	MRU		9 058	9 058					3 520	39%			720	8%	344	4%	280	3%	3119	34%	926	10%		148

Protocole de préfiguration NPNRU - MARSEILLE
 Planning prévisionnel et Tableau financier général du programme de travail (Plan de financement prévisionnel sur le HT)

	Tableau financier Mise à jour : 27/09/2017	Porteur	T.Ferme inscrite au protocole K€ HT	T.Ferme inscrite au protocole K€ TTC	Démarrage	Durée	T.Cond. dans les conventions à venir	ANRU Calcul sur HT	%	ANAH Calcul sur HT	%	CDC Calcul sur HT	%	CR sur HT	%	CD sur HT	%	AMP sur HT	%	VdM sur HT	%	Bailleurs sur HT	%	Autres sur HT	
I.2	ST Barthélémy AMENAGEMENT Relocalisation local commercial	Logirem	147	155	2017	S2	1	58	58	39%											58	39%	31		
I.3		Logirem	2 009	2 077	2017	S1	6	1 400	1 339	67%											670	33%			
I.4		Logirem	3 379	3 535			20	4 271	1 995	59%									625	18%		384	11%	375	
I.4		Logirem	3 435	3 593			20		2 032	59%									625	18%		403	12%	375	
I.5		Logirem	3 841	4 052	2017	S2	4	750	144	4%									240	6%	240	2 643	69%	574	
I.5		Logirem	2 083	2 197	2017	S1	2		117	6%											130	6%	1 725	83%	111
I.5		Logirem	3 926	4 142	2018	S1	5		72	2%									245	6%	270	7%	3 030	77%	309
I.5		Logirem	1 198	1 264	2017	S1	2		90	8%											100	8%	931	78%	77
I.5		Logirem	1 152	1 206	2018	S1	4		29	2%									190	16%	200	17%	933	81%	0
		Saint Antoine / La Bricarde / La Castellane								SOUS-TOTAL PRÊTS BONIFIES ACTION LOGEMENT														1873	
I.8	Castellane DEMOLITION tour K - 92 logements (y compris MOUS)	Erilia	4 786	5 506	2016	S1	12	3 744	3 181	66%											1 606	34%			
	Air-Bel																								
I.9	Air Bel DEMOLITION Marylise	SNHM	1 577	1 737	2017	S2	1	640	640	41%											937	59%			
	La Cabucelle / Les Crottes																								
I.14	GCV EQUIPEMENT Micro-crèche 61-63 rue d'Aubagne	Marseille Habitat	361	427	2017	S2	3	211	181	50%											60	17%	120		
	Grand Centre Ville / Le Canet																								
I.16	GCV EQUIPEMENT Centre social Noailles Tr.1 44 rue d'Aubagne	Ville	1 060	1 272	2016	S2	12	530	530	50%				64	6%	64	6%			402	38%				
I.17	GCV EQUIPEMENT Centre social Noailles Tr.2 Domaine Ventre	Ville	2 714	3 257	2016	S2	12	1 357	1 357	50%				163	6%	163	6%			1031	38%				
	TOTAL INVESTISSEMENTS PRIORITAIRES OPPC Opérations pré-conventionnées		40 770	44 096				13 215	12 324	30%	0		0	227	1%	227	1%	2 055	5%	3 043	7%	19 866	49%	3 027	

9. Tableau des financements de l'ANAH.

Tableau financier Mise à jour : 27/09/2017		Porteur	T.Ferme Inscrite au protocole Ké HT	T.Ferme Inscrite au protocole Ké TTC	Démarrage	Durée	ANRU Calcul sur HT	%	ANAH Calcul sur HT	%	CDC Calcul sur HT	%	CR sur HT	%	CD sur HT	%	AMP sur HT	%	VdM sur HT	%	Baillleurs sur HT	%	Autres sur HT
A	Etudes transversales thématiques																						
A2	Coordination copropriétés	AMP	300	360	2017	S2	6		150	50%							150	50%		0%			
	TOTAL Etudes transversales thématiques		300	360			0	0%	150	50%	0	0%	0	0	0		150	50%	0	0%	0	0	
CA	SECTEUR CADRAN NORD-EST L2																						
	Frais Valion / La Rose / Petit séminaire																						
CA3	Copropriété le Parc de la Rose : Etude pré opérationnelle	AMP	100	120	2019	S1	2		50	50%	20	20%					15	15%	15	15%			
	SOUS-TOTAL		100	120			0	0%	50	50%	20	20%	0	0%			15	15%	15	15%	0	0%	
	St Paul / Corot / Villecroze / Rougny / Malpassé / Oliviers / Lillas																						
CA7a	AMO PDS Corot - Phase élaboration du PDS	MRU	250	300	2017	S2	4		125	50%	50	20%					53	21%	23	9%			
CA7b	AMO PDS Corot - Phase suivi animation du PDS – 1ere année	AMP	150	180	2019	S2	2		75	50%	30	20%					32	21%	14	9%			
	SOUS-TOTAL		400	480			0	0%	200	50%	80	20%	0	0%			84	21%	36	9%	0	0%	
	Le grand Saint Barthélémy																						
CA10	Le Mail : Etude pré-opérationnelle sur le Grand Mail, le Gardien, le Mail G, et sur les commerces	AMP	100	120	2018	S1	3		50	50%	20	20%					15		15				
	SOUS-TOTAL		100	120			0	0%	50	50%	20	20%	0	0%			15	15%	15	15%			
	Les Rosiers																						
CA12	Les Rosiers : bilan plan de sauvegarde et étude pré-opérationnelle	AMP	100	120	2020	S1	2		50	50%	20	20%					15	15%	15	15%			
	SOUS-TOTAL		100	120					50	50%	20	20%					15	15%	15	15%			
	La Maurelette (PRIR) - Résidence les Aigulades (PRIR) - Bassens / Visitation (PRIR) + Jean-Jaures																						
CA14	La Maurelette : Diagnostic pour une stratégie d'intervention	AMP	100	120	2020	S1	2		50	50%	20	20%					15	15%	15	15%			
	SOUS-TOTAL		100	120			0	0%	50	50%	20	20%	0	0%			15	15%	15	15%			
	TOTAL SECTEUR CADRAN NORD-EST L2		800	960			0	0%	400	50%	160	20%	0	0%	0		144	18%	96	12%	0	0	
CB	SECTEUR HOPITAL NORD - ST ANTOINE - MOUREPIANE																						
	Solidarité / Kalliste / La Granlière																						
	La Savirne / Valion des Tuvés																						
CB2	La Granlière : Diagnostic de gestion de la copropriété	AMP	100	120	2018	S1	2		50	50%	20	20%					15	15%	15	15%			
CB3a	AMO PDS Kallisté - Audit énergétique	MRU	40	48	2018	S1	2		20	50%	20	50%											
CB3b	AMO PDS Kallisté - Phase suivi animation du PDS – 1ere année	AMP	150	180	2019	S1	2		75	50%	30	20%					32	21%	14	9%			
	SOUS-TOTAL		290	348			0	0%	145	50%	70	24%	0	0%			47	16%	29	10%			
	Consolat / Mirabeau (PRIR)																						
CB11	Résidence Consolat : Etude pré-opérationnelle copropriété	AMP	100	120	2019	S1	2		50	50%	20	20%					15	15%	15	15%			
	SOUS-TOTAL		100	120			0	0%	50	50%	20	20%	0	0%			15	15%	15	15%			
	TOTAL SECTEUR HOPITAL NORD-ST ANTOINE-MOUREPIANE		390	468			0	0%	195	50%	90	23%	0	0%	0		62	16%	44	11%	0	0	
CD	SECTEUR GRAND CENTRE VILLE - GPMI																						
	Grand Centre Ville / Le Canet																						
CD2	Etudes pré-opérationnelles Protocole EHI	AMP	530	636	2017	S2	6		265	50%							265	50%					
CD3	Etude sur les copropriétés Bel Horizon	EPAEM	130	156	2017	S1	2		65	50%	26	20%	31	24%								8	
CD5a	AMO PDS Bellevue - Phase élaboration du PDS	MRU	250	300	2017	S2	4		125	50%	50	20%					53	21%	23	9%			
CD5b	AMO PDS Bellevue - Phase suivi animation du PDS – 1ere année	AMP	150	180	2019	S2	2		75	50%	30	20%					32	21%	14	9%			
CD6	Etudes sur la copropriété Maison Blanche	EPAEM	130	156	2017	S1	2		65	50%	26	20%	31	24%								8	
	SOUS-TOTAL		1 190	1 428			0	0%	595	50%	132	11%	62	5%			349	29%	36	3%		16	
	TOTAL SECTEUR GRAND CENTRE VILLE - GPMI		1 190	1 428					595	50%	132	11%	62	5%			349	29%	36	3%		16	
TOTAL ETUDES TERRITORIALISEES																	555	23%	176	7%	0	0%	
TOTAL ETUDES TRANSVERSALES THEMATIQUES ET PAR GRANDS SECTEURS																	150	50%	0	0%		0	
TOTAL INGENIERIE PROTOCOLE																	705	26%	176	7%	0	0%	

10. Tableau des financements de la Caisse des Dépôts.

	Tableau financier Mise à jour : 27/09/2017	Porteur	T Ferme inscrite au protocole Ké HT	T Ferme inscrite au protocole Ké TTC	Démarrage	Durée	T.Cond. dans les conventions à venir	ANRU Calcul sur HT	% Calcul sur HT	% ANAH Calcul sur HT	CDC Calcul sur HT	%	CR sur HT	%	CD sur HT	% AMP sur HT	% VDM sur HT	% Bailleurs sur HT	% Autres sur HT
A	Etudes transversales thématiques																		
A3	AMO Projets durables	AMP	240	288	2017	S2	6				120	50%				84	35%	36	15%
	TOTAL Etudes transversales thématiques		240	288				0	0%	0	120	50%	0		0	84	35%	36	15%
																			0
B	Etudes par grands secteurs / Stratégies urbaines																		
B2a	Potentiels de développement économique	AMP	250	300	2018	S1	2				125	50%				88	35%	38	15%
B2b	Développement de l'économie et de l'emploi lié à l'industrie navale	AMP	70	84	2018	S1	2				35	50%				25	35%	11	15%
B5-B6	Cohérence et programmation des projets Grand Centre Ville - GPRM	AMP	650	780	2018	S1	5	150	31%		125	19%				228	35%	98	15%
	TOTAL Etudes par grands secteurs		970	1 164			150	200	21%	0	285	29%	0		0	340	35%	146	15%
																			0

CA	SECTEUR CADRAN NORD-EST L2																		
	Frais Valion / La Rose / Petit séminaire																		
CA3	Copropriété le Parc de la Rose : Etude pré opérationnelle	AMP	100	120	2019	S1	2			50	20	20%				15	15%	15	15%
	SOUS-TOTAL		100	120				0	0%	50	20	20%	0	0%		15	15%	15	15%
	St Paul / Corti / Villeroze / Rougry / Malpasé / Oliviers / Lillas																		
CA7a	AMO PDS Corti - Phase élaboration du PDS	MRU	250	300	2017	S2	4			125	50	20%				53	21%	23	9%
CA7b	AMO PDS Corti - Phase suivi animation du PDS – 1ère année	AMP	150	180	2019	S2	2			75	30	20%				32	21%	14	9%
	SOUS-TOTAL		400	480				0	0%	200	80	20%	0	0%		84	21%	36	9%
	Le grand Saint Barthélemy																		
CA10	Le Mail : Etude pré-opérationnelle sur le Grand Mail, le Gardian, le Mail G, et sur les commerces	AMP	100	120	2018	S1	3			50	20	20%				15		15	
	SOUS-TOTAL		100	120				0	0%	50	20	20%	0	0%		15	15%	15	15%
	Les Roeters																		
CA12	Les Roeters : bilan plan de sauvegarde et étude pré-opérationnelle	AMP	100	120	2020	S1	2			50	20	20%				15	15%	15	15%
	SOUS-TOTAL		100	120						50	20	20%				15	15%	15	15%
	La Maurelette (PRIR) - Résidence les Aynalades (PRIR) - Bassens / Visitation (PRIR) - Jean-Jaures																		
CA14	La Maurelette : Diagnostic pour une stratégie d'intervention	AMP	100	120	2020	S1	2			50	20	20%				15	15%	15	15%
	SOUS-TOTAL		100	120				0	0%	50	20	20%	0	0%		15	15%	15	15%
	TOTAL SECTEUR CADRAN NORD-EST L2		800	960				0	0%	400	160	20%	0	0%	0	144	18%	96	12%
																		0	0%

CB	SECTEUR HOPITAL NORD - ST ANTOINE - MOUREPIANE																		
	Solidarité / Kalliste / La Granthie																		
	La Savine / Valion des Tuves																		
CB2	La Granthie : Diagnostic de gestion de la copropriété	AMP	100	120	2018	S1	2			50	20	20%				15	15%	15	15%
CB3a	AMO PDS Kallisté - Audit énergétique	MRU	40	48	2018	S1	2			20	20	50%							
CB3b	AMO PDS Kallisté - Phase suivi animation du PDS – 1ère année	AMP	150	180	2019	S1	2			75	30	20%				32	21%	14	9%
	SOUS-TOTAL		290	348				0	0%	145	70	24%	0	0%		47	16%	29	10%
	Conseil / Mirabeau (PRIR)							Conseil / Mirabeau											
CB11	Résidence Conseil : Etude pré-opérationnelle copropriété	AMP	100	120	2019	S1	2			50	20	20%				15	15%	15	15%
	SOUS-TOTAL		100	120				0	0%	50	20	20%	0	0%		15	15%	15	15%
	TOTAL SECTEUR HOPITAL NORD-ST ANTOINE-MOUREPIANE		390	468				0	0%	195	90	23%	0	0%	0	62	16%	44	11%
																		0	0%

CD	SECTEUR GRAND CENTRE VILLE - GPRM																		
	Grand Centre ville / Le Canal																		
CD3	Etude sur les copropriétés Bel Horizon	EPaEM	130	156	2017	S1	2			65	26	20%		31	24%				8
CD5a	AMO PDS Bellevue - Phase élaboration du PDS	MRU	250	300	2017	S2	4			125	50	20%				53	21%	23	9%
CD5b	AMO PDS Bellevue - Phase suivi animation du PDS – 1ère année	AMP	150	180	2019	S2	2			75	30	20%				32	21%	14	9%
CD6	Etudes sur la copropriété Maison Blanche	EPaEM	130	156	2017	S1	2			65	26	20%		31	24%				8
	SOUS-TOTAL		660	792				0	0%	330	132	20%	62	9%		84	13%	36	5%
	TOTAL SECTEUR GRAND CENTRE VILLE - GPRM		660	792				0	0%	330	132	20%	62	9%		84	13%	36	5%
																		0	16

TOTAL ETUDES TERRITORALISEES		1 650	2 220			0		925	50%	382	21%	62	3%		290	16%	176	9%		16	
TOTAL ETUDES TRANSVERSALES THEMATIQUES ET PAR GRANDS SECTEURS		1 210	1 452			150	200	0	0%	405	33%				424	35%	182	15%		0	
TOTAL INGENIERIE PROTOCOLE		3 060	3 672			150	200	7%	30%	787	26%	62	2%		713	23%	357	12%	0	16	
																				0	
CONDUITE DE PROJET																					
Conduite de projet / coordination des études (postes MRU) 2,3 Mécan sur 3 ans + 2016	MRU	9 058	9 058				3 520	39%		720	8%	344	4%	280	3%	3119	34%	926	10%	0%	148

**11. Convention relative au programme d'investissements
d'avenir « ville durable et solidaire ».**

Programme d'investissements d'avenir «Villes et territoires durables » (Programme 414)

Action « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain »

Axe 1 « Viser la très haute performance et l'innovation environnementale
pour le renouvellement urbain »



**Convention cadre
pour la phase de maturation du projet d'innovation
de Frais Vallon à Marseille**

N° VD-020-16-401-MARSEI-0

SOMMAIRE

Article 1.	Objet de la Convention Cadre	4
Article 2.	Définitions et acronymes	5
Article 3.	Entrée en vigueur, durée et fin de la Convention.....	7
Article 4.	Quartier(s) concerné(s)	7
Article 5.	Articulation avec le protocole de préfiguration du NPNRU.....	7
Article 6.	Contenu de la phase de maturation du projet d'innovation	8
Article 7.	Engagements des signataires.....	9
Article 8.	Autorisation de démarrage d'études et missions d'ingénierie.....	10
Article 9.	Processus de suivi de l'exécution du programme d'études et d'ingénierie et modalités de compte-rendu	10
Article 10.	Avenant.....	11
Article 11.	Conséquences du non-respect des engagements	11
Article 12.	Résiliation.....	11
Article 13.	Communication et retour d'expériences.....	12
Article 14.	Traitement des litiges	12

CONVENTION CADRE POUR LA PHASE DE MATURATION DU PROJET D'INNOVATION DE FRAIS VALLON DE MARSEILLE

Vu la convention du 12 décembre 2014 entre l'Etat et l'Agence relative au programme d'investissements d'avenir (Action : « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain.

Vu le cahier des charges de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) approuvé par le Premier ministre par l'arrêté du 7 avril 2015.

Vu le règlement général et financier en vigueur relatif au Programme d'Investissements d'avenir « Ville et territoires durables » (Programme 414) - Action « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain » - Axe 1 « viser la très haute performance et l'innovation environnementale pour le renouvellement urbain », approuvé par le comité de pilotage et de sélection de l'action en date du 23 mars 2016 et validé par le CGI le 25 mars 2016.

Vu le Règlement Général de l'ANRU relatif au NPNRU en vigueur, qui a fait l'objet d'un arrêté ministériel le 7 août 2015, publié au JO le 14 août 2015.

Vu la décision N°2015-VDS-01 du Premier Ministre en date du 10 décembre 2015 autorisant l'ANRU à contractualiser avec les lauréats de l'AMI, et les décisions modificatives n°2016-VDS-01, en date du 19 janvier 2016, et n°2016-VDS-02, en date du 6 mai 2016.

Vu la lettre de notification du CGI, en date du 7 décembre 2015, de la décision du Premier Ministre du 10 décembre 2015 concernant la sélection du projet de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole dans le cadre de l'AMI

ENTRE

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, ci-après dénommée l'ANRU, opérateur agissant au nom et pour le compte de l'Etat, représentée par son Directeur Général,

Et

La Métropole Aix-Marseille-Provence, ci-après dénommée le Porteur de projet¹,

- Dénomination sociale : Collectivité Territoriale
- Forme juridique : EPCI
- Adresse : Le Pharo, 58 boulevard Charles Livon, 13007 MARSEILLE
- Numéro de SIRET : 20005480700017
- Représenté par son Président, dûment habilité à cet effet

Ensemble dénommées les « Parties », individuellement une « Partie ».

¹ Le porteur de projet peut également être maître d'ouvrage d'une ou des action(s) financée(s) dans le cadre de cette phase de maturation du projet

Il est préalablement exposé ce qui suit :

L'axe 1 « Viser la très haute performance et l'innovation environnementale pour le renouvellement urbain » de l'action « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain » du Programme d'Investissements d'Avenir « Villes et territoires durables » (Programme 414) vise à promouvoir la transition écologique et énergétique dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en améliorant les conditions de vie par la très haute performance et l'innovation environnementale.

Pour répondre à cet objectif, les actions accompagnées par les investissements d'avenir doivent contribuer à l'augmentation du « reste pour vivre » des habitants et au renforcement de l'attractivité des quartiers. Aussi, elles s'articulent de manière étroite avec les projets mis en œuvre dans le cadre du NPNRU, tant en termes d'objectifs que de calendrier.

A l'issue de l'AMI, les porteurs de projet sont accompagnés jusqu'à l'automne 2016 dans une phase de maturation des projets pour approfondir et fiabiliser les orientations envisagées et proposées dans leur candidature. La mise en œuvre de la phase de maturation s'appuie sur un dispositif contractuel à deux niveaux :

- Signature d'une convention cadre de maturation du projet entre l'Agence et le porteur de projet,
- Signature d'une (ou de plusieurs) convention(s) attributive(s) de subvention(s) entre l'Agence, en tant qu'ordonnateur principal, et le(s) maître(s) d'ouvrage, dont résultent les engagements juridiques liant l'Agence et le(s) bénéficiaire(s) de la subvention.

La mise en œuvre du PIA est encadrée par :

- La convention du 12 décembre 2014 entre l'Etat et l'ANRU relative au Programme d'Investissements d'Avenir (action : « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain »), publiée au Journal Officiel de la République française du 14 décembre 2014 sous le numéro NOR : PRMI1426494X. (ci-après la « convention entre l'Etat et l'ANRU ») ;
- le Règlement Général et Financier relatif au Programme d'Investissements d'avenir « Ville et territoires durables » (Programme 414), Action « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain », Axe 1 « viser la très haute performance et l'innovation environnementale pour le renouvellement urbain », approuvé par le comité de pilotage et de sélection de l'action en date du 23 mars 2016 et validé par le CGI le 25 mars 2016 (ci-après le « RGF »).

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1. *Objet de la Convention Cadre*

La présente convention a pour objet de fixer le cadre de l'accompagnement par l'ANRU de la maturation du projet, notamment en s'accordant sur les objectifs stratégiques retenus, sur le programme d'études et d'ingénierie et sur les conditions de sa mise en œuvre au cours de cette phase. Elle ne constitue pas un engagement financier de l'Agence vis-à-vis du porteur de projet signataire.

Une ou des convention(s) subséquente(s), convention(s) attributive(s) de subvention pour la phase de maturation du projet, sera(ont) établie(s) entre l'ANRU et chaque maître d'ouvrage concourant à la mise en œuvre du programme d'études et d'ingénierie nécessaires à la définition des actions opérationnelles innovantes répondant aux objectifs stratégiques déterminés dans le cadre de la candidature à l'AMI. La signature de chaque convention attributive de subvention est précédée de la signature par chaque maître d'ouvrage d'études ou de missions d'ingénierie (hors porteur de projet) d'une lettre d'adhésion qui formalise

l'adhésion dudit maître d'ouvrage à la convention cadre de la phase de maturation et accepte en conséquence d'être lié par les termes de celle-ci. Elle est contresignée par le porteur de projet et l'ANRU et communiquée au porteur de projet. A cette lettre, est annexé le programme d'études et d'ingénierie tel qu'il fait référence à la date de signature de la présente lettre.

Les orientations stratégiques, le programme d'études et d'ingénierie (*et le cas échéant, les attendus du comité de pilotage concernant les ajustements de ce programme*) sur le fondement desquels ont été déterminées les conditions de participation financière de l'ANRU, encadrées par des conventions attributives de subvention pour la phase de maturation du projet, sont présentés de manière synthétique en annexe n°3.

Article 2. Définitions et acronymes

Dans la suite de la présente convention, les définitions et acronymes suivants sont employés :

- Le terme « **Agence** » désigne l'ANRU.
 - Le terme « **Métropole** » ou « **AMP** » désigne la *métropole Aix-Marseille Provence* constituée le 1^{er} janvier 2016.
 - Le terme « **MPM** » désigne la *communauté urbaine Marseille Provence Métropole*, qui a déposé le dossier de candidature de la présente AMI, et qui a été dissoute le 31 décembre 2015. La maîtrise d'ouvrage du projet de Frais Vallon, objet de la présente convention, a été transférée automatiquement à la métropole Aix-Marseille Provence qui se substitue à MPM dans ses droits et devoirs.
 - L'expression « **porteur de projet** » désigne la commune et/ou l'EPCI compétent en matière d'urbanisme et d'aménagement, porteur du projet d'innovation mis en œuvre dans le cadre du PIA. Il s'agit, de manière privilégiée, du porteur de projet du projet de renouvellement urbain faisant l'objet de financements de l'Agence au titre du NPNRU. Dans le cadre du PIA, le porteur de projet, lauréat de l'AMI signe avec elle la convention cadre de maturation du projet et le cas échéant, une convention attributive de subvention en tant que maître d'ouvrage.
- Il est responsable de l'exécution du programme d'études et d'ingénierie (mise en place et formalisation de la collaboration entre les partenaires du projet, coordination et suivi du programme, tenue des comités de pilotage, production des livrables du projet et communication des résultats) et justifie de son avancement.
- L'expression « **maître d'ouvrage** » et le terme « **bénéficiaire** » désignent une entité dotée de la personnalité morale contribuant à la réalisation du programme d'études et d'ingénierie et percevant pour ce faire une subvention dans le cadre du PIA. Il a la responsabilité de mobiliser les moyens dédiés permettant d'exécuter les actions dont il a la charge en cohérence avec le programme d'ensemble.

Expressions et termes spécifiquement liés au PIA :

- L'acronyme **AMI**, désigne l'Appel à Manifestations d'Intérêt lancé le 16 avril 2015².
- L'acronyme « **PIA** » désigne l'axe 1 de l'action « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain » du programme 414 des investissements d'avenir, intitulé « Viser la très haute performance et l'innovation environnementale pour le renouvellement urbain ».

² Cahier des charges disponible en suivant le lien :

http://www.anru.fr/index.php/fre/content/download/21473/321168/file/Ville_Durable_Solidaire_Axe1_Appel_Manifestations_Interet_Cahier_Des_Charges_16-04-2015.pdf

- L'expression « **projet d'innovation** » désigne l'ensemble des actions opérationnelles à mettre en œuvre durant la phase de réalisation du projet cofinancé par le PIA. En articulation étroite avec le NPNRU, il s'agit de la composante innovation du PRU.
- L'expression « **programme d'études et d'ingénierie** » et le terme « **programme** » désignent l'ensemble des actions et opérations à mettre en œuvre durant la phase de maturation du projet accompagnée par l'Agence afin de définir le projet d'innovation. Ce programme, pouvant mobiliser des maîtres d'ouvrage différents, est coordonné par le porteur de projet, responsable de sa réalisation.
- Les termes « **action** » et « **opération** » désignent une prestation intellectuelle concourant à la réalisation du programme d'études et d'ingénierie, d'une nature donnée, avec un objet identifié, réalisée par un même maître d'ouvrage, dotée d'un calendrier de mise en œuvre qui en précise le commencement, la fin et l'éventuel phasage.
- L'expression « **action opérationnelle** » désigne une action physique ou une prestation intellectuelle concourant à la réalisation du projet d'innovation.
- L'expression « **lettre d'adhésion** » désigne la lettre signée par chaque maître d'ouvrage d'études ou de missions d'ingénierie (hors porteur de projet) qui formalise l'adhésion dudit maître d'ouvrage à la convention cadre de la phase de maturation et accepte en conséquence d'être lié par les termes de celle-ci. Elle est contresignée par l'ANRU et communiquée pour information au porteur de projet. A cette lettre est annexé le programme d'études et d'ingénierie tel qu'il fait référence à la date de signature de la présente lettre.
- Les expressions « **convention cadre de maturation du projet** » désignent la convention signée entre l'Agence et le porteur de projet lauréat de l'AMI. Cette convention fixe le cadre de la mise en œuvre de la phase de maturation du projet, qui se traduit par la réalisation du programme d'études et d'ingénierie.
- L'expression « **convention attributive de subvention de la phase de maturation des projets** » désigne l'engagement juridique signé entre l'Agence et un maître d'ouvrage pour la réalisation de tout ou partie du programme d'études et d'ingénierie.
- L'expression « **subvention PIA** » désigne le montant d'aide allouée par l'Agence aux maîtres d'ouvrage pour la mise en œuvre de l'action « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain », axe 1 « Viser la très haute performance et l'innovation environnementale pour le renouvellement urbain »
- L'expression « **comité de pilotage** » désigne le comité de pilotage et de sélection de l'axe 1 de l'action « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain » du programme 414 des investissements d'avenir, intitulé « Viser la très haute performance et l'innovation environnementale pour le renouvellement urbain ». Il est présidé par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) qui représente le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. Il est composé des membres du comité d'engagement de l'Agence (Action Logement ; Caisse des dépôts et consignations ; Etablissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux ; Ministère de l'économie et des finances ; Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité ; Union sociale pour l'habitat), de l'Agence, de représentants du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, de l'Agence nationale de l'habitat, de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, du Commissariat général à l'investissement et de personnalités qualifiées.

Expressions et termes spécifiquement liés au NPNRU :

- L'expression « **projet de renouvellement urbain** » (« **PRU** ») désigne le projet faisant l'objet d'une convention pluriannuelle au titre de la mise en œuvre du NPNRU, et intégrant une composante innovation au titre de la mise en œuvre du PIA.
- L'expression « **quartier d'intérêt national** » et le terme « **quartier** » désignent un quartier prioritaire de la politique de la ville (« **QPV** ») inscrit dans l'arrêté visé au II de l'article 9-1 de la loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003 et relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le NPNRU.
- L'expression « **protocole de préfiguration** » désigne le document contractuel conclu dans le cadre du NPNRU qui précise les objectifs poursuivis dans le cadre du pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » du contrat de ville, pour les quartiers identifiés comme pouvant faire l'objet d'un projet de renouvellement urbain cofinancé par l'Agence. Il porte sur l'ensemble des quartiers concernés, localisés au sein d'un même EPCI. Le protocole arrête le programme de travail détaillé nécessaire pour aboutir à un (ou des) projet(s) de renouvellement urbain opérationnel(s) et peut notamment prévoir le subventionnement par l'Agence des opérations d'ingénierie inscrites dans ce programme de travail. De façon exceptionnelle, il peut également prévoir des opérations d'investissement. La durée du protocole est fixée en fonction des besoins liés au programme de travail et le document est conforme à un modèle type adopté par le Conseil d'Administration de l'Agence.
- L'expression « **convention pluriannuelle de renouvellement urbain** » désigne le document contractuel conclu dans le cadre du NPNRU qui fixe les objectifs contractuels des projets opérationnels de renouvellement urbain et prévoit le financement des investissements et de l'ingénierie concourant à la réalisation de ces projets.

Article 3. *Entrée en vigueur, durée et fin de la Convention*

La convention prend effet le jour de sa signature par les Parties, pour une durée de 20 mois.

La phase de maturation doit être achevée avant le 16 décembre 2016, sauf prorogation accordée par un avenant conclu pendant la période de validité de la présente convention.

Article 4. *Quartier(s) concerné(s)*

Le quartier prioritaire concerné par la présente convention, tel qu'il est défini par le décret n 2014-1750 du 30 décembre 2014, est le quartier d'intérêt national QP013044 « Frais Vallon Le Clos - La Rose » situé à Marseille 13^e arrondissement (cf. annexe 1).

Le secteur d'intervention pressenti au titre du PIA est le quartier de Frais Vallon (cf. annexe 2).

Article 5. *Articulation avec le protocole de préfiguration du NPNRU*

Rappel des premiers objectifs en matière de renouvellement urbain pour le quartier

Le quartier Frais Vallon, inclus dans le Quartier d'Intérêt National Frais Vallon – La Rose, est situé à l'Est du secteur « Cadran Nord-Est L2 » tel qu'il est défini dans le protocole de préfiguration pour le NPNRU à Marseille.

Ce secteur à vocation essentiellement résidentielle, est marqué par la traversée de la rocade L2 qui sera mise en service prochainement. Les principaux enjeux du volet urbain du Contrat de Ville pour ce secteur sont de mettre en cohérence les poches d'habitat qui le composent, de transformer autant que possible les nuisances potentielles que constituent la L2 en atout pour l'accessibilité et le développement des quartiers, et de mettre

en relation les quartiers avec le terreau lié à l'économie de la connaissance et des nouvelles technologies que constituent le campus universitaire St-Jérôme et le Technopôle de Château-Gombert voisins.

Le développement du quartier « Frais Vallon – La Rose » est identifié comme un enjeu majeur dans le Contrat de Ville, qui ambitionne de développer là une véritable centralité du territoire Nord-Est, s'appuyant sur son accessibilité et sur le noyau villageois de La Rose directement voisin de Frais Vallon. Les monumentaux quartiers d'habitat social qui le constituent demandent une intervention majeure pour garantir leur attractivité à long terme et les mettre en relation avec les autres quartiers d'habitat alentours.

La Métropole AMP ambitionne de mener dans ce quartier un projet de renouvellement urbain de haute qualité pour compléter, dans le domaine particulier de la rénovation, la stratégie de développement durable décrite dans son Plan Climat Energie Territorial adopté en octobre 2012 (www.planclimat-mpm.fr).

Le projet de Frais Vallon permet d'intensifier cette démarche, en offrant à la Métropole, dans le domaine de la rénovation, un secteur d'expérimentation équivalent à celui que représente celui de l'Opération d'intérêt national (OIN) et de l'Ecocité, porté par l'établissement public d'aménagement d'Euroméditerranée, dans le domaine de la construction neuve.

Présentation synthétique du programme de travail à réaliser au titre du protocole de préfiguration

Dans l'objectif de définir le projet de renouvellement urbain, la Métropole a missionné Marseille Rénovation Urbaine (MRU) pour piloter en premier lieu une double étude de maîtrise d'œuvre urbaine et d'ingénierie sociale. Celle-ci a pour ambition de fournir une réponse adaptée aux enjeux de développement urbain du quartier (inscription dans l'agglomération, amélioration du fonctionnement intraquartier, attractivité résidentielle) qui devra se fonder en partie sur la compréhension du fonctionnement social du quartier, et de constituer un réel projet de développement social pour le secteur (plan d'actions pour répondre aux difficultés des ménages...).

Cette étude, prévue au protocole de préfiguration en cours d'instruction, et dont le cahier des charges est finalisé, pourra démarrer après validation du programme de travail du protocole par le Comité d'Engagement de l'ANRU en septembre 2016, pour aboutir à un Projet Stratégique à la rentrée 2017, en parallèle d'un projet de développement social, puis à un projet de renouvellement urbain, pour un conventionnement mi-2018 dans le cadre du NPNRU.

Sont aussi prévues au protocole de préfiguration pour ce quartier :

- Une étude de Diagnostic social et patrimonial sous maîtrise d'ouvrage des bailleurs (13 Habitat, HMP), pour approfondir autant que de besoin la connaissance des parcs HLM, et de leurs habitants.
- Une mission de Concertation/Communication, qui permettra la mise en œuvre, en amont du conventionnement, de la co-construction du projet avec les habitants et acteurs locaux, en articulation avec ce qui sera préconisé par l'équipe d'ingénierie sociale. Cette mission pourra prendre en compte les besoins spécifiques que suscitera le projet PIA en termes de concertation et de communication. Cette mission pourra être lancée au 2^e semestre 2016.

Article 6. Contenu de la phase de maturation du projet d'innovation

La phase de maturation consiste en la mise en œuvre du programme d'études et d'ingénierie permettant d'aboutir à un projet d'innovation opérationnel.

L'échéancier de réalisation de la phase de maturation est le suivant :

- a) commencement de la phase de maturation : le jour de la signature de la Convention, à l'exception de l'étude et la mission d'ingénierie ayant fait l'objet d'une autorisation de démarrage anticipé par

courrier du Directeur général de l'ANRU. Pour cette étude et cette mission d'expertise, la phase de maturation démarre le jour de la signature dudit courrier, soit le 20 juillet 2016³.

b) fin d'exécution de la phase de maturation : 16 décembre 2016.

Les dispositions du programme d'études et d'ingénierie sont présentées en annexe 3. Les attendus du comité de pilotage en matière d'ajustement de ce programme d'études et d'ingénierie sont également exposés dans cette même annexe.

Article 7. Engagements des signataires

Les parties, partageant la même ambition et soucieuses d'une réalisation complète de la Convention dans les délais précisés ci-avant, se fixent un certain nombre d'engagements pour œuvrer ensemble à la mise en œuvre opérationnelle du programme 414 « Villes et territoires durables », Axe 1 « Viser la très haute performance et l'innovation environnementale pour le renouvellement urbain » de l'action « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain ».

Les parties s'engagent à atteindre les objectifs suivants à l'issue du programme d'études et d'ingénierie :

- établir un plan d'actions opérationnelles définies en termes de coût, de cadre juridique de mise en œuvre (appel à projets, dialogue compétitif, partenariat d'innovation, appels d'offres de travaux etc.) et de calendrier ;
- produire le ou les cahiers des charges provisoires des appels d'offres à lancer pour engager les actions d'innovation.

Pour chaque maître d'ouvrage identifié en annexe n°3, une convention attributive de subvention pour la phase de maturation du projet est établie suivant le modèle type découlant du Règlement Général et Financier. Elle seule correspond à l'engagement juridique et financier de l'Agence. D'autres maîtres d'ouvrage pourront éventuellement être chargés de réaliser une partie du programme d'études et d'ingénierie qui aura pu faire l'objet d'ajustements tels que demandés par le comité de pilotage (cf. annexe 3).

L'obtention des subventions par les maîtres d'ouvrage ne vaut que dans la limite de la validation par le Premier Ministre du montant total du programme d'études et d'ingénierie qui s'élève à 220 000 € HT (estimations).

Le financement prévisionnel des opérations concourant à la réalisation du programme d'études et d'ingénierie, est fixé à 120 000€ au titre du PIA. Ce montant s'entend comme un montant global maximal non actualisable et ne vaut que dans la limite de la réalité des coûts des actions qui feront l'objet d'une contractualisation.

Les conventions attributives de subvention pour la phase de maturation du projet devront être signées dans les 3 mois suivant la signature de la présente convention. A défaut, les financements non utilisés dans le cadre d'engagements juridiques seront automatiquement utilisables dans le cadre de la mise en œuvre de l'Axe 1 du Programme 414.

Le porteur de projet est chargé du suivi et de la mise en œuvre du programme d'études et d'ingénierie. Il transmet un compte-rendu d'avancement de la convention au Directeur général de l'Agence selon les modalités prévues à l'article 8.

³ Une étude et une mission d'ingénierie ont fait l'objet d'une demande d'autorisation de démarrage anticipé par Habitat Marseille Provence, maître d'ouvrage de ces deux actions :

- Mise en œuvre de nouveaux services de proximité et de « Nudges » pour l'augmentation du reste pour vivre des habitants (coût total estimé : 80 000 € HT)
- Etude juridico-économique pour la mise en place d'une centrale d'autoproduction d'énergie photovoltaïque (coût total estimé : 24 000 € HT)

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée par courrier du Directeur général de l'ANRU le 20 juillet 2016 pour cette étude et cette mission d'ingénierie.

Article 8. *Autorisation de démarrage d'études et missions d'ingénierie*

La signature de la présente convention cadre de maturation du projet vaut autorisation de démarrage anticipé des études ou missions d'expertise suivantes :

- Etude pour la détermination d'une solution énergétique globale pour le quartier de Frais Vallon, sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence (coût total estimé : 72 000 € HT)

Le démarrage des autres études du programme d'études et d'ingénierie a d'ores et déjà fait l'objet d'une autorisation de démarrage anticipé par courrier du Directeur général de l'ANRU en date du 20 juillet 2016 :

- Mise en place de nouveaux services de proximité et de « Nudges » pour l'augmentation du reste pour vivre des habitants, sous maîtrise d'ouvrage de Habitat Marseille Provence (coût total estimé : 80 000 € HT)
- Etude juridico-économique pour la mise en place d'une centrale d'autoproduction d'énergie photovoltaïque, sous maîtrise d'ouvrage de Habitat Marseille Provence (coût total estimé : 24 000 € HT)

Cette autorisation ne préjuge pas de l'attribution définitive des financements du PIA qui sera effective qu'avec la signature de la (ou des) convention(s) attributive(s) de subvention.

En outre, la (ou les) demande(s) d'acompte au titre de la Subvention PIA ne pourront advenir qu'à compter de la signature de la (ou des) convention(s) attributive(s) de subvention entre l'ANRU et le(s) maître(s) d'ouvrage des actions financées (conventions subséquentes à la présente convention).

Article 9. *Processus de suivi de l'exécution du programme d'études et d'ingénierie et modalités de compte-rendu*

En fin de phase de maturation, le Porteur de projet doit dresser le bilan de la mise en œuvre du programme d'études et d'ingénierie, d'un double point de vue physique et financier.

- d'un point de vue physique : le rapport de fin de phase de maturation réalise le bilan des actions réalisées, notamment au regard des objectifs visés. Ce rapport doit être accompagné des livrables encadrés contractuellement.
- d'un point de vue financier : l'état récapitulatif synthétique des dépenses rattachées à chaque action de la phase.

Le Porteur de projet informe l'ANRU sans délai de toute difficulté de mise en œuvre du programme d'études et d'ingénierie et propose un plan d'actions pour y remédier.

L'ANRU pourra se faire assister pour le suivi de la Convention. Le Porteur de projet devra, à la demande de l'ANRU, participer aussi souvent que nécessaire à une revue du Projet qui doit permettre d'anticiper les difficultés éventuelles de mise en œuvre du programme d'études et d'ingénierie et de mettre en place toute mesure susceptible d'y répondre.

Le porteur de projet est tenu d'établir des comptes-rendus de l'avancement de la phase de maturation du projet, à transmettre à l'Agence *a minima* à échéance bimestrielle.

La finalité principale de ces rapports est d'alerter l'Agence de toute difficulté rencontrée ou anticipée, susceptible d'entraver la mise en œuvre du programme d'études et d'ingénierie.

Dans le cas où l'avancement de la réalisation du programme d'études et d'ingénierie conduirait à envisager une mise en œuvre substantiellement différente de celle prévue contractuellement, l'Agence devra en être avertie par le porteur de projet le plus tôt possible et la convention cadre devra faire l'objet d'un avenant. Dans le cas de modifications substantielles, l'avis du comité de pilotage sera requis pour toute signature d'un avenant à la convention initiale.

Article 10. Avenant

Dans le cas où le Porteur de projet estimerait nécessaire d'apporter des modifications, un avenant à la Convention devra être conclu avant qu'il puisse mettre en œuvre ces modifications.

Les conditions de modifications des conventions sont prévues à l'article 7.4 de la convention entre l'Etat et l'Agence du 12 décembre 2014.

Les modifications mineures qui ne touchent pas à l'économie générale du programme d'études et d'ingénierie sont validées par l'ANRU avec information du comité de pilotage et de sélection.

Les modifications substantielles (modification de calendrier, de budget, de performances attendues du programme d'études et d'ingénierie et de partenariat) seront soumises à une validation du comité de pilotage et de sélection, avec le cas échéant décision du Premier ministre.

Article 11. Conséquences du non-respect des engagements

Tout constat de modification sensible du programme d'études et d'ingénierie, non autorisée par un avenant, et tout retard de plus de deux mois dans le démarrage de la réalisation du programme d'études et d'ingénierie, et de plus de six mois dans l'achèvement de la phase de maturation, déclenche la procédure ci-après décrite.

Les manquements constatés des engagements pris au titre de la Convention par le Porteur de projet font l'objet d'une analyse de leurs causes et conséquences diligentée par le Directeur général de l'ANRU.

Le Directeur général de l'ANRU peut formuler toute observation qu'il juge utile, notamment sur la conformité des documents fournis avec les prescriptions de la convention-cadre. Le Directeur général de l'ANRU prend l'avis du comité de pilotage avant de statuer.

Le Directeur Général de l'ANRU peut alors décider d'un rappel solennel des engagements contractuels au Porteur de projet en fixant un délai pour s'y conformer qui ne peut être inférieur à deux mois.

Dans le délai d'un mois suivant la réception du rappel solennel, le Porteur de projet fait connaître les suites qu'il entend donner.

En l'absence de réponse après l'expiration de ce délai d'un mois ou si le Porteur de projet ne se conforme pas à la Convention, le Directeur Général de l'ANRU adresse une mise en demeure au Porteur de projet par lettre recommandée avec avis de réception postal ou par lettre remise contre récépissé.

Le délai fixé par la mise en demeure pour permettre au Porteur de projet de présenter ses observations ou de remédier au manquement, ne peut, sauf cas d'urgence dûment motivé, être inférieur à quinze jours.

A l'issue de ce délai, en l'absence de réponse du Porteur de projet ou si le Porteur de projet ne remédie pas aux manquements objet de la mise en demeure, la résiliation de la Convention peut être engagée. Le Directeur Général de l'ANRU prend l'avis du comité de pilotage.

Les conclusions tirées de l'analyse du non-respect des engagements et des réponses apportées par le Porteur de projet, peuvent donner lieu à un avenant.

La décision prise est portée à la connaissance de l'ensemble des signataires de la Convention.

Article 12. Résiliation

L'ANRU pourra résilier la Convention dans l'hypothèse où il est mis fin par l'Etat au financement de l'Axe 1 de l'Action « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain » du programme 414 des investissements d'avenir.

L'ANRU en informe les autres Parties afin qu'il soit procédé à la résiliation de la convention. Cette résiliation n'ouvre droit à aucune indemnisation à quelque titre que ce soit du bénéficiaire de la Subvention.

Article 13. Communication et retour d'expériences

Le Porteur de projet s'engage à préciser que le programme d'études et d'ingénierie est financé au titre du Programme d'Investissements d'Avenir initié par l'Etat, sur tous les livrables ou productions, les panneaux, les supports électroniques, le site Internet et les documents relatifs au programme d'études et d'ingénierie financé au titre du PIA, en y faisant notamment figurer le logotype du PIA transmis par l'ANRU.

Article 14. Traitement des litiges

Les litiges survenant à l'occasion de l'interprétation, de l'exécution ou l'inexécution d'une obligation quelconque de la Convention seront portés devant la juridiction compétente du siège de l'ANRU. Le droit applicable est le droit français.

Fait à Paris en 2 exemplaires, le **01 AOUT 2016**

Pour l'Agence Nationale pour la
Rénovation Urbaine, opérateur agissant au nom et
pour le compte de l'Etat

A.N.R.U.
AGENCE NATIONALE POUR LA RÉNOVATION URBAINE
69 RUE DE VAUGIRARD
75006 PARIS
TÉL. : 01 53 53 55 00 - FAX : 01 45 44 95 16
RC 453 678 252 00017 - APE 751E

Nicolas GRIVEL
Directeur Général

Pour le Porteur de projet



Jean-Claude GAUDIN
Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Annexes

1. Plan de localisation dans son agglomération du quartier concerné par la présente convention.
2. Carte de délimitation du secteur d'intervention pressentie au titre du PIA.
3. Description du programme d'études et d'ingénierie et des modalités de sa mise en œuvre.
4. Lettre de notification du CGI, en date du 7 décembre 2015, de la décision du Premier Ministre du 10 décembre 2015 concernant la sélection du projet d'innovation de Frais Vallon à Marseille dans le cadre de l'AMI.

12. Courrier de dérogation du DG ANRU pour la prise en compte de la MOUS sur l'opération de démolition de la tour K d'Erilia.

Paris, le 27 JAN. 2015

Le Directeur Général

A

Monsieur Le Préfet de Provence-Alpes-
Côte-D'azur,
Préfet des Bouches du Rhône
Délégué territorial de l'ANRU
Pour le département des Bouches du Rhône

Dossier suivi par : Delphine PUPIER
Téléphone : 01 53 63 56 85
E-mail: dpupier@anru.fr
N/Réf: DP/HZ : 013.2016.006

Objet : Autorisation de démarrage anticipée de la MOUS Relogement du bâtiment K d'ERILIA sur le quartier de la Castellane, dans le cadre du NPNRU

Par courrier en date du 21 décembre 2015, vous me sollicitez pour autoriser le démarrage anticipé, à compter du 1^{er} juillet 2015, de l'opération de démolition de la tour K de ERILIA, sur le quartier de La Castellane, secteur doté d'une convention pluriannuelle de rénovation urbaine (PRU) depuis le 15 janvier 2015, et qui est éligible au NPNRU en tant que quartier d'intérêt national, suite à la demande vous étant adressée par courrier par le bailleur ERILIA le 27 juillet 2015.

Vous mentionnez que cette opération constitue un invariant du projet, sur lequel les partenaires de l'ANRU se sont prononcés favorablement lors du Comité d'Engagement du 7 avril 2014 portant sur la convention de la Castellane, même si les conditions de financement locales et nationales n'étaient alors pas réunies pour l'inscrire dans la convention PRU. Elle permet notamment l'ouverture d'un axe central, dans la continuité des opérations déjà inscrites dans la convention actuelle. Elle sera à ce titre inscrite dans le protocole de préfiguration NPNRU de la Métropole de Marseille dans la liste des opérations à financer dès la phase protocole.

Vous justifiez également cette demande par l'importance de maintenir une dynamique opérationnelle sur ce projet, dynamique que vous soutenez en appuyant la tenue de comités techniques et de pilotage fréquents et que les partenaires de l'ANRU avaient également souhaité dans le cadre du Comité d'Engagement du 7 avril 2014, en demandant au bailleur ERILIA de suspendre les relocations des logements de la tour K. Cette dynamique est aujourd'hui interrompue par la suspension de la MOUS en cours portée par Erilia, dans l'attente d'une réponse positive à leur demande de démarrage anticipée de la MOUS relogement de la tour K.

Au regard des enjeux majeurs que vous développez dans votre courrier et la pertinence d'anticiper les relogements de ce bâtiment dont la démolition fait l'objet d'un consensus local partagé avec les partenaires de l'ANRU lors du Comité d'Engagement PNRU du 7 avril 2014, je réponds favorablement à votre demande, et autorise pour ce cas particulier et à titre exceptionnel, en application de l'article 1.2.2 du titre II du RGA relatif au NPNRU le démarrage anticipé de l'opération de démolition de la tour K d'ERILIA, du quartier de la Castellane, à partir du 14 août 2015, date de publication au Journal Officiel du RGA relatif au NPNRU.

Je vous demande de rappeler dans le texte du protocole de préfiguration que l'autorisation de démarrage anticipée ainsi accordée ne préjuge pas du financement par l'ANRU de l'opération de démolition du bâtiment K (et donc de la MOUS correspondante). Ce financement devra faire l'objet d'une demande de financement au Comité d'Engagement de l'ANRU lors de la présentation du projet de convention pluriannuelle, ou le cas échéant du projet de protocole de préfiguration dans le cadre d'une demande anticipée de financement. Cette autorisation de démarrage anticipée pourra permettre la prise en compte des forfaits pour relogement dans l'assiette de financement de l'opération de démolition, conformément à l'article 2.2.1 du titre II du RGA relatif au NPNRU, à compter du 14 août 2015. Cependant, je vous rappelle que les indemnités compensant la valeur nette comptable de l'immeuble, et celle relatives aux pertes d'exploitation seront calculées, conformément audit RGA, en référence à la date de prise en considération du dossier d'intention de démolir du bâtiment concerné.

Je vous demande d'en informer le bailleur ERILIA, de l'inviter à déposer rapidement son Dossier d'Intention de Démolir et de poursuivre votre accompagnement du projet, dans le cadre des comités de pilotage du PRU de la Castellane.

Je vous informe par ailleurs que j'ai bien pris en compte votre demande concernant l'autorisation de démarrage anticipée d'ingénierie du GIP dans le cadre du protocole, mais que je souhaite réserver ma réponse après avoir consulté les partenaires financeurs de l'ANRU.



Nicolas GRIVEL

Page 1

322 6013056 31 0001 006 1.5 - SAINTE MARTHE Vets amitis - 34 P																																	NPN	GP013056		0	68	4 582.00		1 875.77	13\LOGIREM\06080477000075	8 594 760.00	5.50%	9 067 472.00	8 594 760.00	680 000.00	7.91%	320 000.00	3.72%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	6 485 860.00	75.46%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	802 900.00	9.34%	306 000.00	3.56%	5 428 960.00	63.17%	0.00	802 900.00	2018	1	4	V			
SOUS TOTAL 31 RECONSTITUTION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX																																			0	161	10 090.00		29 156.32	2 060.87		20 794 168.00		21 928 125.00	20 794 168.00	1 610 000.00	7.74%	805 000.00	3.87%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	15 748 368.00	75.73%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	1 873 000.00	9.01%	757 800.00	3.64%	12 523 282.00	60.22%	0.00	1 873 000.00							
37 EQUIPEMENTS PUBLICS DE PROXIMITE																																																																										
322 6013032 37 0001 001 1.16 - Centre social Noailles Tranche 1 -																																	NPN	GP013032			0.00	0.00	0.00	13\COMMUNE DE MARSEILLE\211	1 060 000.00	20.00%	1 272 000.00	1 060 000.00	402 000.00	37.92%	0.00	0.00%	64 000.00	6.04%	64 000.00	6.04%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	530 000.00	50.00%	0.00	0.00%	0.00	0.00	2016	1	12	V		
322 6013032 37 0002 1.17 - Centre social Noailles Tranche 2 -																																	NPN	GP013032			0.00	0.00	0.00	13\COMMUNE DE MARSEILLE\211	2 714 000.00	20.00%	3 256 800.00	2 714 000.00	1 031 000.00	37.99%	0.00	0.00%	163 000.00	6.01%	163 000.00	6.01%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	1 357 000.00	50.00%	0.00	0.00%	0.00	0.00	2016	2	12	V		
322 6013032 37 0002 001 1.14 - Micro-crèche - 61\63 Rue d'Aubagne																																	NPN	GP013032			0.00	0.00	0.00	13\MARSEILLE HABITAT\061800	361 460.00	18.16%	427 104.00	361 460.00	0.00	0.00%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	60 730.00	16.80%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	120 000.00	33.20%	180 730.00	50.00%	0.00	0.00%	0.00	0.00	2017	2	3	V
SOUS TOTAL 37 EQUIPEMENTS PUBLICS DE PROXIMITE																																			0	0	0.00	0.00	0.00		4 135 460.00		4 955 904.00	4 135 460.00	1 433 000.00	34.65%	0.00	0.00%	227 000.00	5.49%	227 000.00	5.49%	60 730.00	1.47%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	120 000.00	2.90%	2 067 730.00	50.00%	0.00	0.00%	0.00	0.00						
38 IMMOBILIER à VOCATION ECONOMIQUE																																																																										
322 6013049 38 0001 001 1.2 - Relocalisation d'un local commercia																																	NPN	GP013049			0.00	0.00	0.00	13\LOGIREM\06080477000075	147 080.00	5.50%	155 169.00	147 080.00	0.00	0.00%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	58 000.00	39.43%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	31 080.00	21.13%	58 000.00	39.43%	0.00	0.00%	0.00	0.00	2017	2	1	V		
SOUS TOTAL 38 IMMOBILIER à VOCATION ECONOMIQUE																																			0	0	0.00	0.00	0.00		147 080.00		155 169.00	147 080.00	0.00	0.00%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	58 000.00	39.43%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	31 080.00	21.13%	58 000.00	39.43%	0.00	0.00%	0.00	0.00						
TOTAL																																			5	533	30 562.00				26 950 275.00		31 828 413.00	26 950 275.00	4 501 000.00	7.90%	6 053 000.00	10.63%	507 000.00	0.89%	1 481 000.00	2.56%	20 036 436.00	35.18%	845 000.00	1.48%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	3 282 455.00	5.76%	20 244 385.00	35.56%	12 523 282.00	21.99%	0.00	1 873 000.00						

(1) Les montants sont indiqués TTC ou HT suivant que les opérateurs récupèrent ou non la TVA.
(2) Chaque opération est répétée dans le temps par :
le semestre au cours duquel elle débute (année sur 4 chiffres suivi en décimal du N° du semestre dans l'année sur un chiffre ex: 2005.2 signifie qu'une opération débute au cours du second semestre 2005)
La durée de l'opération exprimée en nombre de semestre - 4 signifie que l'opération s'échelonne sur 4 semestre soit 24 mois)

Protocole de préfiguration NPNRU - MARSEILLE
Planning prévisionnel et Tableau financier général du programme de travail (Plan de financement prévisionnel sur le HT)

	Tableau financier Mise à jour : 27/09/2017	Porteur	T.Ferme inscrite au protocole K€ HT	T.Ferme inscrite au protocole K€ TTC	Démarrage	Durée	T.Cond. dans les conventions à venir	ANRU Calcul sur HT	%	ANAH Calcul sur HT	%	CDC Calcul sur HT	%	CR sur HT	%	CD sur HT	%	AMP sur HT	%	VdM sur HT	%	Bailleurs sur HT	%	Autres sur HT
A	Etudes transversales thématiques																							
A1-B7	Stratégies patrimoniale et de peuplement / marché immobilier et diversification	AMP	480	576	2017	S2	6	240	50%									161	34%	69	14%			10
A2	Coordination copropriétés	AMP	300	360	2017	S2	6			150	50%							150	50%		0%			
A3	AMO Projets durables	AMP	240	288	2017	S2	6					120	50%					84	35%	36	15%			
A4	AMO Sécurité	MRU	240	288	2017	S2	6	120	50%										0%	120	50%			
A5	Mise en place et suivi outils de pilotage et coordination (hors investissements)	MRU	120	144	2017	S2	6	60	50%									60	50%		0%			
A6	Stratégie de concertation et de communication	AMP	150	180	2017	S2	5	75	50%									53	35%	23	15%			
A7-B8	GUP / Méthode et organisation	AMP	300	360	2018	S1	2	150	50%									105	35%	45	15%			
	TOTAL Etudes transversales thématiques		1 830	2 196				645	35%	150	8%	120	7%	0		0		613	33%	293	16%	0		10
B	Etudes par grands secteurs / Stratégies urbaines																							
B1	Dynamiques urbaines / programmation par grand secteur	AMP	250	300	2017	S2	6	125	50%									88	35%	38	15%			
B2a	Potentiels de développement économique	AMP	250	300	2018	S1	2					125	50%					88	35%	38	15%			
B2b	Développement de l'économie et de l'emploi lié à l'industrie navale	AMP	70	84	2018	S1	2					35	50%					25	35%	11	15%			
B3	Optimisation des équipements et services publics, mutualisations	Ville	320	384	2017	S2	6	160	50%											160	50%			
B4	Enjeux de mobilité propres aux quartiers en NPNRU	AMP	280	336	2018	S1	6	140	50%									140	50%					
	SECTEUR GRAND CENTRE VILLE - GPMM																							
B5-B6	Cohérence et programmation des projets Grand Centre Ville - GPMM	AMP	650	780	2018	S1	5	150	200	31%		125	19%					228	35%	98	15%			
B9	Concertation communication Secteur Grand Centre Ville - GPMM	MRU	120	144	2018	S1	2	60	50%									42	35%	18	15%			
	TOTAL Etudes par grands secteurs		1 940	2 328			150	685	35%	0		285	15%	0		0		609	31%	361	19%	0		0
I.1	Maisons mobiles du projet - 3 projets (La Castellane, Frais Vallon, Grand St Barthélémy)	MRU	390	468	2018	S2	8	150	38%	0		0		0		0		168	43%	72	18%	0		0
CA	SECTEUR CADRAN NORD-EST L2																							
	Frais Vallon / La Rose / Petit séminaire																							
CA1	Etudes urbaines et sociales Frais Vallon La Rose Petit Séminaire	MRU	350	420	2017	S1	4	150	175	50%				100	29%			53	15%	23	6%			
CA2	Diagnostic social et patrimonial bailleurs Frais Vallon La Rose Petit Séminaire	HMP	50	60	2017	S2	2	25	50%									15	30%		0%	10	20%	
CA2	Diagnostic social et patrimonial bailleurs Frais Vallon La Rose Petit Séminaire	13H	50	60	2017	S2	2	25	50%									15	30%		0%	10	20%	
CA3	Copropriété le Parc de la Rose : Etude pré opérationnelle	AMP	100	120	2019	S1	2			50	50%	20	20%					15	15%	15	15%			
CA4	Concertation / communication Frais Vallon La Rose Petit Séminaire	MRU	50	60	2017	S2	3	50	25	50%								18	35%	8	15%			
	SOUS-TOTAL		600	720			200	250	42%	50	8%	20	3%	100	17%			115	19%	45	8%	20	3%	
	St Paul / Corot / Villecroze / Rougny / Malpassé / Oliviers / Lilas																							
CA5	Etudes urbaines et sociales St Paul Corot et Villecroze, Malpassé, Oliviers, Lilas	MRU	250	300	2017	S2	4	125	50%					100				18	7%	8	3%			
CA6	Diagnostic social et patrimonial bailleurs Oliviers, Lilas Mimosas et Bellevue	HMP	50	60	2017	S2	4	25	50%									15	30%		0%	10	20%	
CA6	Diagnostic social et patrimonial bailleurs Oliviers, Lilas Mimosas et Bellevue	13H	50	60	2017	S2	4	25	50%									15	30%		0%	10	20%	
CA7a	AMO PDS Corot - Phase élaboration du PDS	MRU	250	300	2017	S2	4			125	50%	50	20%					53	21%	23	9%			
CA7b	AMO PDS Corot - Phase suivi animation du PDS – 1ere année	AMP	150	180	2019	S2	2			75	50%	30	20%					32	21%	14	9%			
CA8	Concertation / communication St Paul / Corot / Villecroze / Rougny / Malpassé / Oliviers / Lilas	MRU	50	60	2017	S2	4	50	25	50%								18	35%	8	15%			
	SOUS-TOTAL		800	960			50	200	25%	200	25%	80	10%	100	13%			149	19%	51	6%	20	3%	
	Le grand Saint Barthélémy																							
CA9	Architecte urbaniste et programmiste du projet Grand Saint Barthélémy	MRU	150	180	2017	S2	4	50	75	50%				75				0		0				

Protocole de préfiguration NPNRU - MARSEILLE
 Planning prévisionnel et Tableau financier général du programme de travail (Plan de financement prévisionnel sur le HT)

	Tableau financier Mise à jour : 27/09/2017	Porteur	T.Ferme inscrite au protocole K€ HT	T.Ferme inscrite au protocole K€ TTC	Démarrage		Durée	T.Cond. dans les conventions à venir	ANRU Calcul sur HT	%	ANAH Calcul sur HT	%	CDC Calcul sur HT	%	CR sur HT	%	CD sur HT	%	AMP sur HT	%	VdM sur HT	%	Bailleurs sur HT	%	Autres sur HT
CA10	Le Mail : Etude pré-opérationnelle sur le Grand Mail, le Gardian, le Mail G, et sur les commerces	AMP	100	120	2018	S1	3				50	50%	20	20%					15		15				
CA11	Concertation / communication Grand St Barthélémy	MRU	50	60	2017	S2	3	50	25	50%									18	35%	8	15%			
	SOUS-TOTAL		300	360				100	100	33%	50	17%	20	7%	75	25%			33	11%	23	8%			
	Les Rosiers																								
CA12	Les Rosiers : bilan plan de sauvegarde et étude pré-opérationnelle	AMP	100	120	2020	S1	2				50	50%	20	20%					15	15%	15	15%			
	SOUS-TOTAL		100	120							50	50%	20	20%					15	15%	15	15%			
	La Maurelette (PRIR) - Résidence les Aygalades (PRIR) - Bassens / Visitation (PRIR) + Jean-Jaures																								
CA13	Etudes urbaines et sociales PRIR secteur Cadran Nord-Est L2	MRU	150	180	2019	S1	3	50	75	50%					75				0	0%	0	0%			
CA14	La Maurelette : Diagnostic pour une stratégie d'intervention	AMP	100	120	2020	S1	2				50	50%	20	20%					15	15%	15	15%			
CA15	Concertation / communication PRIR cadran Nord-Est L2	MRU	40	48	2019	S1	3	40	20	50%									14	35%	6	15%			
	SOUS-TOTAL		290	348				90	95	33%	50	17%	20	7%	75	26%			29	10%	21	7%			
	TOTAL SECTEUR CADRAN NORD-EST L2		2 090	2 508				440	645	31%	400	19%	160	8%	350	17%	0		341	16%	155	7%	40	2%	0
CB	SECTEUR HOPITAL NORD - ST ANTOINE - MOUREPIANE																								
	Solidarité / Kalliste / La Granière																								
	La Savine / Vallon des Tuves																								
CB1	Etudes urbaines et sociales Solidarité à Savine	MRU	500	600	2018	S1	6		250	50%					140				77	15%	33	7%			
CB2	La Granière : Diagnostic de gestion de la copropriété	AMP	100	120	2018	S1	2				50	50%	20	20%					15	15%	15	15%			
CB3a	AMO PDS Kallisté - Audit énergétique	MRU	40	48	2018	S1	2				20	50%	20	50%											
CB3a bis	AMO PDS Kallisté - Expertises complémenatires phase élaboration du PDS	MRU	80	96	2018	S1	2		40	50%									28	35%	12	15%			
CB3b	AMO PDS Kallisté - Phase suivi animation du PDS – 1ere année	AMP	150	180	2019	S1	2				75	50%	30	20%					32	21%	14	9%			
CB4	Concertation communication Solidarité	MRU	50	60	2018	S1	2		25	50%									18	35%	8	15%			
CB5	Accompagnement de la transition à la Savine	MRU	200	240	2017	S2	6		100	50%					50				35	18%	15	8%			
	SOUS-TOTAL		1 120	1 344				0	415	37%	145	13%	70	6%	190	17%			204	18%	96	9%			
	Saint Antoine / La Bricarde / La Castellane																								
CB6	Complément études urbaines et sociales Bricarde-Castellane	MRU	350	420	2017	S2	6	200	175	50%					100	29%			53	15%	23	6%			
CB7	Diagnostic social et patrimonial bailleurs Etude technique / Etude peuplement Castellane	Erilia	300	360	2017	S2	5		150	50%									63	21%	27	9%	60	20%	
CB8	Diagnostic social et patrimonial bailleurs Etude technique / Etude peuplement Bricarde	Logirem	200	240	2017	S2	5		100	50%									42	21%	18	9%	40	20%	
CB9	Concertation / communication St Antoine / La Bricarde / La Castellane	MRU	100	120	2017	S2	2		50	50%									35	35%	15	15%			
CB15	Etude de programmation centre social de La Castellane	Erilia	80	96	2017	S2	2		40	50%											40	50%			
	SOUS-TOTAL		1 030	1 236				200	515	50%					100	10%			193	19%	123	12%	100	10%	
	Consolat / Mirabeau (PRIR)							Consolat / Mirabeau																	
CB10	Etudes urbaines et sociales Consolat - Mirabeau	MRU	150	180	2018	S2	3		75	50%					35	23%			28	19%	12	8%			
CB11	Résidence Consolat : Etude pré-opérationnelle copropriété	AMP	100	120	2019	S1	2				50	50%	20	20%					15	15%	15	15%			
CB12	GUSP renforcée 2017-2018 Consolat-Mirabeau	MRU	50	60	2018	S1	4		25	50%									18	35%	8	15%			
CB13	Concertation / communication Consolat Mirabeau	MRU	50	60	2018	S1	3	50	25	50%									18	35%	8	15%			
	SOUS-TOTAL		350	420				50	125	36%	50	14%	20	6%	35	10%			78	22%	42	12%			
	Campagne Lévêque (PRIR)							Campagne Lévêque																	
CB14	Etudes urbaines et sociales Campagne Lévêque	MRU	150	180	2018	S1	4	50	75	50%					35	23%			28	19%	12	8%			
	SOUS-TOTAL		150	180				50	75	50%					35	23%			28	19%	12	8%			

Protocole de préfiguration NPNRU - MARSEILLE
 Planning prévisionnel et Tableau financier général du programme de travail (Plan de financement prévisionnel sur le HT)

	Tableau financier Mise à jour : 27/09/2017	Porteur	T.Ferme inscrite au protocole K€ HT	T.Ferme inscrite au protocole K€ TTC	Démarrage		Durée	T.Cond. dans les conventions à venir	ANRU Calcul sur HT	%	ANAH Calcul sur HT	%	CDC Calcul sur HT	%	CR sur HT	%	CD sur HT	%	AMP sur HT	%	VdM sur HT	%	Bailleurs sur HT	%	Autres sur HT
	TOTAL SECTEUR HOPITAL NORD-ST ANTOINE-MOUREPIANE		2 650	3 180				300	1 130	43%	195	7%	90	3%	360	14%	0		503	19%	273	10%	100	4%	0
CC	SECTEUR SUD-VALLEE DE L'HUVEAUNE																								
	Air-Bel																								
CC1	Etudes urbaines et sociales Air Bel /compléments	MRU	100	120	2017	S2	4	100	50	50%					30	30%			14	14%	6	3%			
CC2	Etudes techniques préalables / Faisabilité réhabilitations restructurations Air Bel	Logirem	200	240	2017	S2	4		100	50%					70	35%							30	15%	
	TOTAL SECTEUR SUD-VALLEE DE L'HUVEAUNE		300	360				100	150	50%	0		0		100	33%	0		14	5%	6	2%	30	10%	0
CD	SECTEUR GRAND CENTRE VILLE - GPMM																								
	Grand Centre Ville / Le Canet																								
CD1	Etude Cité des associations Grand Centre Ville	Ville	30	36	2017	S2	2		15	50%											15	50%			
CD2	Etudes pré-opérationnelles Protocole EHI	AMP	530	636	2017	S2	6				265	50%							265	50%					
CD3	Etude sur les copropriétés Bel Horizon	EPAEM	130	156	2017	S1	2				65	50%	26	20%	31	24%									8
CD4	Consolidation opérations du PNRU1 (Montolieu, Duverger)	EPAEM	100	120	2017	S2	2		50	50%															50
CD5a	AMO PDS Bellevue - Phase élaboration du PDS	MRU	250	300	2017	S2	4				125	50%	50	20%					53	21%	23	9%			
CD5b	AMO PDS Bellevue - Phase suivi animation du PDS – 1ere année	AMP	150	180	2019	S2	2				75	50%	30	20%					32	21%	14	9%			
CD5c	Etudes sur la copropriété Versailles	EPAEM	100	120	2018	S1			50	50%															50
CD6	Etudes sur la copropriété Maison Blanche	EPAEM	130	156	2017	S1	2				65	50%	26	20%	31	24%									8
CD7	Etude urbaine et sociale - Le Canet	EPAEM	130	156	2018	S1	3		65	50%					50	38%									15
	SOUS-TOTAL		1 550	1 860				0	180	12%	595	38%	132	9%	112	7%			349	23%	51	3%			131
	La Cabucelle / Les Crottes																								
CD8	Etude urbaine et sociale La Cabucelle	MRU	150	180	2018	S1	3		75	50%					50	33%			18	12%	8	5%			
CD9	Diagnostic social et programmation urbaine Briançon Les Crottes	EPAEM	100	120	2017	S2	3		50	50%															50
	SOUS-TOTAL		250	300				0	125	50%					50	20%			18	7%	8	3%			50
	TOTAL SECTEUR GRAND CENTRE VILLE - GPMM		1 800	2 160				0	305	17%	595	33%	132	7%	162	9%			367	20%	59	3%	0		181
TOTAL ETUDES TERRITORIALISEES			6 840	8 208				840	2 230	33%	1 190	17%	382	6%	972	14%			1 224	18%	492	7%	170	2%	181
TOTAL ETUDES TRANSVERSALES THEMATIQUES ET PAR GRANDS SECTEURS			4 160	4 992				150	1 480	36%	150	4%	405	10%					1 390	33%	726	17%			10
TOTAL INGENIERIE PROTOCOLE			11 000	13 200				990	3 710	34%	1 340	12%	787	7%	972	9%			2 613	24%	1 217	11%	170	2%	191
CONDUITE DE PROJET																									
Pilotage thématique Métropole - 4 postes sur 3 ans		AMP	1 380	1 380					690	50%									690	50%					
Conduite de projet / coordination des études (postes MRU) 2,3 M€/an sur 3 ans + 2016		MRU	9 058	9 058					3 520	39%			720	8%	344	4%	280	3%	3119	34%	926	10%		0%	148

0

Protocole de préfiguration NPNRU - MARSEILLE
 Planning prévisionnel et Tableau financier général du programme de travail (Plan de financement prévisionnel sur le HT)

	Tableau financier Mise à jour : 27/09/2017	Porteur	T.Ferme inscrite au protocole K€ HT	T.Ferme inscrite au protocole K€ TTC	Démarrage	Durée	T.Cond. dans les conventions à venir	ANRU Calcul sur HT	%	ANAH Calcul sur HT	%	CDC Calcul sur HT	%	CR sur HT	%	CD sur HT	%	AMP sur HT	%	VdM sur HT	%	Bailleurs sur HT	%	Autres sur HT	
I	OPERATIONS PRIORITAIRES INVESTISSEMENTS																								
	Opérations Pré-conventionnées (OPPC)				Anru CE																				
	Le grand Saint Barthélémy																								
I.2	St Barthélémy AMENAGEMENT Relocalisation local commercial	Logirem	147	155	2017	S2	1	58	58	39%												58	39%	31	
I.3	St Barthélémy DEMOLITION partielle batiment J Busserine (y compris MOUS)	Logirem	2 009	2 077	2017	S1	6	1 400	1 339	67%												670	33%		
	La Savine / Vallon des Tuves																								
I.4	Savine DEMOLITION Batiments H et logements - 83 lgts	Logirem	3 379	3 535			20	4 271	1 995	59%								625	18%			384	11%	375	
I.4	Savine DEMOLITION Batiments I et logements - 83 lgts	Logirem	3 435	3 593			20		2 032	59%								625	18%			403	12%	375	
I.5	Reconstitution de l'offre - Acquaviva Acquisition Amélioration de 8 PLAI et 16 PLUS - 4, 6, 8 rue Docteur Acquaviva 13004 MARSEILLE	Logirem	3 841	4 052	2017	S2	4	750	144	4%								240	6%	240	6%	2 643	69%	574	
I.5	Reconstitution de l'offre -Train Bleu Construction neuve de 13 PLAI - 107 RUE LONGUE DES CAPUCINS - 13001 MARSEILLE	Logirem	2 083	2 197	2017	S1	2		117	6%										130	6%	1 725	83%	111	
I.5	Reconstitution de l'offre - Ilot 3C Euromed VEFA VINCI - 19 PLUS 8 PLAI - ZAC Euroméditerranée - Angle 174 bd de Paris/rue de Chanterac	Logirem	3 926	4 142	2018	S1	5		72	2%								245	6%	270	7%	3 030	77%	309	
I.5	Reconstitution de l'offre - Hauts de Massalia Construction neuve de 10 PLAI - 4 rue des Bessons - 13014 MARSEILLE	Logirem	1 198	1 264	2017	S1	2		90	8%										100	8%	931	78%	77	
I.5	Reconstitution de l'offre - Montolieu VEFA EIFFAGE - 15 PLUS 4 PLAI - 48 rue Montolieu - 13002 MARSEILLE	Logirem	1 152	1 206	2018	S1	4		29	2%										190	16%	933	81%	0	
I.5	Reconstitution de l'offre - Sainte Marthe VEFA AMETIS - 34 PLUS 34 PLAI - 5, Chemin de Sainte-Marthe 13014 MARSEILLE	Logirem	8 595	9 067	2018	S1	4		306	4%								320	4%	680	8%	6 486	75%	803	
	Saint Antoine / La Bricarde / La Castellane							SOUS-TOTAL PRÊTS BONIFIES ACTION LOGEMENT																1873	
I.8	Castellane DEMOLITION tour K - 92 logements (y compris MOUS)	Erilia	4 786	5 506	2016	S1	12	3 744	3 181	66%												1 606	34%		
	Air-Bel																								
I.9	Air Bel DEMOLITION Marylise	SNHM	1 577	1 737	2017	S2	1	640	640	41%												937	59%		
	La Cabucelle / Les Crottes																								
I.10	Les Crottes AMENAGEMENT Traverse Bachas, terrains de sport, voirie, passerelle Gauchet	EPAEM	507	608	2018	S2	4	254	254	50%														253	
	Grand Centre Ville / Le Canet																								
I.14	GCV EQUIPEMENT Micro-crèche 61-63 rue d'Aubagne	Marseille Habitat	361	427	2017	S2	3	211	181	50%												60	17%	120	
I.16	GCV EQUIPEMENT Centre social Noailles Tr.1 44 rue d'Aubagne	Ville	1 060	1 272	2016	S2	12	530	530	50%				64	6%	64	6%			402	38%				
I.17	GCV EQUIPEMENT Centre social Noailles Tr.2 Domaine Ventre	Ville	2 714	3 257	2016	S2	12	1 357	1 357	50%				163	6%	163	6%			1031	38%				
	TOTAL INVESTISSEMENTS PRIORITAIRES OPPC Opérations pré-conventionnées		40 770	44 096				13 215	12 324	30%	0		0		227	1%	227	1%	2 055	5%	3 043	7%	19 866	49%	3 027

Protocole de préfiguration NPNRU - MARSEILLE
 Planning prévisionnel et Tableau financier du programme financé par l'ANAH (Plan de financement prévisionnel sur le HT)

	Tableau financier Mise à jour : 27/09/2017	Porteur	T.Ferme inscrite au protocole K€ HT	T.Ferme inscrite au protocole K€ TTC	Démarrage	Durée	ANRU Calcul sur HT	%	ANAH Calcul sur HT	%	CDC Calcul sur HT	%	CR sur HT	%	CD sur HT	%	AMP sur HT	%	VdM sur HT	%	Bailleurs sur HT	%	Autres sur HT
A	Etudes transversales thématiques																						
A2	Coordination copropriétés	AMP	300	360	2017	S2	6		150	50%							150	50%		0%			
	TOTAL Etudes transversales thématiques		300	360				0	0%	150	50%	0	0%	0		0	150	50%	0	0%	0		0
CA	SECTEUR CADRAN NORD-EST L2																						
	Frais Vallon / La Rose / Petit séminaire																						
CA3	Copropriété le Parc de la Rose : Etude pré opérationnelle	AMP	100	120	2019	S1	2		50	50%	20	20%					15	15%	15	15%			
	SOUS-TOTAL		100	120				0	0%	50	50%	20	20%	0	0%		15	15%	15	15%	0	0%	
	St Paul / Corot / Villecroze / Rougny / Malpassé / Oliviers / Lilas																						
CA7a	AMO PDS Corot - Phase élaboration du PDS	MRU	250	300	2017	S2	4		125	50%	50	20%					53	21%	23	9%			
CA7b	AMO PDS Corot - Phase suivi animation du PDS – 1ere année	AMP	150	180	2019	S2	2		75	50%	30	20%					32	21%	14	9%			
	SOUS-TOTAL		400	480				0	0%	200	50%	80	20%	0	0%		84	21%	36	9%	0	0%	
	Le grand Saint Barthélémy																						
CA10	Le Mail : Etude pré-opérationnelle sur le Grand Mail, le Gardian, le Mail G, et sur les commerces	AMP	100	120	2018	S1	3		50	50%	20	20%					15		15				
	SOUS-TOTAL		100	120				0	0%	50	50%	20	20%	0	0%		15	15%	15	15%			
	Les Rosiers																						
CA12	Les Rosiers : bilan plan de sauvegarde et étude pré-opérationnelle	AMP	100	120	2020	S1	2		50	50%	20	20%					15	15%	15	15%			
	SOUS-TOTAL		100	120					50	50%	20	20%					15	15%	15	15%			
	La Maurelette (PRIR) - Résidence les Aygalades (PRIR) - Bassens / Visitation (PRIR) + Jean-Jaures																						
CA14	La Maurelette : Diagnostic pour une stratégie d'intervention	AMP	100	120	2020	S1	2		50	50%	20	20%					15	15%	15	15%			
	SOUS-TOTAL		100	120				0	0%	50	50%	20	20%	0	0%		15	15%	15	15%			
	TOTAL SECTEUR CADRAN NORD-EST L2		800	960				0	0%	400	50%	160	20%	0	0%	0	144	18%	96	12%	0	0%	0
CB	SECTEUR HOPITAL NORD - ST ANTOINE - MOUREPIANE																						
	Solidarité / Kalliste / La Granière																						
	La Savine / Vallon des Tuves																						
CB2	La Granière : Diagnostic de gestion de la copropriété	AMP	100	120	2018	S1	2		50	50%	20	20%					15	15%	15	15%			
CB3a	AMO PDS Kallisté - Audit énergétique	MRU	40	48	2018	S1	2		20	50%	20	50%											
CB3b	AMO PDS Kallisté - Phase suivi animation du PDS – 1ere année	AMP	150	180	2019	S1	2		75	50%	30	20%					32	21%	14	9%			
	SOUS-TOTAL		290	348				0	0%	145	50%	70	24%	0	0%		47	16%	29	10%			
	Consolat / Mirabeau (PRIR)							Consolat / Mirabeau															
CB11	Résidence Consolat : Etude pré-opérationnelle copropriété	AMP	100	120	2019	S1	2		50	50%	20	20%					15	15%	15	15%			
	SOUS-TOTAL		100	120				0	0%	50	50%	20	20%	0	0%		15	15%	15	15%			
	TOTAL SECTEUR HOPITAL NORD-ST ANTOINE-MOUREPIANE		390	468				0	0%	195	50%	90	23%	0	0%	0	62	16%	44	11%	0	0%	0
CD	SECTEUR GRAND CENTRE VILLE - GPMM																						
	Grand Centre Ville / Le Canet																						
CD2	Etudes pré-opérationnelles Protocole EHI	AMP	530	636	2017	S2	6		265	50%							265	50%					
CD3	Etude sur les copropriétés Bel Horizon	EPAEM	130	156	2017	S1	2		65	50%	26	20%	31	24%									8
CD5a	AMO PDS Bellevue - Phase élaboration du PDS	MRU	250	300	2017	S2	4		125	50%	50	20%					53	21%	23	9%			
CD5b	AMO PDS Bellevue - Phase suivi animation du PDS – 1ere année	AMP	150	180	2019	S2	2		75	50%	30	20%					32	21%	14	9%			
CD6	Etudes sur la copropriété Maison Blanche	EPAEM	130	156	2017	S1	2		65	50%	26	20%	31	24%									8
	SOUS-TOTAL		1 190	1 428				0	0%	595	50%	132	11%	62	5%		349	29%	36	3%			16
	TOTAL SECTEUR GRAND CENTRE VILLE - GPMM		1 190	1 428					595	50%	132	11%	62	5%			349	29%	36	3%			16
TOTAL ETUDES TERRITORIALISEES								0	0%	1 190	50%	382	16%	62	3%		555	23%	176	7%	0	0%	16
TOTAL ETUDES TRANSVERSALES THEMATIQUES ET PAR GRANDS SECTEURS								0	0%	150	50%	0	0%				150	50%	0	0%			0
TOTAL INGENIERIE PROTOCOLE								0	0%	1 340	50%	382	14%	62	2%		705	26%	176	7%	0	0%	16

Protocole de préfiguration NPNRU - MARSEILLE
 Planning prévisionnel et Tableau financier des opérations financées par la CDC (Plan de financement prévisionnel sur le HT)

	Tableau financier Mise à jour : 27/09/2017	Porteur	T.Ferme inscrite au protocole K€ HT	T.Ferme inscrite au protocole K€ TTC	Démarrage	Durée	T.Cond. dans les conventions à venir	ANRU Calcul sur HT	%	ANAH Calcul sur HT	%	CDC Calcul sur HT	%	CR sur HT	%	CD sur HT	%	AMP sur HT	%	VdM sur HT	%	Bailleurs sur HT	%	Autres sur HT							
A	Etudes transversales thématiques																														
A3	AMO Projets durables	AMP	240	288	2017	S2	6					120	50%					84	35%	36	15%										
	TOTAL Etudes transversales thématiques		240	288				0	0%	0	0%	120	50%	0		0		84	35%	36	15%	0		0							
B	Etudes par grands secteurs / Stratégies urbaines																														
B2a	Potentiels de développement économique	AMP	250	300	2018	S1	2					125	50%					88	35%	38	15%										
B2b	Développement de l'économie et de l'emploi lié à l'industrie navale	AMP	70	84	2018	S1	2					35	50%					25	35%	11	15%										
B5-B6	Cohérence et programmation des projets Grand Centre Ville - GPMM	AMP	650	780	2018	S1	5	150	200	31%		125	19%					228	35%	98	15%										
	TOTAL Etudes par grands secteurs		970	1 164			150	200	21%	0		285	29%	0		0		340	35%	146	15%	0		0							
CA	SECTEUR CADRAN NORD-EST L2																														
	Frais Vallon / La Rose / Petit séminaire																														
CA3	Copropriété le Parc de la Rose : Etude pré opérationnelle	AMP	100	120	2019	S1	2			50	50%	20	20%					15	15%	15	15%										
	SOUS-TOTAL		100	120			0	0	0%	50	50%	20	20%	0	0%			15	15%	15	15%	0	0%								
	St Paul / Corot / Villecroze / Rougny / Malpassé / Oliviers / Lilas																														
CA7a	AMO PDS Corot - Phase élaboration du PDS	MRU	250	300	2017	S2	4			125	50%	50	20%					53	21%	23	9%										
CA7b	AMO PDS Corot - Phase suivi animation du PDS – 1ere année	AMP	150	180	2019	S2	2			75	50%	30	20%					32	21%	14	9%										
	SOUS-TOTAL		400	480			0	0	0%	200	50%	80	20%	0	0%			84	21%	36	9%	0	0%								
	Le grand Saint Barthélémy																														
CA10	Le Mail : Etude pré-opérationnelle sur le Grand Mail, le Gardian, le Mail G, et sur les commerces	AMP	100	120	2018	S1	3			50	50%	20	20%					15		15											
	SOUS-TOTAL		100	120			0	0	0%	50	50%	20	20%	0	0%			15	15%	15	15%										
	Les Rosiers																														
CA12	Les Rosiers : bilan plan de sauvegarde et étude pré-opérationnelle	AMP	100	120	2020	S1	2			50	50%	20	20%					15	15%	15	15%										
	SOUS-TOTAL		100	120						50	50%	20	20%					15	15%	15	15%										
	La Maurelette (PRIR) - Résidence les Aygaldes (PRIR) - Bassens / Visitation (PRIR) + Jean-Jaures																														
CA14	La Maurelette : Diagnostic pour une stratégie d'intervention	AMP	100	120	2020	S1	2			50	50%	20	20%					15	15%	15	15%										
	SOUS-TOTAL		100	120			0	0	0%	50	50%	20	20%	0	0%			15	15%	15	15%										
	TOTAL SECTEUR CADRAN NORD-EST L2		800	960			0	0	0%	400	50%	160	20%	0	0%	0		144	18%	96	12%	0	0%	0							
CB	SECTEUR HOPITAL NORD - ST ANTOINE - MOUREPIANE																														
	Solidarité / Kalliste / La Granière																														
	La Savine / Vallon des Tuves																														
CB2	La Granière : Diagnostic de gestion de la copropriété	AMP	100	120	2018	S1	2			50	50%	20	20%					15	15%	15	15%										
CB3a	AMO PDS Kallisté - Audit énergétique	MRU	40	48	2018	S1	2			20	50%	20	50%																		
CB3b	AMO PDS Kallisté - Phase suivi animation du PDS – 1ere année	AMP	150	180	2019	S1	2			75	50%	30	20%					32	21%	14	9%										
	SOUS-TOTAL		290	348			0	0	0%	145	50%	70	24%	0	0%			47	16%	29	10%										
	Consolat / Mirabeau (PRIR)																														
CB11	Résidence Consolat : Etude pré-opérationnelle copropriété	AMP	100	120	2019	S1	2			50	50%	20	20%					15	15%	15	15%										
	SOUS-TOTAL		100	120			0	0	0%	50	50%	20	20%	0	0%			15	15%	15	15%										
	TOTAL SECTEUR HOPITAL NORD-ST ANTOINE-MOUREPIANE		390	468			0	0	0%	195	50%	90	23%	0	0%	0		62	16%	44	11%	0	0%	0							
CD	SECTEUR GRAND CENTRE VILLE - GPMM																														
	Grand Centre Ville / Le Canet																														
CD3	Etude sur les copropriétés Bel Horizon	EPAEM	130	156	2017	S1	2			65	50%	26	20%	31	24%									8							
CD5a	AMO PDS Bellevue - Phase élaboration du PDS	MRU	250	300	2017	S2	4			125	50%	50	20%					53	21%	23	9%										
CD5b	AMO PDS Bellevue - Phase suivi animation du PDS – 1ere année	AMP	150	180	2019	S2	2			75	50%	30	20%					32	21%	14	9%										
CD6	Etudes sur la copropriété Maison Blanche	EPAEM	130	156	2017	S1	2			65	50%	26	20%	31	24%									8							
	SOUS-TOTAL		660	792			0	0	0%	330	50%	132	20%	62	9%			84	13%	36	5%			16							
	TOTAL SECTEUR GRAND CENTRE VILLE - GPMM		660	792			0	0	0%	330	50%	132	20%	62	9%			84	13%	36	5%	0		16							
TOTAL ETUDES TERRITORIALISEES																															
TOTAL ETUDES TRANSVERSALES THEMATIQUES ET PAR GRANDS SECTEURS																															
TOTAL INGENIERIE PROTOCOLE																															
CONDUITE DE PROJET																															
Conduite de projet / coordination des études (postes MRU) 2,3 M€/an sur 3 ans + 2016																															